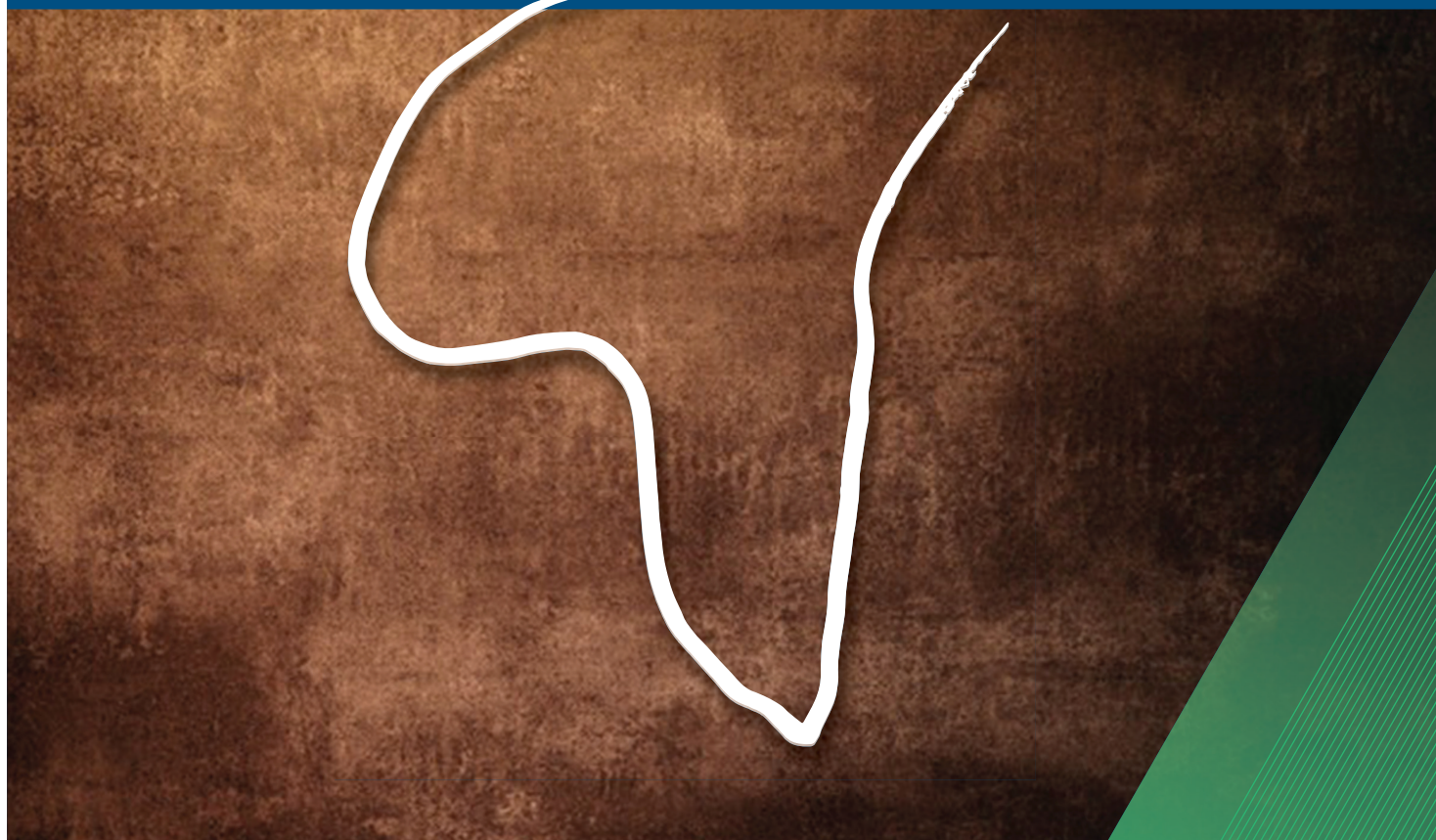




Les nouvelles pathologies de la démocratie en Afrique de l'Ouest

Crise de l'État de droit, de
la démocratie représentative
et de la gouvernance



Remerciements

AFRIKAJOM Center tient à remercier très sincèrement toutes les institutions et toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Nous tenons tout d'abord à remercier la Fondation Konrad Adenauer, pour son soutien concret et effectif dans les domaines financiers et techniques apportés à AFRIKAJOM Center. Nous saluons la coopération stratégique sous régionale qui lie nos deux institutions dans les domaines de l'Etat de droit et de la sécurité au Sahel. Nous tenons à remercier ici Ingo BADORECK, pour sa totale disponibilité.

Nous remercions très sincèrement la fondation OSIWA et à sa Directrice exécutive Ayisha OSORI qui ont apporté un soutien appréciable et continu tout au long de l'évolution de notre jeune Think Tank, et dans l'élaboration de ce rapport. Le soutien concernant le dialogue politique, le processus électoral, l'indépendance de la justice et les ressources minérales ont eu un impact réel dans le débat démocratique au Sénégal.

Nos remerciements très sincères aux deux artistes de renommée internationale qui ont produit les images des couvertures de la version française et anglaise du rapport : Ousmane NDIAYE DAGO et Viyé DIBA.

Les nouvelles pathologies de la démocratie en Afrique de l'Ouest

Crise de l'État de droit, de
la démocratie représentative
et de la gouvernance

**Edition AFRIKAJOM Center
Juin 2020, Dakar**

Tous droits réservés

Table des matières

Remerciements	ii
Préface	viii
Avant-propos	x
Presentation d'AFRIKAJOM Center	xi
Sigles et abréviations	xiii
Introduction	01
1. Alternance sans rupture ni alternative politique	01
2. Menaces de fragilisation, de décomposition et de défaillance des états postcoloniaux.....	03
3. Nouvelles formes de résistance et émergence de nouveaux acteurs.....	04
4. Trajectoires démocratiques : dérives, perversions versus régulation et résilience.....	04
5. Autoritarisme, dictatures militaires versus création de nouvelles normes relatives aux droits de l'homme, à l'Etat de droit, à la démocratie et à la gouvernance, de 1960 aux années 1990	05
6. Démocratie électorale et représentative inachevée, en mal de légitimité de 1990 à 2020	05
7. Le syndrome togolais de 2005 : les tendances lourdes au troisième mandat et à l'éternité au pouvoir..	06
8. Les décisions de l'UEMOA et de la Cour de Justice de la CEDEAO sur les violations des droits de l'homme et de la libre participation aux élections.....	08
9. La Charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections	08
10. Etat de la démocratie, des élections et de la sécurité constitutionnelle dans l'espace CEDEAO.....	09
I. République du Bénin	11
Le Bénin, inventeur de la conférence nationale souveraine, point de départ des transitions démocratiques en Afrique : la régression	
1. Situation de la démocratie.....	12
2. Situation des droits de l'homme.....	12
3. Recommandations.....	12
II. République du Burkina-Faso	13
Les impacts de l'insurrection, de la transition et des attaques des groupes armés terroristes au Burkina Faso	
1. Situation de la démocratie.....	14
2. Situation sécuritaire et humanitaire	14
3. Situation des droits de l'homme	15
4. Recommandations	16

III. République du Cap-Vert	16
<hr/>	
Un exemple en matière de démocratie, d'élections transparentes et pacifiques et de sécurité constitutionnelle	
1. Situation démocratique.....	17
2. Liberté d'expression.....	17
3. Recommandations.....	17
IV. République de Côte d'Ivoire	18
<hr/>	
Situation de la démocratie en Côte d'Ivoire : déficit de consensus et instabilité institutionnelle	
1. Situation démocratique.....	19
2. Situation des droits de l'homme.....	20
3. Situation sécuritaire.....	21
4. Recommandations.....	21
V. République de Gambie	22
<hr/>	
Une transition démocratique piégée	
1. Situation de la démocratie.....	23
2. Recommandations.....	24
VI. République du Ghana	25
<hr/>	
Enrichir le legs du père fondateur Kwame Nkrumah et Jerry Rawlings	
1. Situation de la démocratie.....	26
2. Liberté d'expression.....	26
3. Recommandations.....	26
VII. République de Guinée	27
<hr/>	
Une guerre sans fin pour conserver le pouvoir	
1. Situation de la démocratie.....	28
2. Situation des droits de l'homme.....	30
3. Recommandations.....	30
VIII. République de Guinée-Bissau	32
<hr/>	
Une démocratie minée par des conflits de pouvoir et l'instabilité politique et institutionnelle	
1. Situation de la démocratie.....	33
2. Situation des droits humains.....	35
3. Recommandations.....	35
IX. République du Liberia	36
<hr/>	
Instabilité, conflits armés et résilience	
1. Situation démocratique.....	37
2. Situation sécuritaire et impunité.....	37

3. Situation des droits de l'homme	37
4. Recommandations	39
X. République du Mali	40
La démocratie malienne face aux défis sécuritaires	
1. Situation de la démocratie	41
2. Situation sécuritaire et humanitaire	41
3. Situation des droits de l'homme	42
4. Recommandations	42
XI. République de Mauritanie	44
Une démocratie sous influence militaire	
1. Situation de la démocratie	45
2. Situation des droits humains	45
3. Recommandations	45
XII. République du Niger	47
Respect de la limitation de mandat et durcissement du régime	
1. Etat de la démocratie	48
2. Situation des droits humains	48
3. Situation sécuritaire	49
4. Recommandations	49
XIII. République du Nigeria	50
Le géant fragile du continent	
1. Situation de la démocratie	51
2. Situation sécuritaire et humanitaire	51
3. Situation des réfugiés et des personnes déplacées	52
4. Situation des droits de l'homme	52
5. Recommandations	52
XIV. République du Sénégal	53
La démocratie et les droits humains sous pression	
1. Situation de la démocratie	54
1.1. Une expérience de la démocratie représentative unique et exceptionnelle dans les quatre communes	54
1.2. Bref historique des différentes étapes de l'évolution démocratique au Sénégal	54
1.3. Evolution démocratique en dents de scie dans la période postcoloniale	55
1.4. Première élection présidentielle pluraliste postcoloniale au Sénégal	55
1.5. Le premier basculement démocratique	55
1.6. La problématique du troisième mandat et la logique du « j'y suis j'y reste » dans l'histoire des modifications constitutionnelles du Sénégal	55
1.7. Comment la modification des constitutions est lue et instrumentalisée pour faire un troisième mandat	56

1.8. Evolution de la position du Président de la République sur le troisième mandat	56
1.9. Démocratie, pétrole et gaz	57
1.10. Le processus électoral de la présidentielle de 2019.....	57
2. Situation des droits de l'homme	57
2.1. Liberté d'expression et de manifestation	57
2.2. Liberté de manifestation.....	58
2.3. Réformer le Comité sénégalais des droits de l'homme	58
2.4. L'accès à la justice	58
2.5. Le rôle de la justice dans la promotion et la protection des droits de l'homme	58
3. Gouvernance	59
4. Situation en matière de droits de l'enfant	60
5. Situation en matière de droits des femmes	61
6. Recommandations	61
XV. République de Sierra Leone	63
La résilience en Sierra Leone : un pays qui sort progressivement de l'instabilité, des conflits et de l'autoritarisme	
1. Situation démocratique.....	64
2. Situation sécuritaire et impunité.....	64
3. Situation des droits de l'homme	65
4. Recommandations	65
XVI. République du Togo	66
L'impossible alternance démocratique au Togo : le spectre de la présidence à vie	
1. Situation de la démocratie	67
2. Situation des droits humains.....	68
3. Situation sécuritaire.....	69
4. Recommandations	69
Conclusion et recommandations	70

Préface

Faiblesse démocratique, de l'Etat de droit, de la gouvernance et des droits humains. Tel est le constat sans appel posé par AFRIKAJOM Center dans ce rapport analysant à la loupe l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest.

Si l'attention mondiale est surtout portée sur la crise sécuritaire qui sévit depuis plusieurs années dans la région, il est bon de rappeler que les malaises sociaux, les tensions et les violences politiques qui y font rage ne peuvent être déconnectés des dysfonctionnements graves des outils, institutions et mécanismes de régulation de la démocratie, des droits de l'homme, de l'État de droit et de la gouvernance.

De fait, ces dysfonctionnements en sont non seulement les conséquences mais également les causes.

Poser un diagnostic précis des failles en matière de démocratie, d'État de droit, de gouvernance et de droits humains, basé sur des données et une expertise solides, constitue une étape essentielle, voire sine qua non à l'amélioration de la situation globale de chacun des seize pays d'Afrique de l'Ouest.

Ce travail permet ainsi de faire un état des lieux de la situation actuelle, et de définir des axes de réflexion et des recommandations concrètes et pérennes.

Il apparaît d'ailleurs d'autant plus capital que les menaces de déstabilisation étatique, qu'elles soient endogènes ou exogènes, n'ont jamais été aussi fortes dans la majeure partie de la région.

C'est à cette lourde et complexe tâche qu'AFRIKAJOM Center s'est attelé pour produire le présent rapport.

Un rapport circonstancié et exhaustif, qui conduit une analyse globale et par pays, sous un angle juridique, historique et géopolitique, et qui donne des clés pour l'avenir des seize pays étudiés.

Un avenir dont la stabilité et la prospérité dépendent indéniablement du développement et du renforcement de l'État de droit, de la démocratie, des droits humains et de la gouvernance.

Un rapport circonstancié et exhaustif, qui conduit une analyse globale et par pays, sous un angle juridique, historique et géopolitique, et qui donne des clés pour l'avenir des seize pays étudiés.

Les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union Africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ou encore l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), doivent non seulement jouer un rôle d'impulsion, mais également se poser comme garants du respect par les États de leurs engagements, avec un réel pouvoir de contrainte et de sanction à leur égard.

De même, les organisations de la société civile d'une part, et les nouveaux mouvements sociaux-citoyens d'autre part, ne peuvent être exclus de ce processus qui les concernent directement.

Pragmatique, réaliste et implacable, l'analyse livrée dans ce rapport suscite également beaucoup d'espoir et d'optimisme, et ce, en dépit des défis majeurs auxquels l'Afrique de l'Ouest doit faire face aujourd'hui.

Nul doute que cet ouvrage sera salutaire dans un contexte où le besoin de changement n'a jamais été aussi prégnant.

En soutenant cette publication, le nouveau programme pour la Promotion de l'État de droit de la Fondation Konrad-Adenauer pour les pays francophones d'Afrique subsaharienne souhaite contribuer à rendre ces défis accessibles aux décideurs politiques sur une base scientifique.

Dans ce contexte, je voudrais remercier Alioune Tine et son équipe d'AFRIKAJOM pour ce remarquable travail de recherche et cette fructueuse coopération. Je dois également toute ma gratitude à notre responsable de programme, Margaux Wipf, pour sa contribution significative à la rédaction du rapport.

Ce nouveau Programme mettra à l'avenir davantage l'accent sur la mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux, qu'ils soient politiques, judiciaires, universitaires ou membres de la société civile.

Le présent rapport constitue une bonne et solide base à cet égard.

Ingo BADORECK

Directeur Régional

*Programme pour la Promotion de l'État
de Droit en Afrique subsaharienne*

Fondation Konrad-Adenauer

Avant-propos

Le contexte de l'Afrique de l'Ouest post-Coronavirus

Ce rapport a été rédigé bien avant la pandémie du Coronavirus, qui a complètement bouleversé tous les agendas d'une planète soumise à un immobilisme par un virus invisible, mortifère et insaisissable. Nul n'a encore trouvé les remèdes, ni l'origine du mal. Mais tout le monde prévoit ses effets sur l'ensemble de la vie politique, économique, sociale et culturelle qu'il faudrait tenter d'anticiper.

Nous estimons que ce rapport, par ses interrogations, ses analyses et ses propositions, se manifeste déjà comme une anticipation et une tentative de réponse de ce qui pourrait être l'esquisse de l'Afrique de l'Ouest post-coronavirus.

L'Afrique de l'Ouest est menacée par trois crises étroitement interconnectées, qui menacent de plus en plus la paix, la stabilité et la sécurité, aggravent dangereusement la vulnérabilité des Etats et com@postcolonial. Il s'agit :

- › D'une crise sécuritaire qui demeure depuis 2009 au Nigéria, 2012 au Mali, 2014-2015 au Niger et au Burkina-Faso, et qui jusqu'ici est toujours à la recherche d'une réponse sécuritaire appropriée. Aucun mécanisme régional et africain n'arrive à trouver une solution africaine au Sahel. Il faut prendre acte de la nécessité d'une intervention internationale pour éviter le pire, dans les conflits armés, meurtriers qui minent le Sahel et menacent de plus en plus les fondements des Etats du Sahel.
- › La deuxième crise est celle de l'Etat de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance, dont les outils juridiques et les

mécanismes de mise en oeuvre ont été créés mais dysfonctionnent dans la plupart des Etats, faute d'une volonté politique pour les mettre en oeuvre. Le moment est venu de penser et de fonder par les Africains et pour les Africains, les outils adaptés à leur contexte, à leur développement, mais répondant aux normes internationales relatives aux droits humains, à l'Etat de droit et à la bonne gouvernance. C'est la seule voie à suivre pour sauver l'Etat postcolonial menacé de décomposition.

- › La troisième crise est liée à la pandémie du coronavirus, qui va créer une récession économique sans précédent, accroître une pauvreté structurelle endémique et aggraver les inégalités sociales.

Les Etats africains déjà faibles et vulnérables ne peuvent se relever de ces défis et faire preuve de résilience sans unité, sans une stratégie de lutte et de sortie coordonnée et solidaire. Les Etats ont besoin d'une réflexion stratégique et collective sur les institutions et les mécanismes de régulation légitimes et efficaces. AFRIKAJOM Center analyse ici la situation de chaque pays de la CEDEAO, mais aussi les mécanismes nationaux et régionaux de régulation de la paix et de la sécurité, en insistant sur leurs forces, leurs faiblesses et propose enfin des recommandations qu'il faut considérer comme des sujets et des termes à débattre et à approfondir.

Alioune TINE
Founder of AFRIKAJOM Center

Présentation d'AFRIKAJOM Center

AFRIKAJOM Center a été créé en 2018 par des femmes et des hommes de bonnes volontés d'horizons divers, sur initiative de son fondateur Alioune TINE. AFRIKAJOM Center est un Think tank, un centre d'études et de recherches, un laboratoire d'idées dont la vision est la construction d'un monde plus juste et équitable. L'objectif d'AFRIKAJOM Center est l'élaboration d'une stratégie prospective, proactive, novatrice, créative et interactive essentiellement centrée sur la promotion de l'homme et de son environnement.

Son domaine d'action porte sur le respect de la démocratie, des droits humains, de l'État de droit, de la Gouvernance, de la Sécurité et de l'Environnement AFRIKAJOM Center s'appuie sur les valeurs et principes africains et universels : AFRIKAJOM est un nom composé, du suffixe Joola « kajom » qui signifie avenir, futur, vision. Il s'agit pour nous de construire l'avenir du continent en s'appuyant sur des valeurs, d'anticiper sur les défis et opportunités du Continent africain. D'autre part, le suffixe wolof « Jom » qui signifie : dignité, valeur universelle inhérente à toute personne humaine. « Amal Jom », sois digne, est un impératif catégorique assigné au sujet chez les wolof, « Jom » veut dire aussi courage et honneur.

AFRIKAJOM Center est convaincu que c'est ensemble, unis et solidaires, que l'on peut construire l'Afrique de demain, d'où l'intérêt de promouvoir la démocratie délibérative et le renforcement de la sphère publique à travers l'organisation de débats périodiques. Il est indispensable pour nous de partager et de mettre en débat les résultats de nos recherches, de nos rapports avec tous les acteurs concernés, États, secteur privé, société civile.

Composé d'experts, d'universitaires, de jeunes chercheurs, de membres de la société civile, AFRIKAJOM Center s'interroge et suscite le débat avec toutes les composantes de la société sur les problèmes stratégiques, sur la Démocratie, l'État de droit, la Gouvernance, la Paix et la Sécurité et l'Environnement.

Dirigé par une équipe jeune, dynamique et encadrée par des seniors, le *Think tank* AFRIKAJOM se veut être un Centre de référence dans ses domaines de compétence.

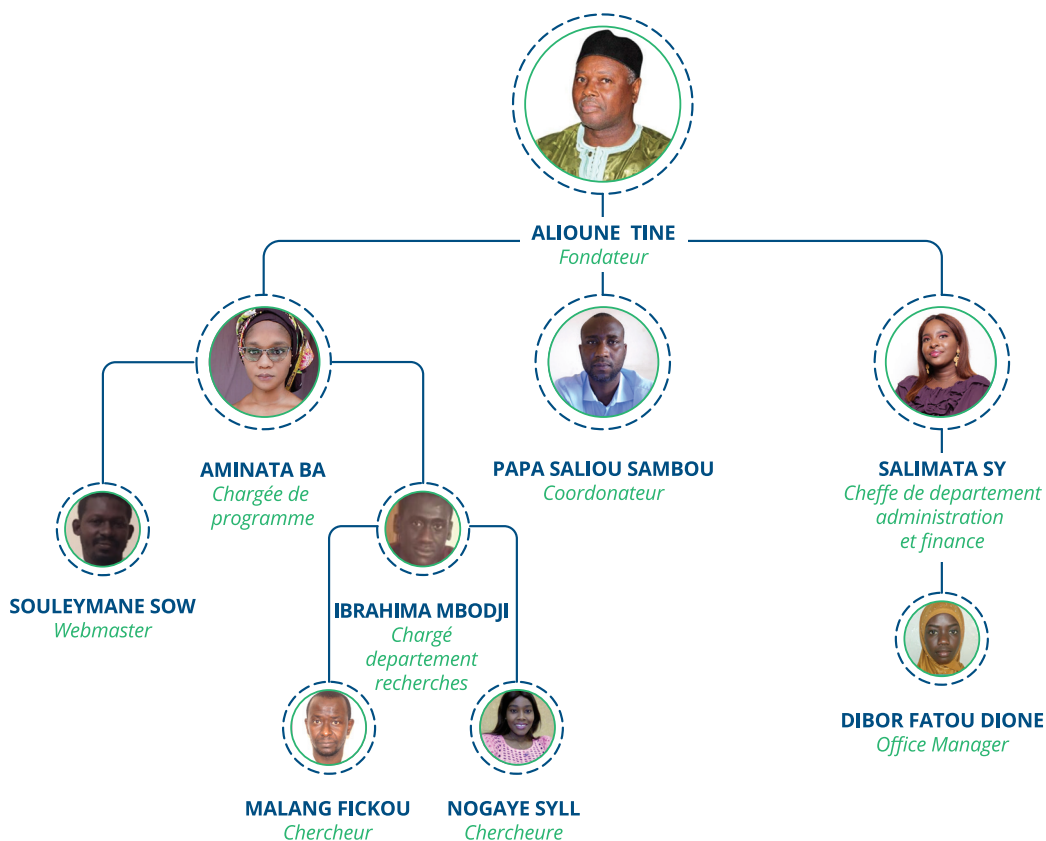
*La devise d'AFRIKAJOM Center :
L'Afrique de demain se construit aujourd'hui*

Membres du conseil d'administration

- › Ibrahima GUISSÉ, Sociologue
- › Ganda Oumar CAMARA, Juriste
- › Fatou JAGNE SENGHOR, Directeur article 19
- › Jamila FERDJAN, Docteur/ psychiatre, Représentante AFRIKAJOM à Niamey
- › Kine Fatim DIOP, chargée de campagne bureau régional d'Amnesty International de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- › Charlène Rokhaya JAYE
- › Docteur Jibrin IBRAHIM, Expert en science politique et en développement/ancien PCA de WACSOF
- › Omar BA, Représentant d'AFRIKAJOM à Bruxelles
- › Moussa Diallo BOCOUM, Professeur à Los Angeles/Représentant d'AFRIKAJOM aux Etats-Unis
- › Sogue DIARISSO, BCEAO Dakar
- › Fatou Sow SARR, Maître de Conférence, Laboratoire genre IFAN

Membres du conseil scientifique

- › Papa Ogo SECK, Président du conseil scientifique ; Professeur agrégé en science politique
- › Babacar DIOP, Professeur à l'UCAD
- › Sadibou MARONG, Bureau Régional Amnesty International Afrique de l'Ouest et du Centre
- › Vieux DIBA, Artiste/ peintre
- › Mamadou SAWDOGO, Professeur, spécialiste extrémisme violent au Sahel
- › Mamadou GUISSÉ, Environmentaliste
- › Seybani SOUGOU, Juriste-Expert à la Mairie de Paris
- › Babacar DIOP dit Buuba, Professeur Titulaire à l'UCAD
- › Pape Ibrahima KANE, OSIWA Dakar
- › Ngouda MBOUP, Professeur à la FSJP, UCAD
- › Mamadou SAWDOGO, Université d'Ouagadougou, Burkina Faso
- › Zeynab KANE, Professeur à l'Université de Bambey



Sigles et Abréviations

AFRC	Armed Forces Revolutionary Council (Conseil Révolutionnaire des Forces Armées)	IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
ANC	Alliance Nationale pour le Changement	IGE	Inspection Générale d'Etat
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	IRA	Initiative de Résurgence du mouvement Abolitionniste
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	MFDC	Mouvement des forces démocratiques de Casamance
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
CDF	Forces de Défense Civile	MSF	Médecins Sans Frontières
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest	M23	Mouvement du 23 Juin
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante	OFNAC	Office National de Lutte contre la Corruption
CDP	Congrès pour la Démocratie et le Progrès	OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
CIJ	Commission Internationale de Juristes	ONG	Organisation Non Gouvernementale
CREI	Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite	ONU	Organisation des Nations Unies
ECOMOG	Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group ou (Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO), aussi appelé les « Casques Blancs » en référence aux Casques Bleus de l'ONU	OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
FDS	Forces démocratiques du Sénégal	OUA	Organisation de l'Unité Africaine
FLAM	Forces de Libération Africaines de Mauritanie	PAIGC	Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert
FNDC	Front National Pour La Défense De La Constitution	PCA	Président de Conseil d'Administration
FNUPA	Fonds des Nations Unies pour la Population	RACI	Rassemblement pour la Côte d'Ivoire
FPC	Forces Progressistes du Changement	RDC	République Démocratique du Congo
FSJP	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques	SLPP	Sierra Leone People's Party
GSIM	Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans	UA	Union Africaine
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	UE	Union Européenne
		UCAD	Université Cheikh Anta Diop
		UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
		UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
		RUF	Front Révolutionnaire Uni
		WACSOFF	West African Civil Society Forum

Introduction

1. Alternance sans rupture ni alternative politique

Nous assistons, de façon préoccupante, à un grave processus d'inversion et de rétroversion des mécanismes de fonctionnement de l'État de droit, des droits humains et des transitions démocratiques en Afrique depuis les années 2000.

Et ce, en dépit de l'existence d'un pluralisme politique et démocratique de façade et des alternances politiques, qui, loin de marquer des ruptures profondes, ou de produire des alternatives par rapport au fonctionnement de l'État postcolonial, s'inscrivent au contraire dans une préoccupante continuité.

Depuis une dizaine d'années, nous assistons à un affaiblissement continu, et aux dysfonctionnements graves des outils et mécanismes de régulation de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains, de la bonne gouvernance et de l'environnement.

Nous vivons dans un contexte mondial de montée du populisme, de dérégulation de la démocratie, de dysfonctionnements des institutions régionales et internationales, mais aussi de crise du multilatéralisme ; toutes choses qui donnent carte blanche à certains régimes africains tentés de plus en plus par l'autoritarisme et l'absolutisme.

La grande question aujourd'hui est de savoir comment faire pour mettre un terme à un processus inquiétant de désinstitutionnalisation, d'« informalisation » des institutions et de l'État qui, souvent, est le produit d'une concentration inédite d'un pouvoir et sans limites entre les mains d'un seul homme.

Dans les années 60 à 90, on avait affaire à des coups d'État militaires brutaux, sanglants et archaïques avec parfois l'assassinat de chefs d'État au pouvoir et des régimes de dictature militaire ou civile grossière et répressive vis-à-vis des dissidents politiques souvent condamnés à l'exil. Ce type de coups d'État mil-

itaires est totalement tombé en désuétude, formellement interdit et condamné par l'Union Africaine.

Aujourd'hui, les coups d'État sont beaucoup plus sophistiqués, plus propres et cosmétiques avec des formes tout à fait nouvelles, entérinées et validées sans problème par la communauté internationale des observateurs électoraux :

- › Il s'agit de coups d'État électoraux conçus par des fraudes électorales, électroniques, souvent avec en amont la complicité d'organes de régulation ou d'arbitrage du contentieux électoral ;
- › Des coups d'État constitutionnels conçus par des révisions constitutionnelles intervenant en cours de mandat et susceptibles d'interprétation permettant de contourner ou de déverrouiller les dispositions relatives à la limitation de mandats ; Comme dans les années 60 nous sommes en face de régimes politiques de plus en plus hantés par l'obsession du troisième mandat et de l'éternité au pouvoir.

Crise de la légitimité démocratique, de l'État de droit et des droits humains

- › Dans beaucoup d'États d'Afrique de l'Ouest, le Parlement ne constitue pas un pouvoir indépendant, autonome. Il fonctionne comme une chambre d'enregistrement des désirs et volontés de la majorité présidentielle, si bien qu'on ne parle même plus des députés du peuple, mais des députés du Président de la République. Ils ont rarement l'initiative des propositions de lois. Les rares fois où ils l'ont, les lois en question sont souvent impopulaires voire scélérates¹. Souvent dans des contextes de crise grave, d'impasse politique totale et de violences de toutes formes, l'Assemblée nationale arrive rarement à jouer un rôle déterminant. En effet, dans les majorités présidentielles, rares sont les voix discordantes. Quelle que soit la situation, on fait bloc.

- Concernant le pouvoir judiciaire, son indépendance est toute relative du fait de son assujettissement structurel au pouvoir exécutif, avec des compétences exorbitantes dévolues au parquet qui obéit au pouvoir exécutif.

Or, il n'y a pas d'État de droit sans l'existence d'une justice indépendante et impartiale. Le talon d'Achille des États postcoloniaux du continent africain est la faiblesse des institutions judiciaires nationales dont les moyens humains, matériels et financiers doivent être absolument renforcés.

Les institutions judiciaires régionales qui fonctionnent comme des mécanismes de recours tendent de plus en plus à être affaiblies par les États, qui non seulement contestent leurs décisions, mais refusent parfois de les appliquer.

- Concernant les droits humains, le recul est partout et concerne pratiquement tous les aspects, autant les droits civils et politiques que les droits économiques sociaux et culturels. Quid des institutions et mécanismes nationaux et régionaux de promotion et de protection des droits humains de plus en plus impuissants, sans moyens réels pour fonctionner correctement, ni capacité de remplir leur mandat légal ou constitutionnel.² L'espace civique est de plus en plus réduit comme peau de chagrin, les libertés d'expression et de presse sont violées de façon récurrente dans l'espace CEDEAO, avec les arrestations, les détentions, la répression et le harcèlement judiciaire des journalistes et des blogueurs³. Sans compter la censure et l'interdiction de parution d'organes de presse.

De plus en plus, les défenseurs des droits de l'homme sont arrêtés, réprimés et les organisations nationales et internationales de droits de l'homme ont de plus en plus de difficultés à intervenir dans certains pays africains en toute sécurité.

La question des violences faites aux femmes, des viols et de la pédophilie commis en toute impunité surtout dans les pays en conflit armés, est très préoccupante aujourd'hui.

Les droits de l'enfant, en particulier le droit à l'éducation, se posent gravement dans les pays confrontés au terrorisme, où des centaines de milliers d'enfants ne peuvent plus aller à l'école.

Sans compter la lancinante question des « talibés » et des enfants de la rue dont la précarité les expose aux exploitations les plus viles et les plus criminelles.

Il faut également souligner fortement la question des discriminations dont les personnes en situation de handicap sont victimes, celles-ci étant exclues de la jouissance de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

- En ce qui concerne la gouvernance, la corruption, tel un virus, s'est bien infiltrée dans les institutions de l'Etat et de la société. L'absence ou la faiblesse de la reddition des comptes concernant les gouvernants, la faiblesse des institutions et des outils de la gouvernance financière constituent des obstacles majeurs inhibant profondément le développement des pays du continent. .

Deux dangers, deux cancers et deux menaces pour la survie de l'État post-colonial méritent une attention soutenue :

- La criminalité internationale, et sa capacité à infiltrer les institutions de l'État et à financer les activités politiques des partis, transformant progressivement certains États en narco-États ;
- L'impunité des crimes économiques commis par des fonctionnaires, des hommes politiques et des éléments de l'armée.

1 La loi Sada NDIAYE votée en 2008 et abrogée en 2015, faisait passer de 5 ans à 1 an renouvelable le mandat du président de l'Assemblée nationale ; la loi Ezzan est une loi d'amnistie des présumés auteurs des infractions politiques, criminelles ou délictuelles commises en mai 1993 suite à l'assassinat du juge Me Babacar SEYE.

2 Les comités des droits de l'Homme en Afrique de l'ouest souffrent d'un manque de moyens.

3 Confère situation au Niger, en Mauritanie, Libéria, Sierra Leone.

2. Menaces de fragilisation, de décomposition et de défaillance des États postcoloniaux

Les contestations récurrentes, les appels et alertes les plus irrationnels de l'opinion africaine sur le Sahel, donnent à comprendre l'expression d'un désarroi, d'une détresse et de la peur provoqués par la faiblesse des réponses des États par rapport à la dégradation continue de la situation sécuritaire, de la démocratie représentative et de la gouvernance. Les effets sont incalculables sur les fractures politiques, économiques, sociales, identitaires, communautaires et religieuses. Sans aucun moyen efficace de régulation institutionnelle, démocratique ou judiciaire.

Les logiques et perversions qui ont abouti progressivement aux dysfonctionnements des mécanismes de régulation de la démocratie, de l'État de droit et de la gouvernance, méritent une attention toute particulière de la part de l'opinion africaine, internationale et des organisations de la société civile. Elles sont à la fois les causes et les conséquences des malaises sociaux, des tensions et des violences politiques voire des conflits armés dans les États africains.

Concernant l'Afrique de l'Ouest, il faut particulièrement insister sur les fractures sociales et spatiales qu'il convient d'examiner à la loupe avec la transformation progressive des conflits djihadistes en conflits intercommunautaires.

Ces dernières années, le leadership politique africain dans des moments de basculement historique précis, a souvent su réagir par des réponses régionales et sous régionales appropriées en créant et en adoptant des traités et mécanismes idoines pour réguler les tensions politiques et les conflits armés sur le continent.

La situation actuelle appelle une démarche similaire car nous assistons aujourd'hui à une espèce de décomposition inquiétante des institutions politiques, démocratiques et de la gouvernance dont les symptômes les plus palpables sont les conflits armés, les mouvements de protestation massifs et récurrents de citoyens africains, mais aussi l'émigration « suicidaire », qui endeuille les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Au regard de ce qui précède, nous sommes à un moment historique critique où le continent a besoin de réponses urgentes et appropriées pour éviter les menaces de plus en plus réelles de fragilisation, de décomposition et de défaillance des États.

Le moment est donc venu pour le continent de réinventer ou de réadapter les outils de régulation de la démocratie représentative, de l'État de droit et de la gouvernance pour sauver et garantir la durabilité des États postcoloniaux.

Institutions et mécanismes régionaux et internationaux de régulation inadaptés au contexte africain

Ce qui fait problème dans le contexte actuel, c'est l'incapacité des textes et autres mécanismes régionaux de produire les réponses et les solutions attendues aux conflits armés et aux tensions politiques, démocratiques et sociales récurrentes en Afrique de l'Ouest.

Ces textes et mécanismes ont une valeur formelle et symbolique qui souvent ne résiste pas aux velléités souverainistes de certains chefs d'État. Quand ils existent, les États ne les mettent pas en oeuvre ou se gardent simplement de ne pas les ratifier.

Quand les violences et les conflits armés atteignent une certaine dimension en Afrique de l'Ouest, seules les troupes armées étrangères ou de la communauté internationale sont susceptibles de sauver les États de l'effondrement.

Il faut bien reconnaître qu'en Afrique, la régulation se fait bien souvent par la catastrophe, dans des situations de violences inouïes, de chaos politique et social qui obligent le leadership africain à prendre des résolutions qui visent à atténuer ou à stopper les crimes de masse, les dérives et les perversions de pouvoirs despotiques.

Apparaissent aujourd'hui des tendances lourdes versant à l'autoritarisme des pouvoirs et au vieux populisme africain représenté par le « Père de la Nation ». Certains leaders africains préconisent le « césarisme démocratique » comme voie de salut pour le continent.

Le «césarisme démocratique» est l'expression achevée de ce que *Pierre ROSANVALLON* appelle le « Président peuple », l'incarnation exclusive et unique de la souveraineté du peuple.

A lui seul, le président incarne l'exclusivité de la légitimité et de la souveraineté du peuple. Nous tenons là l'explication de l'émergence des pouvoirs absolutistes, autoritaires, des hyper présidentialisations africains post-transitions démocratiques.

3. Nouvelles formes de résistance et émergence de nouveaux acteurs

Pourtant, le continent africain bouge et l'optimisme n'est pas exclu par rapport à l'horizon d'attentes des peuples. En réaction aux tendances absolutistes et autoritaires, il existe une nouvelle dynamique démocratique et sociale de résistance citoyenne qui se manifeste à la hauteur et à la dimension des défis multiformes.

En effet, le constat majeur, aujourd'hui, c'est l'émergence, dans les pays africains d'un nouvel état d'esprit, d'une nouvelle culture politique et démocratique, d'une nouvelle quête d'émancipation, de nouvelles formes de libertés portées de plus en plus par la jeunesse qui, dans certains pays, a fait preuve de courage et d'abnégation avec la création de mouvements citoyens et l'usage de nouveaux outils de communication, avec les réseaux sociaux qui ont permis d'attaquer et de vaincre les pires dictatures et les régimes de tyrannie.

Ces nouveaux mouvements sociaux ne sont pas souvent initiés par les partis politiques classiques mais par la synergie de groupes sociaux où la jeunesse africaine joue un rôle de plus en plus important. Il en est ainsi :

- › Du «Hirak» en Algérie
- › Du «Amoulanfé» et du FNDC en Guinée Conakry, etc.

D'où l'impérieuse nécessité pour les États africains de trouver les moyens de *faire lien* avec ce « *nouvel état d'esprit* », « *cette nouvelle culture politique et démocratique* », ces nouveaux mouvements citoyens souvent hybrides et composites formés d'organisations syndicales, de jeunes blogueurs sur les réseaux sociaux, d'activistes, d'ONG et de membres de partis politiques. Tous partagent le même idéal et la nécessité absolue de défendre *l'en-commun*, c'est-à-dire ce qui appartient à tous, l'intérêt général, le bien commun, le bien public. Une certaine morale publique qui fait de plus en plus son chemin et qui fait de plus en plus consensus.

Ces nouveaux mouvements sociaux et citoyens sont en train de concurrencer et de s'investir dans un activisme qui, de plus en plus, menace la légitimité des partis politiques classiques.

On observe ainsi un certain décalage culturel et idéologique entre ces deux cultures, ces deux formes de représentation, ces deux formes de légitimité. D'une part, la représentation démocratique conférée par le suffrage universel et la démocratie électorale, et de l'autre la représentation de plus en plus efficace et légitime conférée par l'alerte précoce, la dénonciation, la contestation et la surveillance qui s'impriment dans un paradigme de « *contre démocratie* ».

4. Trajectoires démocratiques : dérives, perversions versus régulation et résilience

L'histoire des processus démocratiques sur le continent ou dans la sous-région, c'est aussi l'histoire des dérives, celle des perversions mais également celle de la capacité de régulation, de résilience des États et de rebondissement susceptibles de fournir les réponses politiques appropriées.

La capacité de résilience des dirigeants africains s'est souvent manifestée à des moments critiques de l'histoire politique du continent et a permis à certains États de réagir efficacement aux menaces à la paix, la sécurité et la stabilité.

- › Des « printemps arabes » ;
- › Du M23 et de « Y'en a marre » au Sénégal ;
- › Du « Balai citoyen » au Burkina Faso ;
- › De «Lucha» en RDC ;
- › De «Sauvons le Togo» au Togo ;
- › De «Gambia has decided» en Gambie ;
- › Du mouvement ALC (Alliance pour la Liberté et le Changement) au Soudan ;

Aujourd'hui plus que jamais, face aux menaces multi-formes et face à la complexité de la situation mondiale, le continent a absolument besoin d'une réflexion collective pour sortir des impasses de la « grande nuit » du post-colonialisme.

5. Autoritarisme, dictatures militaires versus création de nouvelles normes relatives aux droits de l'homme, à l'Etat de droit, à la démocratie et à la gouvernance, de 1960 aux années 1990

Contexte historique de la création de la Charte et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

La création de la CADHP par les leaders africains a été un exemple de réaction appropriée, pertinente pour répondre efficacement aux violations massives et récurrentes des droits de l'homme des régimes autoritaires, des dictatures militaires répressives d'une rare brutalité.

Ce fut le cas lorsqu'en 1979, deux figures pittoresques des dictatures militaires, en l'occurrence Jean-Bedel BOKASSA, qui s'était fait couronner empereur en Centrafrique et Idy Amin DADA, Président de l'Ouganda dont les frasques défrayaient la chronique, avaient atteint un seuil critique affectant lourdement l'image du continent.

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), à l'époque, n'avait pas tardé à réagir de façon appropriée par la création d'une commission d'enquête internationale dirigée par le juge Youssoupha NDIAYE dont les rapports avaient eu pour effets :

- › La chute de Jean-Bedel BOKASSA et d'Idy Amin DADA en 1979 ;
- › L'accélération de la création de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 1981 ;
- › La création de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) en 1989 ;
- › En 1991, la CIJ (la Commission Internationale de Juristes) et son Secrétaire général Adama DIENG⁴, avaient mis en place un réseau d'ONG africaines et internationales pour créer le Forum

des ONG. Ce dernier participait aux travaux de la Commission africaine afin de promouvoir ses actions de promotion et de protection des droits de l'Homme en Afrique. Ont participé également au Forum des ONG et aux travaux de la CADHP, des experts internationaux venant de toutes les parties du monde, conférant à l'institution africaine des droits de l'homme un certain dynamisme et une autorité internationale.

La CADHP a été renforcée par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples créée en 2004 pour combattre l'impunité en Afrique.

Cependant, il faut souligner les limites réelles en ressources financières, matérielles et humaines de ces mécanismes régionaux, qui relativisent l'impact et l'indépendance de l'institution africaine des droits de l'homme.

6. Démocratie électorale et représentative inachevée, en mal de légitimité de 1990 à 2020

Les transitions démocratiques des années 90

Avec la chute du mur de Berlin, la démocratie et les droits humains deviennent un des nouveaux paradigmes des relations internationales. De plus, le sommet de la Baule a eu aussi un impact important qui a influé sur les conférences nationales et les transitions démocratiques en Afrique.

Ce qui caractérise la situation politique dans la période des transitions démocratiques dans les États postcoloniaux africains, ce sont les disparités, les contrastes, les parcours et les trajectoires historiques des différents pays qui, loin d'être linéaires, forment plutôt des courbes ascendantes et descendantes caractérisées par trois moments :

- › Une période où l'Afrique de l'Ouest a connu des expériences démocratiques, enthousiastes,

4 Adama Dieng est aujourd'hui le Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide.

euphoriques, populaires, débutées par la Conférence nationale du Bénin en 1990, suivie du Mali, du Cap-Vert, du Sénégal, du Ghana et du Niger ;

- › Il y a eu également des expériences marquées surtout par la résistance parfois violente au changement démocratique (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Gambie, Burkina Faso, etc.) ;
- › Entre temps, certains États ont connu des rechutes avec des coups d'États militaires fonctionnant comme des rectifications (Niger, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Nigeria, Ghana, Burkina Faso etc.).

Cependant à cet effet, la CEDEAO et l'UA ont adopté des positions fermes par rapport au retour des coups d'État militaires et aux conflits armés liés aux difficultés pour certains pays de réaliser le changement par les urnes.

Le Sommet de l'OUA de juillet 1999 à Alger a ainsi abouti à une résolution qui permettait de suspendre les régimes qui accédaient au pouvoir par un coup d'État militaire. Il s'agit d'un moment de basculement majeur dans l'histoire démocratique du continent africain.

C'est ainsi que des coups d'État intervenus au Niger, en Sierra Leone et aux Comores, ont été dénoncés et condamnés par l'OUA, qui a suspendu leur participation au Sommet des chefs d'État.

Aussi, le 10 décembre 1999, la CEDEAO a adopté le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité comme moyen pour réguler les conflits armés dans la sous-région. Ce mécanisme sera complété par le protocole additionnel sur la Gouvernance et la Démocratie ou Protocole de Dakar adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, le 21 Décembre 2001.

Il soulignait fortement les efforts réels des pays de la CEDEAO pour un ancrage de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le continent.

Dans certains pays, des dirigeants ont tenu tête et ont farouchement résisté à toutes velléités de change-

ment par les urnes à la tête de leur État. Leurs succès ont eu un impact totalement négatif sur d'autres dirigeants d'États membres de la CEDEAO et du continent en général, renforçant leur position despotique.

Le contexte international a toujours favorisé la montée ou la chute de la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains.

Depuis le 11 septembre 2001, date de l'attaque du World Trade Center, suivie d'attaques terroristes un peu partout dans le monde, le paradigme sécuritaire est devenu dominant dans les relations internationales, reléguant de plus en plus à l'arrière-plan l'intérêt pour la démocratie, l'État de droit et la gouvernance. Certains États africains se sont engouffrés dans cette brèche pour résister au changement. C'est l'exemple du Togo, de la Gambie, de la Guinée Conakry, de la Côte d'Ivoire. Ici nous allons insister sur l'exemple togolais, seul pays qui n'a pas connu de changement démocratique à la tête de l'État depuis 57 ans.

7. Le syndrome togolais de 2005 : les tendances lourdes au troisième mandat et l'éternité au pouvoir

L'élection présidentielle chaotique de 2005 au Togo

L'élection présidentielle de 2005 au Togo suite au décès du président Gnassingbé Eyadéma le 5 février de la même année, a été un modèle absolu de fraudes électorales manifestes et grossières pour se maintenir au pouvoir.

La présidentielle togolaise de 2005 fonctionnait comme un test sur les méthodes qui permettaient de se maintenir au pouvoir éternellement, par la fraude électorale, par l'instrumentalisation des organes de régulation et d'arbitrage des élections, l'utilisation de la justice pour écarter tous les adversaires dangereux et enfin compter sur des forces de défense et de sécurité fidèles et loyales à toutes épreuves.

Le test togolais a réussi en 2005 grâce au soutien et à la connivence de certains chefs d'État qui entendaient tirer les leçons de la présidentielle togolaise pour eux aussi rester au pouvoir. Ce sera le début des

régressions démocratiques favorisées par le contexte mondial de lutte contre le terrorisme, la montée du populisme et des idéologies de haine en Europe et en Amérique du Nord. Le succès du test togolais et le changement intervenu dans les relations internationales ont été les sources profondes de la naissance et de la consolidation de la possibilité du troisième mandat, véritable poison de la démocratie et de l'État de droit sur le continent.

Le premier clash qui s'est produit entre le Président de l'Union Africaine, Olusegun OBASANJO, et le Président de la Commission de l'Union Africaine, l'ancien président du Mali Alpha Oumar KONARÉ, portait sur les divergences profondes sur l'appréciation de la présidentielle togolaise de 2005. En effet, la CEDEAO validait l'élection du président togolais Faure EYADÉMA alors que la présidence de l'UA s'y opposait du fait des fraudes massives notées par toute la communauté internationale.

Ces divergences profondes entre la Commission de l'UA et les chefs d'État de la CEDEAO constituent un véritable basculement historique, politique et démocratique qui va affecter négativement et durablement la régulation régionale des conflits politiques et démocratiques.

A partir de ce moment, l'UA va se priver de l'autorité des anciens chefs d'État africains ayant suffisamment de légitimité pour dénoncer les dérives de la démocratie et de l'État de droit, comme Alpha Oumar KONARÉ, qui est le premier et le dernier ancien chef d'État, à être le Président de la Commission de l'UA.

Depuis le départ d'Alpha Oumar KONARE, l'autorité de la Commission de l'UA et sa capacité à réguler et arbitrer les conflits politiques et armés en Afrique ont été considérablement affaiblies.

Le président Alpha Oumar KONARÉ avait créé une commission d'enquête sur l'élection présidentielle au Togo, que devait diriger le Président Kenneth KAUNDA pour faire toute la lumière sur l'élection. Olusegun OBANSANJO rejeta violemment cette commission, par voie de presse déclarant qu'elle était nulle et de nul effet.

Ce rejet brutal et sans ménagement par voie de presse de la commission d'enquête n'était nullement le fruit du hasard. Le Président nigérian lui-même était très intéressé par le test togolais, il voulait lui aussi changer la constitution pour avoir un troisième mandat rejeté par les Nigériens. Olusegun OBASANJO n'avait pas à l'époque hésité à mettre en prison son vice-président ATIKU Abubakar qui s'opposait catégoriquement à ce troisième mandat.

Toute la communauté internationale avait condamné les élections frauduleuses du Togo.

À l'époque, les élections étaient supervisées par le Président nigérian Mamadou TANDIAN, qui était le président en exercice de la CEDEAO et proche ami du Président Gnassingbé EYADÉMA.

C'est peu de dire que Mamadou TANDIAN lui-même a été inspiré par le Togo quand il a voulu changer la constitution pour faire un troisième mandat avec la « Tazarché », en 2008 et 2009. Les conséquences furent catastrophiques, avec la dissolution de la Cour constitutionnelle et de l'Assemblée nationale du Niger, suivies d'un coup d'État militaire qui au final eut raison de son règne.

Ces élections togolaises furent aussi très contestées par la société civile et suscitèrent une vague d'indignations auprès de l'opinion internationale, du fait de la grossièreté de la fraude électorale symbolisée par l'image d'un militaire fuyant avec l'urne et faisant le tour du monde.

Sans compter les violences pré et post électorales ayant fait des dizaines de morts et de blessés mais aussi de nombreuses tortures et détentions arbitraires.

A ce jour, le syndrome togolais n'arrête pas de hanter le continent africain qui doit absolument trouver aujourd'hui en lui-même les ressorts profonds de son éradication pour la survie de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains.

8. Les décisions de l'UEMOA et de la Cour de Justice de la CEDEAO sur les violations des droits de l'homme et de la libre participation aux élections

Aujourd'hui, la CEDEAO dispose d'une *Cour de Justice* conçue spécialement pour combattre l'impunité et la violation des droits de l'homme. Cette juridiction a été posée par le *Protocole additionnel ASP.1/01/05 du 19 janvier 2005* portant amendement du *Protocole A/P /17 /91* relatif à la Cour de Justice de la Communauté.

Cette Cour constitue un dernier recours pour tous les citoyens de la CEDEAO dont les droits humains ont été violés, elle symbolise aujourd'hui un des derniers remparts contre l'arbitraire. *L'arrêt du 13 juillet 2015* rendu par la Cour de Justice de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans l'affaire Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) et autres versus État du Burkina est l'un des épisodes juridiques marquants de l'année 2015 dans ce pays.

La Cour de justice de la CEDEAO déclarait que le Code électoral du Burkina Faso, tel que modifié par la loi n° 005-2015/CNT du 07 avril 2015, était une violation du droit de libre participation aux élections. Elle ordonnait en conséquence à l'État du Burkina de lever tous les obstacles à une participation aux élections consécutifs à cette modification et le condamnait aux entiers dépens.⁵

Le règlement no5 de l'UEMOA relatif à la prévention de la torture

Ce règlement de l'UEMOA constitue un véritable basculement dans la protection des droits de l'homme et du respect du droit à un procès équitable. Désormais, la présence de l'avocat est obligatoire dès les enquêtes préliminaires : « *Les avocats assistent leurs clients dès leur interpellation, durant l'enquête préliminaire, dans les locaux de la police, à la gendarmerie et devant le parquet* ».

Il est entré en vigueur le 1er Janvier 2015. Son application rencontre des résistances malgré la reconnaissance unanime de son applicabilité directe dans l'ordre normatif interne.

9. La Charte africaine de la Démocratie, de la Gouvernance et des Élections

En réponse aux errements démocratiques et électoraux au Togo, la Commission de l'Union Africaine a proposé aux chefs d'État et de gouvernement un nouvel outil de régulation de la démocratie, des élections et de la gouvernance :

- › *la Charte africaine de la Démocratie, de la Gouvernance et des Élections adoptée le 30 janvier 2007 à Addis-Abeba. Elle est entrée en vigueur le 15 février 2012. La dernière signature date du 27 juin 2019, 46 pays l'ont signée et 34 l'ont ratifiée. (Voir le tableau en annexe)*

Depuis lors, les tentatives de changement des constitutions, les élections frauduleuses et l'instrumentalisation des mécanismes de régulation des élections perdurent et créent de plus en plus de tensions, de malaises, de menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité des pays (Sénégal entre 2011-2012, Burkina Faso en 2014, Gambie en 2016, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau 2020).

Le débat sur le poison du troisième mandat est encore d'une brûlante actualité en Afrique de l'Ouest.

Aujourd'hui, on peut constater l'émergence d'une contre-démocratie⁶ dont les contours, la configuration et les orientations politiques et citoyennes méritent étude et attention, sur tout le continent africain.

Comment sortir du syndrome togolais et du poison du troisième mandat ou de la présidence à vie qui gangrènent la démocratie, l'État de droit et les droits humains ?

5 Aff. no ECW/CCJ/APP/19/15 ; jugement no ECW/CCJ/JUG/16/15.

6 "This counter-democracy is not the opposite of democracy; rather, it is the form of democracy that reinforces the other, in an arched fashion, it is the democracy of indirect powers distributed throughout society, the permanent democracy of distrust in face of the episodic democracy of electoral legitimacy. This counter-democracy is thus a system with the legal democratic institutions. It aims to prolong and extend its effects; it constitutes its counterpart. It must therefore be understood and analysed as a true political form whose characteristic features and evaluation are the object of this work". Pierre Rosanvallon, La contre-démocratie la politique à l'âge de la défiance, Editions du Seuil, 2014, p 15.

10. État de la démocratie, des élections et de la sécurité constitutionnelle dans l'espace CEDEAO

Brûlante actualité de la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance de l'UA et du Protocole additionnel sur la démocratie et la gouvernance de la CEDEAO comme outils et mécanismes de régulation

La brûlante actualité de la mise en oeuvre rigoureuse de ces outils de régulation par les États de la CEDEAO s'impose de façon absolue.

Ces outils devraient permettre de corriger, de prévenir et éradiquer les tentations du syndrome togolais.

Mettre absolument un terme à la logique perverse du « j'y suis, j'y reste » et du « pousse-toi que je m'y mette » est devenue une nécessité absolue pour les États postcoloniaux de plus en plus fragilisés, de plus en plus défailants et de plus en plus menacés de décomposition. Le moment est donc venu pour nos États où il faut changer ou périr.

Alioune TINE
Fondateur AFRIKAJOM Center



AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone 517 700 AU, ADDIS ABABA

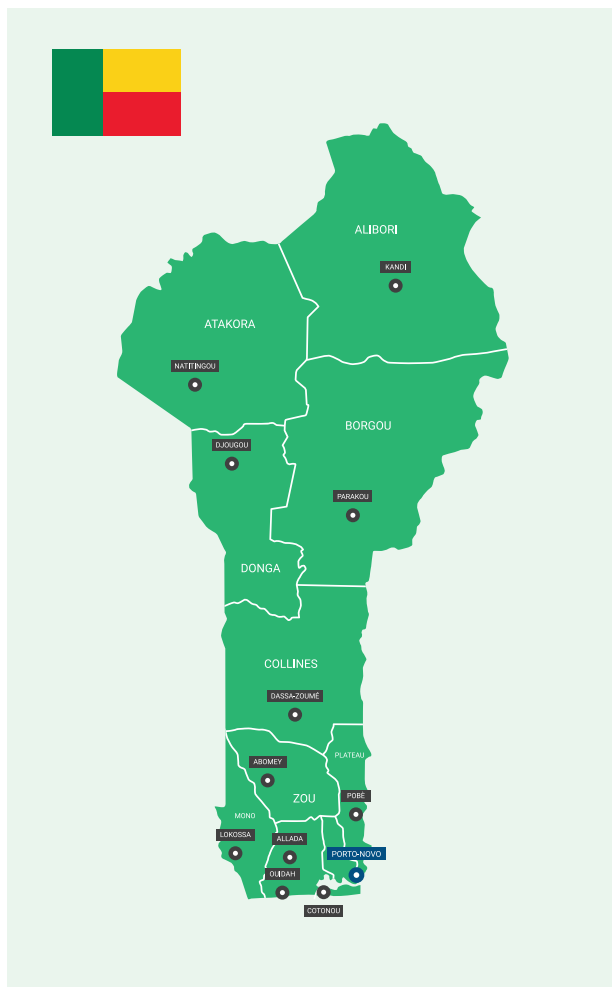
LIST OF COUNTRIES WHICH HAVE SIGNED, RATIFIED/ACCEDED TO THE
AFRICAN CHARTER ON DEMOCRACY, ELECTIONS AND GOVERNANCE

LISTE DES PAYS QUI ONT SIGNE, RATIFIE/ADHERE
CHARTRE AFRICAINE DE LA DEMOCRATIE, DES ELECTIONS ET DE LA GOUVERNANCE

28/06/2019

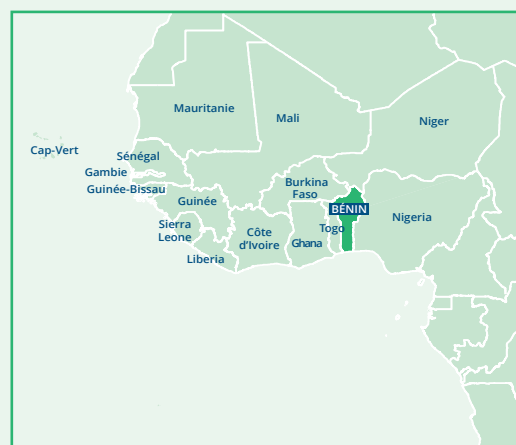
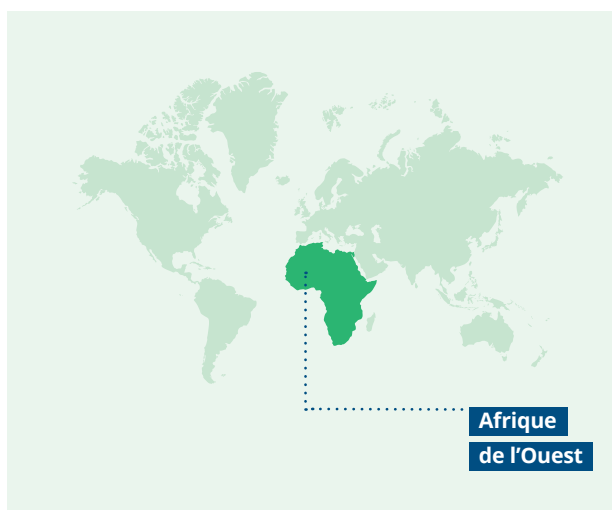
No	COUNTRY/PAYS	DATE OF/DE SIGNATURE	DATE OF/DE RATIFICATION/ ACCESSION	DATE DEPOSITED/ DATE DE DEPOT
1	Algeria	14/07/2012	20/11/2016	10/01/2017
2	Angola	27/01/2012	-	-
3	Benin	16/07/2007	28/06/2012	11/07/2012
4	Botswana	-	-	-
5	Burkina Faso	02/08/2007	26/05/2010	06/07/2010
6	Burundi	20/06/2007	-	-
7	Cameroon	-	24/08/2011	16/01/2012
8	Central African Rep.	28/06/2008	24/04/2017	06/03/2019
9	Cape Verde	27/01/2012	-	-
10	Chad	22/01/2009	11/07/2011	13/10/2011
11	Côte d'Ivoire	11/06/2009	16/10/2013	28/11/2013
12	Comoros	02/02/2010	30/11/2016	06/01/2017
13	Congo	18/06/2007	-	-
14	Djibouti	15/06/2007	02/12/2012	22/01/2013
15	Democratic Rep. of Congo	29/06/2008	-	-
16	Egypt	-	-	-
17	Equatorial Guinea	30/01/2011	-	-
18	Eritrea	-	-	-
19	Ethiopia	28/12/2007	05/12/2008	06/01/2009
20	Gabon	02/02/2010	-	-
21	Gambia	29/01/2008	11/06/2018	04/02/2019
22	Ghana	15/01/2008	06/09/2010	19/10/2010
23	Guinea-Bissau	17/06/2008	23/12/2011	04/01/2012
24	Guinea	09/05/2007	17/06/2011	11/07/2011
25	Kenya	28/06/2008	-	-
26	Libya	-	-	-
27	Lesotho	17/03/2010	30/06/2010	09/07/2010
28	Liberia	18/06/2008	23/02/2014	07/03/2017
29	Madagascar	31/01/2014	23/02/2017	13/04/2017
30	Mali	29/06/2007	13/08/2013	02/09/2013
31	Malawi	-	11/10/2012	24/10/2012
32	Morocco	-	-	-
33	Mozambique	27/05/2010	24/04/2018	09/05/2018
34	Mauritania	29/01/2008	07/07/2008	28/07/2008
35	Mauritius	14/12/2007	-	-
36	Namibia	10/05/2007	23/08/2016	30/08/2016
37	Nigeria	02/07/2007	01/12/2011	09/01/2012
38	Niger	17/06/2008	04/10/2011	08/11/2011
39	Rwanda	29/06/2007	09/07/2010	14/07/2010
40	South Africa	01/02/2010	24/12/2010	24/01/2011
41	Sahrawi Arab Democratic Republic	25/07/2010	27/11/2013	27/01/2014
42	Senegal	15/12/2008	-	-
43	Seychelles	-	12/08/2016	28/09/2016
44	Sierra Leone	17/06/2008	17/02/2009	08/12/2009
45	Somalia	28/01/2013	-	-
46	South Sudan	24/01/2013	26/01/2014	13/04/2015
47	Sao Tome & Principe	01/02/2010	18/04/2019	27/06/2019
48	Sudan	30/06/2008	19/06/2013	16/09/2013

I. République du Bénin



Président
Patrice TALON

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 1^{er} août 1960
Capitale : Porto Novo
Superficie : 112 620 Km² (2018)
Côtes : 121 km (2018)
Population : 12 318 978 habitants (2019)
Densité : 112 hab. /km² (2018)
Taux de natalité : 35,5 ‰ (2019)
Taux de mortalité infantile : 57,6‰ (2019)
Taux de mortalité : 8,6 ‰ (2019)
PIB/habitant : 1216 \$USD (2019)
Taux de croissance : 7,6 % (2019)
IDH : 0,515 (2018)
Taux d'alphabétisation : 28,57 % (2018)
Principales ressources : pétrole, gaz naturel, fer, cuivre, phosphate, marbre, or, étain, fer, uranium.



Le Bénin, inventeur de la conférence nationale souveraine, point de départ des transitions démocratiques en Afrique : la régression

1. Situation de la démocratie

Il est le premier Etat francophone d'Afrique à ouvrir le processus de démocratisation tout au début des années 1990, en inventant la conférence nationale souveraine et les premières institutions indépendantes de régulation de la démocratie et des élections. Depuis le début de la transition démocratique en 1990, le Bénin connaît des élections périodiques relativement transparentes et pacifiques avec un changement démocratique à la tête de l'État. Le pays a connu l'alternance à plusieurs reprises : Victoire de *Nicéphore SOGLO* en 1991, de *Mathieu KÉRÉKOU* en 1996, *Boni YAYI* en 2006 et en 2016 *Patrice TALON*.

Depuis 2016, de nombreuses lois ont progressivement réduit les libertés fondamentales garanties par la constitution de 1990, concentrant l'ensemble des pouvoirs entre les mains de l'exécutif.

En 2019, bien qu'en apparence, le principe de la limitation du mandat présidentiel ait été renforcé, force est de constater que l'amendement constitutionnel adopté par un Parlement non représentatif parce qu'issu d'une élection ayant exclu l'opposition politique, a consacré l'avènement d'une gouvernance autoritaire. Si le modèle béninois a connu depuis l'avènement du Président TALON des soubresauts, c'est que ce modèle démocratique, en dépit des différentes alternances, est malgré tout à bout de souffle comme la plupart des modèles démocratiques en Afrique. Le moment est venu peut-être de les évaluer et de procéder à leur refondation.

2. Situation des droits de l'homme

Le recul démocratique est la caractéristique du pouvoir politique actuel au Bénin avec les libertés fondamentales mises entre parenthèses, la prison ou l'exil étant souvent les seules alternatives pour les opposants.

En effet, depuis les élections législatives chaotiques du 28 avril 2019 où toute l'opposition a été exclue du scrutin, on a assisté à la répression systématique et continue de toutes les manifestations pacifiques, avec un usage excessif de la force et de balles réelles qui ont fait plus de 11 morts, des dizaines de blessés et plus de 60 détenus dans les prisons. Les libertés fondamentales sont confisquées, la liberté d'expression est devenue une abstraction et les réseaux sociaux sont sous la haute surveillance de l'armée, poussant ainsi des citoyens béninois à l'exil.

3. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement béninois :

- › De veiller au respect et à l'inviolabilité des droits humains et des libertés fondamentales ;
- › L'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques ;
- › Organiser une grande concertation nationale sur la Démocratie, l'Etat de droit, les Droits Humains et la Gouvernance.

II. République du Burkina-Faso

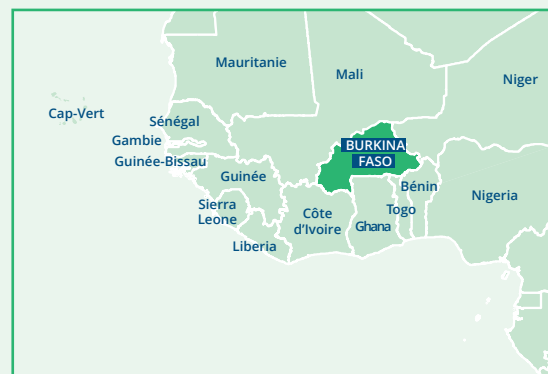


Président
Roch Marc Christian KABORE

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 05 Août 1958
Capitale : Ouagadougou
Superficie : 270 764 km²
Population : 20 252 523 habitants (2018)
Densité : 77,08 habitants / km² (2018)
Taux de natalité : 36,9 ‰ (2018)
Taux de mortalité infantile : 54,7 ‰ (2018)
Taux de mortalité : 8,7 ‰ (2018)
PIB/habitant : 744 dollars (2019)
Taux de croissance : 6,5% (2018)
IDH : 0,434 (2018)
Taux d'alphabétisation : 20 % (2018)
Principales ressources : uranium, pétrole, or, coton, or blanc



Afrique
de l'Ouest



Les impacts de l'insurrection, de la transition et des attaques des groupes armés terroristes au Burkina Faso

1. Situation de la démocratie

Depuis l'insurrection d'Octobre 2014, le Burkina Faso a traversé une zone de turbulence politique, suivie de plusieurs attaques djihadistes compliquées par les conflits intercommunautaires qui ont beaucoup affaibli l'Etat burkinabé. Et ceci nonobstant les efforts réels du gouvernement de transition qui a pu contenir le coup d'Etat militaire de *Gilbert DIENDÉRE*, organiser l'élection présidentielle et renforcer l'Etat de droit et la démocratie.

Elu Président de la République en 2015, *Roch Marc Christian KABORÉ* a hérité d'un Etat fragile rendu de plus en plus vulnérable par les attaques djihadistes qui ont sérieusement déstabilisé le pays.

Depuis 2016, le Burkina Faso fait l'objet d'un harcèlement et d'attaques continues de groupes armés djihadistes qui se sont attaqués aux institutions, aux chefs coutumiers et religieux et aux populations civiles. Les attaques djihadistes ont réveillé, aggravé et exacerbé de vieux conflits intercommunautaires en état de latence. Ces violences particulièrement meurtrières et tragiques ont eu un impact totalement négatif sur tous les aspects de la vie politique, économique et sociale.

Environ 700 personnes ont été tuées et 560 000 ont été déplacées. Dans la réalité actuelle du terrorisme en Afrique de l'Ouest, le Burkina-Faso constitue l'une des dernières digues avant d'atteindre les pays côtiers du fait des frontières qu'il partage avec le Ghana, le Bénin, le Togo, le Mali et la Côte d'Ivoire.

Une élection présidentielle sous haute sécurité. L'enjeu de l'élection présidentielle du 22 Novembre 2020, c'est l'organisation de la campagne électorale et du scrutin.

Des initiatives salutaires ont été prises par l'Etat et la société civile pour l'organisation du dialogue et la réconciliation nationale impliquant toutes les catégo-

ries sociales avec la participation de chefs traditionnels et religieux influents au plan national et dans le terroir. Comme la plupart des pays fortement affectés et polarisés par les conflits asymétriques, il existe des divergences politiques plus ou moins profondes sur les questions sécuritaires, démocratiques et électorales entre pouvoir et opposition. Aujourd'hui, l'opposition burkinabé exprime ses réserves par rapport au couplage de l'élection présidentielle et du référendum pour l'adoption de la nouvelle constitution.

Les défis auxquels le Burkina Faso est confronté appelle de la part du leadership politique un sens aigu des responsabilités et un effort pour un consensus absolu sur la problématique du découplage entre présidentielle et référendum.

2. Situation sécuritaire et humanitaire

La dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso s'est accrue ces dernières années, notamment en 2018, précisément entre mars et décembre.

En effet, dix (10) attaques djihadistes ont été répertoriées durant cette période et feraient 45 morts et 92 blessés. L'année 2019 a été la plus meurtrière avec un total de 39 attaques faisant 594 morts et 85 blessés, entre janvier et novembre 2019. Les régions du nord et du nord-ouest sont les plus touchées.

Selon le HCR, 267 000 personnes auraient fui les attaques djihadistes dans le nord et l'est du Burkina Faso en 3 mois portant le nombre de déplacés et de réfugiés à 486 000. Les provinces de Sanmatinga et Soum ont accueilli 329 000 d'entre eux et 16 000 autres sont réfugiés dans les pays voisins. Les violences liées au terrorisme ont fait près de 300 000 déplacés internes, 500 000 autres auraient été privés de soins en raison des attaques djihadistes. En février 2020, le nombre de déplacés internes est passé à 765 000 en

plus de 150 000 réfugiés. Plus de 4 000 personnes en moyenne fuient quotidiennement leur foyer en raison des attaques terroristes contre les civils.

Plus de 2000 écoles ont été fermées depuis le début de la crise selon l'UNICEF. Ce chiffre a grimpé à 2369 en mars 2020 privant 325 245 enfants d'éducation.

En avril 2019, un tableau assez noir pouvait être dressé de la situation sécuritaire qui se partage entre une très meurtrière activité terroriste et des conflits à caractère communautaire. Ces conflits intercommunautaires sont surtout enregistrés dans le nord du pays. En 2015, 2 471 cas ont été enregistrés dont 49,5% entre agriculteurs mossi et éleveurs peuls. Depuis Janvier 2019, les bavures des groupes d'auto-défense sur les populations d'ethnie peulh ont pris de l'ampleur. C'est ainsi que dans la Commune de Barsalogo notamment dans le village de Yirgou, les kolgwéogog s'en sont pris aux peuls de la localité et ont procédé à l'élimination physique des Peuls de sexe masculin ayant au moins douze ans. Le bilan est sans appel avec plus de 210 morts, 12 000 déplacés, qui s'ajoutent aux 60.000 réfugiés maliens du Sahel. Des habitations ont également été brûlées et des biens matériels volés ou saccagés.

S'agissant des questions humanitaires et des services sociaux de base, d'après le Cadre harmonisé sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, environ 1,2 million de personnes avaient besoin d'assistance immédiate (phases 3-5) en octobre-décembre 2019, soit 5.9 % de la population totale.

Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire est passé de 1,5 million en décembre 2019 à 2,2 millions en 2020. Plus de 120 centres de santé sont fermés, 948.000 personnes ont besoin de protection, d'eau et de nourriture.

3. Situation des droits de l'homme

En ce qui concerne les droits humains, des cas de torture et de mauvais traitements des détenus politiques, ont été notés, de même que des arrestations et détentions arbitraires. AFRIKAJOM Center a également relevé de graves violations de droits de l'homme qui sont le fait des forces armées, des milices et des groupes armés extrémistes.

De 2016 à 2020, nous avons assisté à la restriction de l'espace civique avec l'interdiction de manifestations publiques, l'arrestation et la détention d'activistes, de nombreuses atteintes aux libertés civiles et politiques ont été constatées. Plusieurs manifestations ont été empêchées, tandis que des activistes ont subi des peines d'emprisonnement dans l'exercice de leurs droits de s'exprimer et de manifester publiquement.

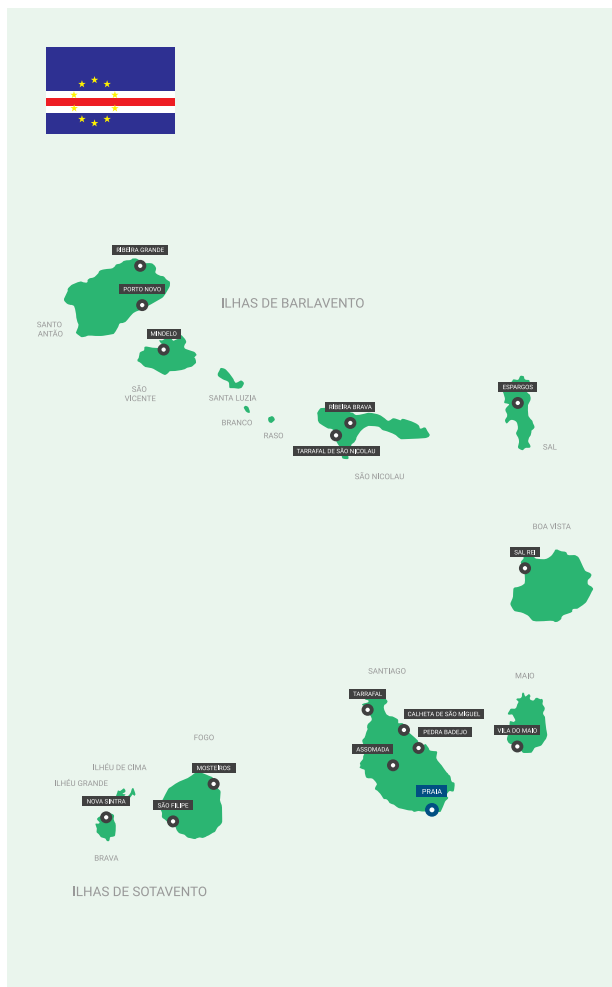
Toute perspective de changement qualitatif et de renforcement des capacités institutionnelles au Burkina requiert des études actualisées sur le nouveau contexte du pays, une meilleure connaissance des évolutions de la situation politique et sécuritaire, ainsi qu'un plaidoyer pour influencer les processus politiques comme le dialogue national, les élections d'une part et les droits humains et la sécurité d'autre part.

4. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement burkinabé de :

- › Repenser de façon holistique les réponses sécuritaires, les inscrire dans une stratégie régionale globale ;
- › Prendre toutes les dispositions requises pour assurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national pendant la campagne électorale et le jour du scrutin ;
- › Renforcer, synchroniser et coordonner tous les efforts liés à la sécurité avec les pays de la sous-région et le G5 Sahel ;
- › Promouvoir et respecter strictement les droits de l'homme en réservant un meilleur traitement aux prisonniers politiques ;
- › Mettre en place un comité de dialogue et de réconciliation pour solidifier la cohésion sociale ;
- › Promouvoir et respecter les droits humains et notamment l'espace civique en renforçant la commission nationale des droits de l'homme ;
- › Soutenir toutes les initiatives de l'Etat Burkinabé dans la lutte contre l'impunité, surtout par le renforcement des institutions judiciaires.

III. République du Cap-Vert



Président
Jorge Carlos FONSECA

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 05 Juillet 1975
Capitale : Praia
Superficie : 4 033 km²
Population : 549.938 Habitants (2019)
Densité : 136.46 habitants/km² (2019)
Taux de natalité : (18,6% (2019)
Taux de mortalité infantile : 15,4‰ (2020)
Taux de mortalité : 6 ‰ (2018)
PIB/habitant : 3.599 \$USD (2019)
Taux de croissance : 10,8% (2019)
IDH : 0,651 (2018)
Taux d'alphabétisation : 85 % (2018)
Principales ressources : sel, pierre à chaux, kaolin, pêche, argile, gypse



Un exemple en matière de démocratie, d'élections transparentes et pacifiques et de sécurité constitutionnelle

1. Situation démocratique

Le Cap-Vert est l'un des rares pays à se doter d'une démocratie apaisée. Habitué de l'alternance politique, le Cap-Vert est connu pour être un pays stable où les élections sont périodiques, libres, transparentes et apaisées.

Ainsi, depuis la révision de la Constitution de 1981, le 25 septembre 1992, la limitation de mandat continue d'être strictement respectée. Les dernières élections présidentielles de 2016 ont permis au pays de connaître sa troisième alternance, ce qui prouve la bonne santé démocratique du pays. Le Cap-Vert est une démocratie stable avec des élections compétitives et des transferts de pouvoir périodiques entre partis rivaux. Les libertés civiles sont généralement protégées, mais l'accès à la justice est entravé par un système judiciaire surchargé, et la criminalité reste une préoccupation.

Ce n'est pas par hasard que le président Pedro Pires ait reçu le prix Mo Ibrahim pour le leadership d'excellence en Afrique en 2011.

2. Liberté d'expression

La liberté de la presse est garantie par les textes et généralement respectée dans la pratique.

Cependant, dans l'esprit d'éviter un déséquilibre pendant la campagne électorale, il est interdit aux médias de diffuser des opinions ou des critiques à l'égard des partis et des candidats. Les médias publics et privés sont pour la plupart libres et indépendants du contrôle gouvernemental.

3. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement cap-verdien de :

- › Désengorger le système judiciaire pour un accès plus facile à la justice ;
- › Renforcer l'indépendance de la Justice ;
- › Revoir les politiques de sécurité nationale face à la montée inquiétante de la criminalité.

Situation de la démocratie en Côte d'Ivoire : Déficit de consensus et instabilité institutionnelle

1. Situation démocratique

La levée provisoire de l'hypothèque sur le troisième mandat

Quand le 5 Mars 2020, le Président Alassane Dramane OUATTARA annonçait solennellement devant les sénateurs et députés réunis en congrès extraordinaire à Yamoussoukro, qu'il ne sera pas candidat à sa propre succession, cela a fait l'effet d'une bombe notamment sur le continent africain non habitué au strict respect des obligations constitutionnelles et engagements des dirigeants politiques... Cette situation a créé un soulagement énorme en Afrique où le troisième mandat est perçu comme un poison de la démocratie et crée les tensions et conflits que l'on sait en Guinée Conakry.

Le Président ivoirien s'était exprimé en ces termes : « (...) je voudrais vous annoncer solennellement que j'ai décidé de ne pas être candidat à l'élection présidentielle de 2020 ».

Deux arguments justifieraient son choix de ne pas se présenter à la prochaine présidentielle de 2020 : l'importance particulière accordée au respect de ses engagements et son intention de transférer le pouvoir à une jeune génération.

Cependant, cette déclaration est assortie d'une condition qui laisse encore peser un doute car il n'exclut pas de reconsidérer sa position en cas de candidature de « ceux de sa génération » faisant implicitement référence à Laurent GBAGBO et à Henri Konan BÉDIÉ.

Adoption d'une réforme constitutionnelle sans consensus : risque d'instabilité et de tensions lors des prochaines élections.

A la suite de cette déclaration, les parlementaires ivoiriens ont été invités par le Président Ouattara à procéder à une réforme de la Constitution qui devrait avoir un impact sur la présidentielle d'octobre 2020.

Au moins vingt articles sur 183 devraient connaître de sérieuses modifications.

En dépit des réserves de l'opposition, le projet de loi a été adopté par le Parlement et promulgué par le Président de la République.

Cette réforme constitutionnelle touche tous les pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Elle propose, entre autres :

- › La nomination du vice-président de la République avec l'accord du Parlement en lieu et place d'un ticket. Ce qui rappelle le modèle russe Poutine-Medvedev, reconnu pour son déficit de légitimité. On nomme le vice-président de la République comme on nomme un Préfet, un Gouverneur ou un Directeur National ;
- › La continuité parlementaire en cas d'impossibilité d'organiser les élections ;
- › La suppression de la Cour suprême pour consacrer la Cour de cassation, le Conseil d'État et la Cour des comptes comme les trois institutions juridictionnelles représentatives du pouvoir judiciaire dans le pays.

La décision du Président Ouattara de passer la main n'a pas convaincu l'opposition qui fait peser la grave menace d'un boycott de l'élection présidentielle d'octobre 2020.

Elle accuse le Président de mener ces réformes pour donner « l'illusion de son départ tout en gardant le contrôle des principaux leviers de la gouvernance ». Pour le moment, Guillaume SORO est le seul à s'être déclaré candidat au sein de l'opposition tandis que l'ancien président Henri Konan BÉDIÉ entretient toujours le mystère mais a déjà évoqué plusieurs fois en public sa candidature.

Eviter une rechute en Côte d'Ivoire

Il faut absolument éviter une rechute dans l'instabilité politique et dans la violence en Côte d'Ivoire. Tout se passe comme si la Côte d'Ivoire n'avait jamais connu de tension, de violence et de conflits armés liés à la succession à la tête de l'Etat depuis la mort de Houphouët BOIGNY. Depuis lors, on assiste à un combat sans fin pour garder le pouvoir ou pour le conquérir souvent par tous les moyens et par les mêmes acteurs politiques.

Le conflit armé consécutif à la crise post-électorale de 2010 a créé des plaies profondes encore béantes: du fait de l'absence d'une volonté politique réelle de réconciliation nationale, de combattre sans merci l'impunité et de l'existence de l'amnésie et du refoulement par les acteurs politiques de l'histoire récente et tragique de la Côte d'Ivoire.

Il convient également de rappeler la tentative de coup d'Etat dans la nuit du 18 au 19 Septembre 2002, laquelle avait coupé la Côte d'Ivoire en deux avec une crise complexe résolue près de dix ans plus tard. Une rechute de la Côte d'Ivoire dans un contexte marqué par la crise du Sahel du fait même des frontières communes avec le Mali et le Burkina pourrait entraîner une expansion de la menace djihadiste vers les zones côtières de la sous-région.

Contentieux et tensions préélectorales

Les dossiers juridiques de Guillaume SORO et Charles Blé GOUDÉ ont révélé de véritables failles dans la justice ivoirienne assujettie à l'exécutif, et fonctionnant comme un instrument pour éliminer les candidats perçus comme « dangereux » ou « indésirables ».

Poursuivis pour des faits de tentative de déstabilisation et de détournement de deniers publics, l'ancien président de l'Assemblée nationale s'est vu délivrer un mandat d'arrêt international et ses biens ont été saisis. Ce mandat d'arrêt international contraste d'ailleurs avec son exil forcé, parce qu'il lui est interdit de fouler le sol national. Cette décision de la justice ivoirienne intervient au moment où Guillaume SORO a déclaré sa candidature à l'élection présidentielle de 2020.

En le contraignant à l'exil, le Président OUATTARA élimine un sérieux candidat.

Suite à l'exil de SORO, cinq députés membres de son parti politique dont son frère, ont été arrêtés et détenus illégalement sans que leur immunité parlementaire ne soit levée. Ces cinq députés en question sont *Alain Michel LOBOGNON*, *SORO Kanigui* président du RACI, *CAMARA Loukimane*, *SOUMAHORO Kando*, *YAO Soumaila*.

La présidentielle ivoirienne de 2020 suscite également la suspicion et la défiance de dissidents politiques qui considèrent que les organes de régulation et de règlement du contentieux électoral comme la CENI et le Conseil constitutionnel ne sont pas « indépendants ».

La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) avait enjoint à la Côte d'Ivoire le 18 Novembre 2016 de réformer la loi portant « *composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission électorale indépendante* » pour la rendre conforme aux engagements internationaux du pays notamment la *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance* et le *Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance*.

En 2010, cette institution était jugée proche du camp présidentiel avec son président qui était un proche de Laurent GBAGBO. L'histoire se répète aujourd'hui avec un proche de OUATTARA qui est à la tête du Conseil constitutionnel. Ce qui suscite beaucoup d'interrogations au sein de l'opposition.

2. Situation des droits de l'homme

Restriction de l'espace civique

Depuis le mois de Décembre 2019, on a assisté à la restriction comme une peau de chagrin de l'espace civique en Côte d'Ivoire. La situation des droits de l'homme s'est beaucoup dégradée :

- › Interdiction des meetings de l'opposition (report et interdiction du meeting de l'opposition qui était prévu du *14 Décembre 2019 au 22 Décembre dernier avant d'être finalement interdit suivant une décision du ministre de l'Intérieur instruisant l'ensemble des maires d'empêcher la manifestation*);

- › La répression et le harcèlement des activistes de la société civile, des militants syndicaux, des journalistes et des blogueurs ont affaibli les capacités de la société civile ivoirienne, qui réagit difficilement et de moins en moins aux violations de la démocratie et des droits de l'homme. Sur le plan social, la répression d'une manifestation d'élèves visant à anticiper les congés de Noël a fait 3 morts dont un dans la ville de Daloa, un à Anyama et un à Dimbokro sans compter les nombreux blessés et autres dégâts matériels dont des incendies de salles de classe.

3. Situation sécuritaire

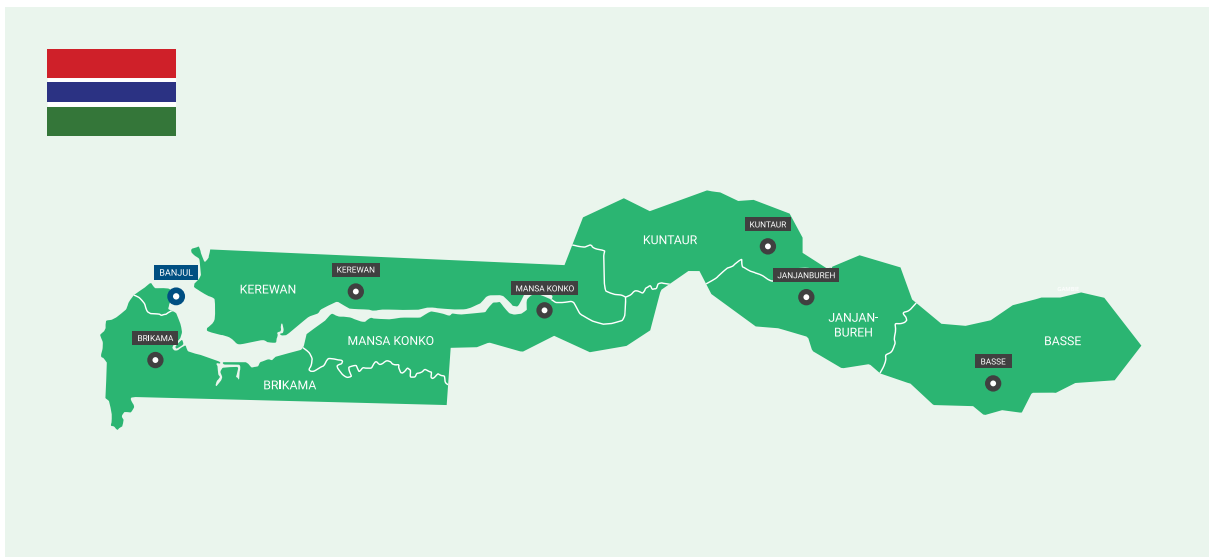
Sur le *plan sécuritaire*, l'année 2019 a été marquée par plusieurs conflits communautaires nourris par des tensions politiques. Il s'agit des conflits dans les villes de Daoukro en *Décembre 2019*, Beoumi en *Mai 2019*. En *2016*, ces conflits avaient déjà fait 20 morts dans la ville de Bouna dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Des violences avaient éclatées lors des municipales *d'Octobre 2018* entre des membres de la communauté baoulé réputée acquise au PDCI d'*Henri Konan BÉDIÉ* et ceux de la communauté malinké réputée proche du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix d'*Alassane OUATTARA*.

4. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement ivoirien de :

- › Engager un dialogue national sincère, inclusif et très large sur le processus électoral de manière à avoir un consensus fort pour des élections transparentes, démocratiques et apaisées ;
- › Renforcer la neutralité, l'impartialité et les capacités des organes d'arbitrage et de régulation des élections, à savoir la CENI et la Justice électorale ;
- › Respecter scrupuleusement la limitation de mandat à deux ;
- › Respecter les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire en matière de droits humains en libérant toutes les personnes arbitrairement détenues, notamment les députés affiliés au Parti de Guillaume SORO ;
- › Accepter toutes les candidatures de leaders qui souhaitent se présenter à la présidentielle de 2020 et qui présentent toutes les conditions requises ;
- › Renforcer la cohésion nationale entre les différentes communautés de manière à prévenir tout conflit intercommunautaire ;
- › Renforcer la sécurité aux frontières avec les pays touchés par l'extrémisme violent pour éviter toute contagion.

V. République de Gambie



Président
Adama BARROW

Date d'indépendance : 18 Février 1965
Capitale : Banjul
Superficie : 10 689 km²
Côtes : 80 Km
Population : 2 207 816 habitants (2018)
Densité : 185 hab./km² (2018)
Taux de natalité : 29 ‰ (2018)
Taux de mortalité infantile : 34 ‰ (2018)
Taux de mortalité : 7 ‰ (2018)
PIB/habitant : 712 \$USD (2018)
Taux de croissance : 3,5% (2017)
IDH : 0,466 (2018)
Taux d'alphabétisation : 51 % (2016)
Principales ressources : titane, étain, zircon, pétrole, argile.



Afrique
de l'Ouest



Une transition démocratique piégée

1. Situation démocratique

Au terme d'une longue résistance au changement démocratique qui a coûté la vie à beaucoup de gambiens, marquée par des arrestations et détentions arbitraires, par des actes de tortures et autres peines ou traitements inhumains et dégradants, le régime de *Yaya JAMMEH* a pris fin au terme d'un processus électoral complexe et très tendu. Pour la première fois en Gambie, les enjeux d'un changement démocratique à la tête de l'État semblaient probables, d'où la mobilisation exceptionnelle autant des organisations internationales et africaines que de la CEDEAO. D'ailleurs, il faut saluer deux actes importants de la CEDEAO au cours de ce processus électoral :

- D'abord la Résolution du sommet de la CEDEAO de 2015, demandant au gouvernement gambien de s'abstenir de tout recours à un usage excessif de la force, dans la période préélectorale tendue en Gambie ;
- Après la victoire de *BARROW* contestée par *Yaya JAMMEH*, la CEDEAO avait eu recours à son mécanisme de prévention et de gestion des conflits permettant à quatre chefs d'États de la sous-région de se rendre en Gambie, ce qui a contribué au dénouement du sac de noeuds de la présidentielle gambienne.

BARROW et la promesse d'une transition de trois ans

En 2016, le principal leader du parti d'opposition (UDP) *Ousseynou DARBOE*, était arrêté, détenu et condamné à trois ans de prison après une manifestation pour exiger justice pour *Solo SANDENG*.

Toute l'opposition gambienne et la société civile, pour mettre un terme au régime de *Yaya JAMMEH*, se sont unis et ont organisé en leur sein un vote pour élire un candidat consensuel de l'opposition contre le président en exercice.

C'est ainsi que *Barrow* a été élu pour cette transition et s'est engagé à faire un mandat de trois ans à la suite duquel des élections anticipées seraient organisées.

N'ayant pas respecté sa promesse, le président de la transition *Adama BARROW* est rattrapé par l'histoire, c'est tout l'enjeu de la mobilisation des centaines de gambiens réunis autour de «*Three years Jotna*», pour lui rappeler la fin de la transition des trois ans.

Plus d'une centaine de manifestants ont été arrêtés, détenus et des médias ont été suspendus. L'indignation de l'opinion publique africaine et internationale a permis la libération de beaucoup de militants et la réouverture des médias. L'autre problème qui se pose à *BARROW* est aussi la mobilisation et les manifestations de partisans de *JAMMEH* qui exigent son retour. En réponse à cette demande, l'ancien président gambien a déclaré depuis la capitale de la Guinée Equatoriale que lui aussi avait la nostalgie de la Gambie et désirerait bien rentrer au pays.

Mais le ministre de la Justice *Aboubacar TAMBEDOU* lui a répondu sur un ton ferme, qu'il serait mis immédiatement aux arrêts et emprisonné, si jamais, il mettait les pieds en Gambie.

Au regard des défis sécuritaires de la sous-région, de vieilles alliances nouées dans le passé entre *Yaya JAMMEH* et une aile du MFDC, il faut absolument éviter tout acte de nature à créer des tensions qui pourraient déstabiliser la Gambie et la sous-région. *Adama BARROW*, devrait absolument faire attention aux revendications de «*Three years Jotna*» et établir un dialogue permettant une sortie heureuse et pacifique de cette crise politique. La CEDEAO qui avait fait un bon travail en Gambie ne devrait pas rester indifférente face à cette crise qui peut fragiliser la Gambie et exacerber la vulnérabilité des États voisins.

Enfin *Adama BARROW* qui jouit d'une image sympathique auprès des organisations des droits de

l'homme pour avoir restauré l'image d'un pays respectueux de l'État de droit et des libertés fondamentales, ne devrait pas compromettre tous ces atouts qui pourraient bien lui servir dans le futur.

En effet, il faut reconnaître que depuis son élection, le président Adama BARROW a su poser quelques actes allant dans le sens de la promotion des droits humains en Gambie, siège de la CADHP, et de la restauration de l'image de Banjul comme étant la capitale africaine des droits de l'homme.

A titre illustratif, on peut citer :

- › L'ouverture de la célébration des 30 ans de la CADHP par lui-même en tant que président de la République.
- › La création de la commission vérité, justice et réconciliation composée de 11 membres, qui a commencé ses auditions le 07 janvier 2019 et qui donne l'opportunité aux victimes des pires crimes commis sous le régime de *Yaya JAMMEH* de pouvoir être entendues et avoir accès à la justice. Elle est présidée par *Lamin SISE*, ancien diplomate des Nations Unies.
- › Noter également que la Gambie, par l'intermédiaire de son ministre de la Justice, *Aboubacar TAMBEDOU*, a déposé une plainte pour génocide contre les musulmans rohingyas, auprès de la Cour Internationale de justice.
- › Il est aussi lieu de saluer la décision courageuse de la Cour Suprême de la Gambie qui a cassé une décision du président de la République révoquant une des membres de l'Assemblée nationale, *Ya Kumba JAITEH*, rendant la nomination de son remplaçant « *inconstitutionnelle, nulle et non avenue* », un fait assez rare sur le continent pour ne pas être souligné.

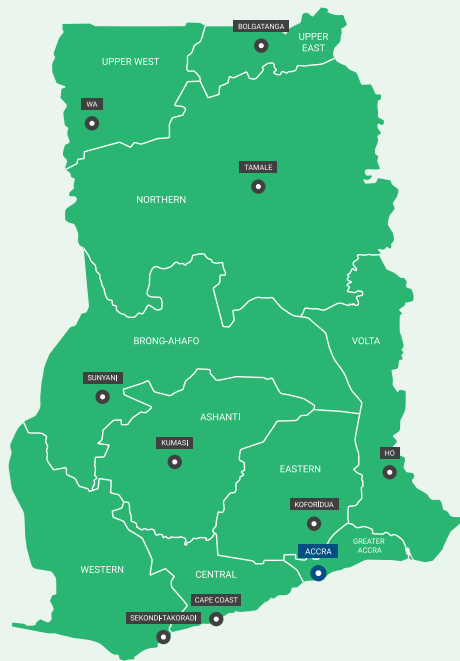
L'autre grand problème de la Gambie, c'est la plainte que veulent déposer les victimes d'atrocités et d'abus sexuels du régime de *Yaya JAMMEH* et l'exécution sommaire d'une quarantaine de migrants en Gambie. Les citoyens du Ghana constituent le plus grand nombre et la plupart des victimes ont été enterrées en Casamance. Beaucoup de victimes gambiennes ont saisi la commission vérité justice et réconciliation.

2. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement gambien et au gouvernement sénégalais de :

- › Agir de manière à éviter à la Gambie l'échec de la transition, la violence et l'instabilité politique ;
- › Respecter la liberté de manifestation et d'expression des partis de l'opposition ;
- › Prendre toutes les dispositions pour éviter l'impunité de ces crimes de masse en permettant aux victimes, aux parents et aux ayants droit d'avoir accès à la justice. Pour cela, le Sénégal et le Ghana doivent unir leurs efforts pour demander l'extradition et le jugement de *Yaya JAMMEH*

VI. République du Ghana

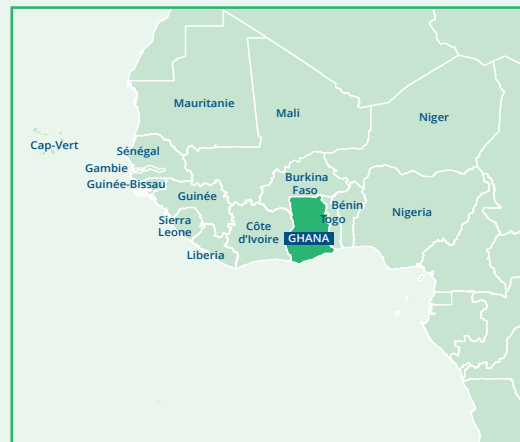


Président
Nana AKUFO - ADDO

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 06 Mars 1957
Capital : Accra
PIB/habitant : 65.556 milliards \$USD (2018)
Population : 30 280 811 habitants (2019)
Densité : 126,94 habitants / km²
Taux de natalité : 28,6‰ (2019)
Taux de mortalité infantile : 32,8 ‰ (2019)
Taux de mortalité : 7,10 ‰ (2019)
Taux de croissance : 8,8% (2019)
IDH : 0,596 (2018)
Taux d'alphabétisation : 79 % (2018)
Principales ressources : or, bois d'œuvre, diamants industriels, bauxite, manganèse, pêche, caoutchouc, hydroélectricité, pétrole, argent, sel, pierre à chaux



Afrique de l'Ouest



Enrichir le legs du père fondateur Kwame Nkrumah et Jerry Rawlings

1. Situation démocratique

En dépit d'une longue période d'instabilité, le Ghana a connu une période relativement stable à partir des années 1992 avec la proclamation de la quatrième République par le président *Jerry RAWLINGS*.

Malgré quelques moments de tensions et de contentieux électoraux, le Ghana a montré une véritable capacité de résilience en matière de démocratie et d'élections. Et ce, grâce à des institutions relativement fortes, crédibles et légitimes, et grâce aussi à l'existence d'une société civile qui a su faire preuve de lucidité, de compétence et d'impartialité pour permettre de surmonter les tensions et les contentieux pour arriver aujourd'hui à une position d'équilibre et de stabilité politique au Ghana.

Dès lors, le Ghana va connaître une succession d'alternances pacifiques, érigeant le pays en modèle de démocratie, de stabilité et de leadership continental.

2. Liberté d'expression

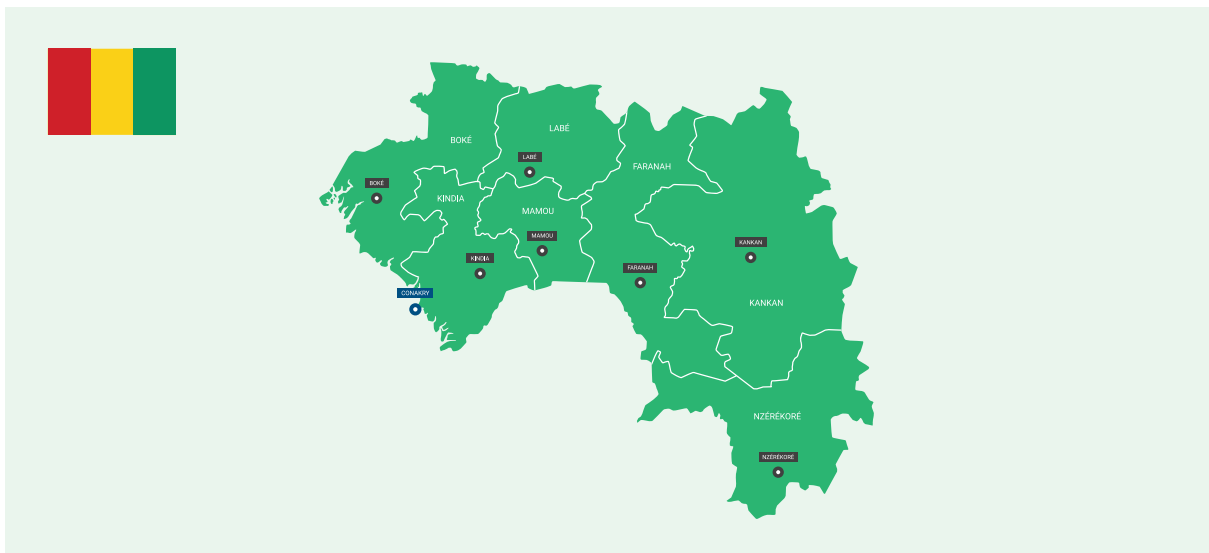
Il faut cependant relever les quelques atteintes à la liberté de presse qui est souvent menacée par les agressions et menaces incessantes dont les journalistes sont victimes.

3. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement ghanéen de :

- › Garantir et protéger la liberté d'expression, particulièrement la liberté de presse ;
- › Le respect des droits humains et l'abolition de la peine de mort ;
- › Réexaminer les instruments juridiques surtout en ce qui concerne le moratoire pour les condamnés à mort.

VII. République de Guinée



Président
ALPHA CONDÉ

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 02 octobre 1958
Capital : Conakry
Superficie : 245 857 km²
Côtes : 320 Km
Population : 12.8 millions habitants (2019)
PIB/habitant : 10,990 milliards \$USD (2018)
Taux de croissance : 5,8% (2018)
Taux de natalité : 36‰ (2018)
Taux de mortalité infantile : 49‰ (2018)
Taux de mortalité : 0,89% (2019)
IDH : 0.466 (2018)
Taux d'alphabétisation : 45,25 % (2015)
Principales ressources : bauxite, or, pétrole, fer, uranium, manganèse phosphates.



Afrique
de l'Ouest



Une guerre sans fin pour conserver le pouvoir

Le pouvoir guinéen en mode pilotage automatique

Le Président guinéen s'est fixé un objectif politique clair et précis : lever la limitation des mandats à deux, par voie référendaire pour rester au pouvoir quelles que soient les conséquences. En face du Président, le FNDC (Front National pour la Défense de la Constitution), un mouvement citoyen composé d'organisations de la société civile, de partis politiques d'opposition, d'organisations syndicales et de personnalités indépendantes, qui fait montre d'une détermination inébranlable à empêcher l'organisation du référendum et des élections législatives du 22 mars 2020.

C'est comme si le Président s'était mis en mode pilotage automatique ignorant les appels, les mises en garde, les mises au point, les médiations de la communauté africaine et internationale, sans compter les graves violations des droits de l'homme dû à la répression sans réserve, avec un usage excessif de la force lors des manifestations pacifiques du FNDC.

1. Situation de la démocratie

Alpha CONDÉ est le premier Président guinéen élu démocratiquement par les urnes en 2010. Après un parcours impressionnant de 30 ans d'opposition, il a été considéré pendant longtemps comme le doyen de l'opposition guinéenne qui a toujours refusé tout compromis avec les différents régimes autocratiques qui se sont succédé en Guinée.

Après 10 ans à la tête de la République de Guinée, peut-on parler réellement aujourd'hui d'une discontinuité ou d'un changement par rapport à l'exercice démocratique du pouvoir, après les règnes autoritaires, autocratiques et répressifs de *Sékou TOURÉ*, de *Lansana CONTÉ*, du bref, turbulent et répressif inter-règne de *Dadis CAMARA* ?

En dépit de l'existence du multipartisme en Guinée et d'une relative reconnaissance de la liberté de presse

et d'expression, force est de constater que le régime est resté très répressif. Les manifestations pacifiques en Guinée ont été souvent violemment réprimées avec beaucoup de morts : dix ans de régime ont fait à peu près trois cent morts en Guinée.

Depuis la création du mouvement FNDC (Front National pour la Défense de la Constitution), regroupant les partis d'opposition, la société civile, des syndicats et des personnalités indépendantes, on assiste au cycle infernal de manifestations massives et d'une répression brutale, sanglante et violente avec des arrestations, des détentions d'activistes de la société civile et de mort d'hommes.

Le face à face implacable et sans concession entre le régime et le FNDC continue sans qu'aucune tentative de médiation extérieure ne puisse trouver la bonne formule pour un règlement politique et pacifique par le dialogue. Ni les interventions de *Mohamed Ibn CHAMBAS* des Nations Unies, ni celle du Premier ministre éthiopien, *Ahmed ABY*, prix Nobel de la paix encore moins celle des anciens présidents *Nicéphore SOGLO* du Bénin et *Goodluck JONATHAN* du Nigéria n'ont pu trouver la solution pour arrêter la spirale de la violence en Guinée. Quid des interventions américaines et des pays de l'Union Européenne.

On assiste en Guinée à une impasse totale en attendant le pire. Dans ce climat électoral tendu et totalement empoisonné par les violences politiques, la situation des droits humains est loin d'être au beau fixe car entre *Janvier 2015 et Septembre 2019*, un bilan lourd de victimes a été enregistré :

- › 25 personnes mortes dont 10 tuées par les forces de sécurité parmi lesquelles un enfant de 7 ans. Le recours à la force pour réprimer les manifestations, l'arrestation de journalistes et des défenseurs de droits humains, l'atteinte portée aux activités d'associations de défense des droits humains surtout en période électorale sont aussi notées ;

- › 61 manifestants et passants sont morts lors de manifestations dont 50 pourraient être tués par les forces de sécurité selon les déclarations de témoins ou de membres de la famille ;
- › en 2018, 19 manifestants et passants sont morts lors de manifestations qui dénonçaient le retard important pris dans l'organisation des élections locales. Parmi eux, au moins 12 ont été tués par les forces de sécurité, deux membres des forces de sécurité ont été tués aussi dans ces manifestations.
- › Depuis Novembre 2018, des unités militaires ont été déployées sur les principaux lieux de manifestation à Conakry (rapport Amnesty International 2019).

La transparence et la légitimité du référendum et des élections législatives en question

Le référendum et les élections législatives en Guinée n'ont été reconnus ni par l'Union africaine et la CEDEAO, qui n'ont pas envoyé d'observateurs, ni par l'OIF et les Nations Unies.

Dans son dernier rapport, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a soulevé beaucoup d'irrégularités qui pourraient entacher la sincérité du scrutin et à partir de ce constat s'est retirée de l'organisation des élections.

La CEDEAO qui avait envoyé une mission d'experts a également abouti aux mêmes constats que l'OIF, à savoir, l'irrégularité de près de 2,5 millions d'électeurs contenus dans le fichier et s'est aussi retirée de l'observation des élections, suivie par l'Union Africaine.

La région de Kankan réputée fief du parti au pouvoir, est celle qui présente le plus d'anomalies avec plus de 30.000 mineurs enrôlés avant d'être radiés grâce à la détection faciale.

La Cour de justice de la CEDEAO a été saisie par le FNDC sur l'irrégularité et l'absence de transparence du référendum et des élections législatives du 22 mars 2020.

La CEDEAO devait envoyer une délégation composée du Président en exercice de la CEDEAO le Président

ISSOUFOU du Niger, du Président OUATTARA de la Côte d'Ivoire, du Président Nana Akufo-Addo du Ghana et du Président BUHARI du Nigeria, pour discuter de l'absence de consensus sur le référendum et les législatives. Celle-ci a finalement été reportée pour cause de coronavirus.

Le FNDC et les partis d'opposition ont lancé un mot d'ordre de boycott actif du référendum et les législatives. Le scrutin s'est manifesté dans la violence qui a donné lieu à des morts d'hommes et à des dégâts matériels importants. Le bilan de ce scrutin est très lourd. On compte environ 54 personnes tuées dont au moins 39 par balle, 134 blessés et 178 arrestations. La traque des opposants et des activistes se poursuit.

Des attaques et des conflits intercommunautaires particulièrement meurtriers se sont déroulés à Nzérékoré, l'une des plus grandes villes du pays donnant lieu à des pillages et des saccages d'églises chrétiennes, et des mosquées. Un basculement dans la violence intercommunautaire et interconfessionnelle tout à fait inédit en République de Guinée. Depuis le début des événements en septembre 2019, la répression en Guinée a fait plus de 114 morts compte non tenu des personnes disparues.

La réforme constitutionnelle a finalement été adoptée avec 91,59% de « oui » et 8,41% de « non » pour un taux de participation estimé à 61%.

Dysfonctionnements de la régulation nationale et régionale

Ce que la situation en Guinée révèle au grand jour, ce sont les dysfonctionnements, les faiblesses et surtout l'impuissance des mécanismes de régulation des conflits politiques, autant au plan national avec l'existence d'un Exécutif omnipotent qui lie pratiquement les mains au Parlement et à la Justice. D'où le face à face implacable entre le régime et ses forces de répression et les militants du FNDC. Faiblesses et dysfonctionnements des mécanismes de régulation de la CEDEAO comme de l'Union Africaine qui n'ont pas pu faire grand-chose face à la volonté du régime d'imposer le référendum par tous les moyens.

Aujourd'hui, en dépit de la tenue du référendum et de la possibilité d'un troisième mandat du Président

guinéen, les tensions et les violences politiques sont différées et si aucune initiative diplomatique efficace n'arrive à créer le dialogue nécessaire pour un consensus en Guinée, le pays risque de basculer dans l'inconnu.

Force est de constater que la transparence et la légitimité des élections législatives sont sérieusement remises en question autant dans la région ouest-africaine, qu'au plan international. Sans mesures concrètes pour arrêter cette Guinée en mode pilotage automatique vers le troisième mandat, on s'achemine à tous les risques de violence et d'instabilité dans la sous-région.

2. Situation des droits de l'homme

Ce cycle de violences pourrait dérapier avec l'intensification des tensions politiques à l'approche de l'élection présidentielle de 2020. En ce qui concerne la liberté d'expression, la Guinée a adopté des lois qui restreignent indûment le droit à la liberté d'expression parmi lesquelles :

- › Le nouveau code pénal adopté le 4 Juillet 2016 ;
- › La loi relative à la cyber sécurité adoptée le 2 Juin 2016 ;
- › La loi portant prévention et répression du terrorisme, adoptée le 4 Juillet 2019.

Ainsi, des médias ont été suspendus et des dizaines de journalistes et de défenseurs des droits humains ont été arbitrairement arrêtés. Des journalistes ont été agressés par des membres des forces de sécurité, lesquels n'ont pas été traduits en justice. A ce jour, l'impunité perdure en Guinée et les autorités n'ont pas permis à la plupart des victimes de violations des droits humains notamment d'homicide, de torture et d'autres mauvais traitements d'obtenir justice, vérité et réparation. Les responsables présumés du massacre du 28 Septembre 2009 ne sont toujours pas traduits en justice et beaucoup d'entre eux accusés pour leur implication présumée dans les homicides et les viols occupent toujours des postes d'influence. Sur la violation des droits de l'homme, on compte environ 31 personnes tuées, plus de 60 personnes blessées et plus de 100 personnes arbitrairement arrêtées et détenues.

En Guinée, nous assistons à une impasse totale avec un contexte préélectoral violent sans consensus, ni sur l'élection législative boycottée par l'opposition, ni sur les organes de régulation des élections rejetées aussi par l'opposition. Ce qui pratiquement met la Guinée dans une situation de guerre civile larvée dont les conséquences sont imprévisibles.

Les élections sont prévues en Octobre 2020 pour désigner le successeur d'Alpha CONDÉ au pouvoir depuis 2010 (pour la seule alternance de son histoire) et réélu en 2015. L'enjeu principal réside cependant dans les intentions du président sortant de se présenter pour un troisième mandat. Alors qu'il ne devrait plus se présenter conformément à l'article 47 al.3 de la Constitution de 2010 qui dispose qu'« *en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels, consécutifs ou non* », l'ex-opposant historique à la dictature de Lansana CONTÉ semble décidé à céder à la tentation du 3ème mandat. Pour cela, il entend faire sauter le verrou de la limitation du mandat présidentiel. Il annonçait le 19 Décembre dernier avoir reçu l'approbation de la Cour Constitutionnelle et du président de l'Assemblée nationale pour lancer le projet de nouvelle constitution. Des élections législatives sont également prévues cette année. Les manifestations contre cette initiative ont déjà causé la mort d'au moins 16 civils et d'un gendarme. Le 28 Septembre 2009, la répression d'une manifestation contre la candidature de Moussa Dadis CAMARA aux présidentielles de 2010 avait fait 157 morts, 1500 blessés, 89 portées disparues et 109 femmes violées.

3. Recommandations

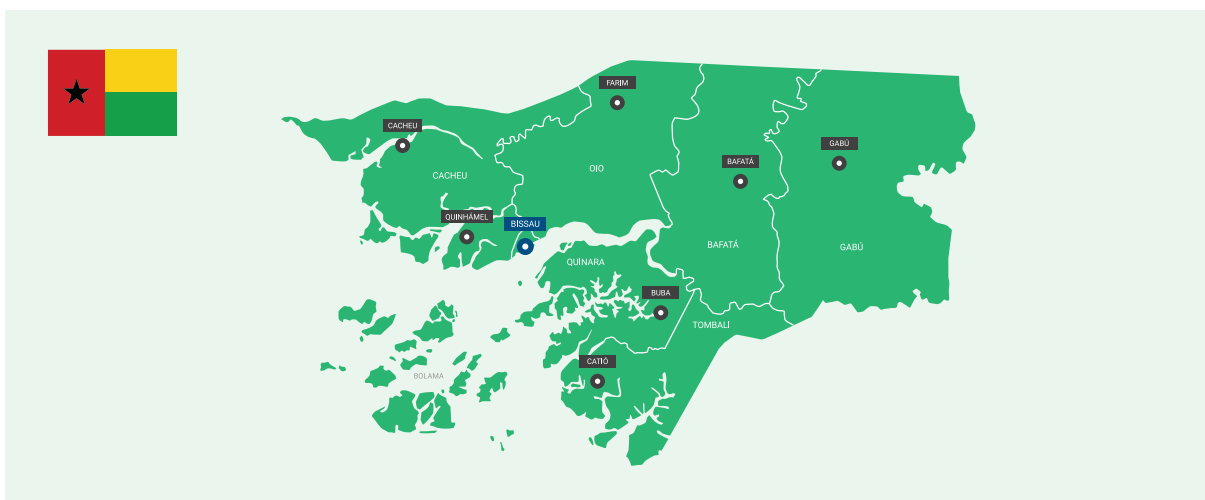
AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement guinéen de :

- › Annuler le référendum et les législatives du 22 mars 2020 et d'organiser un grand dialogue national afin de trouver un consensus qui puisse garantir la paix, la sécurité et la stabilité de la Guinée dans la durée ;
- › Inviter solennellement le Président de la République de Guinée à renoncer à un troisième mandat qui sème les facteurs de division, de fractures identitaires et de violences et d'instabilités politiques ;
- › Mettre fin à l'arrestation arbitraire de journalistes, d'opposants politiques, de militants des droits de l'homme et de libérer toutes les personnes

détenues dans le cadre des manifestations du FNDC ;

- › Respecter la liberté d'organisation, d'expression et de manifestation ;
- › Procéder systématiquement à des enquêtes indépendantes et impartiales pour faire la lumière sur toutes les violations des droits de l'homme et en tirer toutes les conséquences de droit ;
- › Mettre un terme définitif à l'usage excessif de la force pour réprimer les manifestations pacifiques.

VIII. République de Guinée-Bissau



Président
Umaro Sissoco EMBALO

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 10 septembre 1973
Capitale : Bissau
Superficie : 36125 km²
Côtes : 300 Km
Population : 1 655 289 habitants (2019)
Densité : 45,82 habitants / km² (2019)
Taux de natalité : 38,50‰ (2018)
Taux de mortalité infantile : 99,82 ‰ (2019)
Taux de mortalité : 15,79 ‰ (2019)
PIB/habitant : 778 \$USD (2018)
Taux de croissance : 3,8% (2018)
IDH : 0,461 (2018)
Taux d'alphabétisation : 59,91 % (2015)
Principales ressources : bauxite, bois, phosphates, noix cajou, pêche, bauxite, argile, granit, pierre à chaux, gisements de pétroles inexploités.



Afrique
de l'Ouest



Une démocratie minée par des conflits de pouvoir et l'instabilité politique et institutionnelle

1. Situation de la démocratie

La Guinée-Bissau est le seul pays lusophone de l'Afrique de l'Ouest, complexe par sa situation géopolitique, avec ses îles Bijagos pratiquement à l'état de nature, ses abondantes ressources minérales et halieutiques qui contrastent avec la misère des populations.

C'est par la lutte armée que la Guinée-Bissau a eu son indépendance en 1974. Ce qui a conféré aux anciens combattants et aux PAIGC une sorte de légitimité plus ou moins sacralisée.

L'armée qui est l'institution la plus solide fonctionne comme instrument de régulation et d'arbitrage des conflits politiques. Mieux, elle était devenue de plus en plus un instrument entre les mains de leaders politiques qui veulent conquérir ou conserver le pouvoir. Pendant longtemps, la succession à la tête de l'Etat s'opérait par des coups d'Etat militaires marqués par leur brutalité et leur imprévisibilité ou des assassinats politiques, depuis la mort Amílcar CABRAL assassiné le 20 janvier 1973.

Ce pays tarde encore à régler de façon pacifique et démocratique sa transition vers une démocratie stable et la succession des leaders politiques à la tête de l'Etat par des élections transparentes et démocratiques.

C'est un pays gangrené par l'instabilité politique chronique et la mauvaise gouvernance, avec la présence de plus en plus marquée des organisations criminelles transnationales qui profitent des failles de l'Etat pour s'infiltrer dans les institutions politiques et sécuritaires.

Pour toutes ces raisons, et à cause de la crise politique de 2015, la CEDEAO a nommé le diplomate ivoirien Blaise Diplo comme représentant résidant à Bissau et y a déployé une force d'attente d'environ 500 hommes. Par cette présence continue, la CEDEAO a

certainement pu éviter la poursuite de la série noire des assassinats politiques ou des coups d'Etat militaires. De plus en plus, les militaires Bissau guinéens se gardent de jouer le rôle d'arbitre dans les conflits politiques qui minent le pays.

Paradoxalement, il faut reconnaître que la Guinée-Bissau organise les élections les plus transparentes et les plus démocratiques de l'espace CEDEAO avec un dépouillement qui se fait dans certains endroits, dans des lieux ouverts en présence de tous. La Guinée-Bissau dispose aussi d'une Constitution qui garantit l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Mais pour réussir cet exercice, il faudrait au pays un leadership politique, une bonne culture démocratique et un sens élevé des responsabilités.

Malam Bacã Sanha (2009-2012) qui avait occupé des responsabilités dans pratiquement toutes les institutions de l'État, avait pu réaliser ce tour de force et était un des rares présidents en exercice à mourir au pouvoir de mort naturelle.

Mandat du président José Mario Vaz : blocage du fonctionnement des institutions sans précédent dans l'histoire de la Guinée-Bissau

Depuis l'élection de *José Mario VAZ* comme Président de la République en tant que candidat du PAIGC soutenu par *Domingos Simoes PEREIRA*, secrétaire général du PAIGC, le pays a connu une instabilité politique chronique sans précédent. On va assister à une longue crise institutionnelle avec des tensions politiques et sociales créées par une dissidence interne au PAIGC et une lutte sans merci pour le contrôle de l'exécutif qui a pratiquement bloqué le pays pendant 4 ans.

Le point positif marquant du régime de Vaz c'est qu'il a terminé son mandat sans coup d'Etat et sans assassinat politique. L'armée bissau-guinéenne habituée à arbitrer les conflits politiques de façon violente a

pour une fois pris ses distances. La médiation et la présence de la CEDEAO ont pu empêcher un coup d'État militaire ou encore pire un assassinat politique. En dépit des efforts déployés par la CEDEAO et ses médiateurs, d'abord le Président OBASANJO, puis le Président Guinéen Alpha CONDE, aucun consensus entre les éléments du PAIGC et le Président de la République Mario VAZ n'a pu être trouvé.

Pendant cette période avec l'éviction de *Domingos Simoes PEREIRA*, on va assister à une médiation de la CEDEAO qui va aboutir à la nomination d'un nouveau Premier ministre *Umaro Sissoco EMBALO* (18 Novembre 2016- 22 Janvier 2018), qui sera à son tour contesté par le PAIGC. Il sera poussé à la démission et sera remplacé par *Arthur SILVA*.

En réalité, on assiste pratiquement à une *prolongation, avec l'élection présidentielle de 2019*, de la crise politique de 2015, qui avait donné lieu à la confrontation des mêmes acteurs et des mêmes tendances.

Derrière cette crise politique, il faut lire l'existence d'une polarisation identitaire insidieuse qui va au-delà des frontières de la Guinée-Bissau. Les confrontations entre pays de la CEDEAO sur le règlement de la crise Bissau guinéenne expliquent aussi l'enlisement et le blocage chronique auquel on assiste en Guinée-Bissau.

Comme en atteste par ailleurs le scrutin considéré comme celui de la dernière chance qui a abouti à une véritable impasse politique et institutionnelle avec deux présidents et deux gouvernements et marqué par les réserves de la communauté internationale, de l'Union européenne et des pays lusophones..

Incertitudes autour des résultats du second tour de la présidentielle 2019

L'imbroglie politique se poursuit toujours dans cette ancienne colonie portugaise. Sans attendre la Cour suprême, Umaro Sissoco EMBALO s'est autoproclamé Président au lendemain des élections sur la base des résultats donnés par la CENI et non encore validés par la Cour Suprême.

Le PAIGC a immédiatement riposté en nommant par intérim le président de l'Assemblée Nationale Cip-

riano GASSAMA. Mais ce dernier ne va pas tarder à démissionner le 1^{er} Mars après avoir reçu des menaces de mort.

EMBALO soutenu par l'armée est installé au palais présidentiel par l'ancien Président Mario VAZ, semble gagner une avance dans la guerre pour contrôle des institutions de la République. La Guinée-Bissau renoue avec ses démons.

Tout se passe comme si les organes de régulation et d'arbitrage des élections qui auraient dû garder leur neutralité et leur impartialité, étaient devenus partisans et avaient choisi leur camp : le CENI étant du côté de Embalo et la Cour suprême soutenant Domingos Simoes PEREIRA.

Devant cette impasse politique, la CEDEAO a manifesté son inquiétude et a estimé que les investitures des deux chefs d'État rivaux sont illégales et appelle l'armée à rester neutre dans cette querelle. La CEDEAO a été rejointe dans sa position par le Quai d'Orsay qui invite les forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau à se tenir à l'écart de la vie politique et appelle les acteurs à la retenue.

Garante, depuis plusieurs années, d'un ordre politique démocratie et stable, la CEDEAO a rejeté la stratégie du fait accompli en ne reconnaissant pas le nouveau régime qui s'installe à Bissau. Son équipe d'experts, qui devrait y séjourner pour arrondir les angles entre les camps politiques rivaux, a été déclarée indésirable par le camp de Embalo, criant à l'ingérence.

Si en premier lieu, elle avait appuyé la formule du recomptage des bulletins de vote voulue par la Cour suprême, la CEDEAO aurait tenté d'envoyer une mission d'experts à Bissau sans en informer le pouvoir incarné par Umaro Sissoco EMBALO. Les organisations internationales comme l'ONU et des pays comme les Etats-Unis ne cachent plus leur déception devant cette impasse politique.

2. Situation des droits humains

Quinze (15) députés ont été déchus de leur mandat en Janvier 2019 pour avoir refusé de soutenir le programme du gouvernement. A la mi-Mai, les tensions

se sont accrues quand le Premier ministre *Carlos CORREIA* a été démis de ses fonctions. La nomination de *Baciro DJA* deux semaines plus tard va déclencher de violentes manifestations. La police a recouru à la force en utilisant des gazs lacrymogènes pour disperser les manifestants qui lançaient des pierres et brûlaient des pneus devant le palais présidentiel. En Septembre 2019, la Guinée-Bissau a adhéré à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatride.

Le système judiciaire pénal reste précaire et ne garantit pas une procédure régulière. Dans son rapport de 2015, la rapporteuse spéciale des Nations Unies a qualifié la situation du système judiciaire de « triste » et de « terrible ». Elle a aussi souligné le manque de ressources, l'incompétence, la corruption, l'impunité et l'accès limité à la justice qui représentent les principaux obstacles à l'indépendance de la justice. En juillet 2019, il a fallu à la Cour suprême plus de 20 jours, alors qu'une limite de 10 jours est prévue par la loi, pour déférer aux requêtes en *habeas corpus* introduites pour contester la détention du député Gabriel SO. Le tribunal régional de Bissau avait ordonné son arrestation, malgré son immunité parlementaire.

S'agissant de l'impunité et de la reddition des comptes, les enquêtes sur des atteintes aux droits humains dont des assassinats politiques perpétrés entre 2009 et 2012 n'ont pas progressé. Néanmoins, au mois de mai 2019, le tribunal régional de Bissorã (région d'Oio), a reconnu quatre policiers coupables d'avoir battu à mort Tchutcho MENDOÇA en juillet 2015 alors qu'il se trouvait en garde à vue. Trois d'entre eux ont été condamnés à sept ans et trois mois d'emprisonnement, le quatrième à cinq ans d'emprisonnement.

3. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement bissau-guinéen de :

- › Initier un dialogue national inclusif et global avec tous les acteurs pour procéder à une profonde introspection qui doit aboutir à des solutions politiques et démocratiques endogènes et durables ;
- › Engager des procédures de vérification du dernier scrutin pour lever les ambiguïtés sur le vainqueur des dernières élections ;
- › Respecter les obligations internationales en matière de droits de l'homme et des libertés individuelles ;
- › Garantir la liberté d'expression et de manifestation.

Instabilité, conflits armés et résilience

1. Situation de la démocratie

Présentant la particularité d'être la plus ancienne république d'Afrique noire fondée en 1822 par des esclaves noirs affranchis sous l'impulsion des Etats-Unis puis indépendante en 1847, le Libéria est un pays connu pour son instabilité politique chronique.

Après 14 ans de guerre civile atroce (1989-2003) faisant 250 000 morts et des centaines et milliers de blessés, le pays baigne dans l'incertitude et espère toujours des lendemains meilleurs.

De 1847 à 1945, l'électorat libérien était réduit à une certaine élite de la société, en l'occurrence les noirs d'origine américaine (*Freeman*), et ce n'est qu'en 1945 que le suffrage est devenu universel avec le droit de vote élargi aux autochtones.

Le Libéria n'a pas connu d'alternance démocratique depuis 1944. Depuis les années 1980, le pays a connu un enchaînement de coups d'État militaires, de dictature et de guerres civiles avec des régimes autoritaires et répressifs.

La vie politique était auparavant dominée par le président *William TUBMAN* et le *True Whig Party*, devenu parti unique en 1958. Il a mis fin au suffrage censitaire et a accordé le droit de vote aux autochtones. En 1949, il a fait abroger la loi qui lui interdisait de briguer un troisième mandat. Il sera réélu jusqu'à sa mort en 1971. Son successeur et ancien vice-président *William TOLBERT* est renversé et assassiné dans la violence par un coup d'État militaire mené par le Sergent-chef *Samuel Kanyon DOE* en 1980, qui devient le premier président non afro-américain du Liberia.

Malgré de timides réformes démocratiques et la tenue d'élections, l'homme fort du pays *Samuel Kanyon DOE* continue d'exercer le pouvoir de façon autoritaire et répressive. La guérilla s'organise contre lui. Malgré l'intervention de la CEDEAO, le pays est déchiré par une guerre civile qui fait des centaines de

morts et d'exilés, pendant la première moitié des années 1990. *Samuel Kanyon DOE* est kidnappé et sauvagement assassiné en 1990 par Prince *JOHNSON* et ses troupes. En 1997, un des chefs de la résistance, *Charles TAYLOR* est élu à la tête du pays. L'État s'est quasiment effondré sous son régime. Une seconde guerre civile éclate entre 1997 et 2003.

La transition démocratique est amorcée en 2005 avec l'élection d'*Ellen JOHNSON SIRLEAF*, réélue en 2011. En tant que première femme africaine à accéder au pouvoir, son élection a été une lueur d'espoir pour le pays après des années de conflits et d'instabilité politique. Le régime d'*Ellen Johnson SIRLEAF* a beaucoup contribué à la consolidation de la paix et de la stabilité au Liberia. Elle a respecté la limitation de mandat à deux et a organisé des élections transparentes et apaisées permettant à *Georges WEAH*, nouveau président élu, d'hériter d'un pays démocratique et stable.

Le Liberia a été touché par l'épidémie de la fièvre Ebola qui a duré plus de 2 ans, causant plus de 11 300 morts dont 4800 au Libéria.

Entre temps, l'ancienne star du football, *Georges WEAH*, est arrivé au pouvoir en Janvier 2018 au terme d'un scrutin calme et apaisé, mais le pays semble toujours au plus mal.

Le président *WEAH* présente cependant un bilan mitigé un an après son élection surtout du point de vue de la gouvernance. En effet, il lui est reproché de ne pas avoir donné le bon exemple en faisant une déclaration publique de son patrimoine, jusqu'à ce qu'il cède sous la pression des services compétents. La déclaration est restée secrète. Des doutes subsistent aussi sur sa détermination à lutter contre la corruption. Il est accusé de privilégier ses intérêts personnels sur les affaires publiques notamment dans la réalisation de deux grands projets immobiliers. Il est également critiqué pour la gestion de plusieurs projets d'infrastructures publiques dont l'amélioration des routes dans son propre fief. Des allégations de

détournement de 100 millions de dollars libériens destinés à la Banque Centrale du Liberia, évaporés, ont aussi été évoqués. Ces billets auraient été dérobés dans des conteneurs du port de Monrovia en Mars 2018, deux mois après son élection. L'enquête n'a été ordonnée par le gouvernement qu'en septembre. Le journaliste qui a révélé la disparition présumée des fonds a reçu des menaces de mort.

2. Situation sécuritaire et impunité

En 2019, des niveaux élevés de criminalité perpétrés par des groupes de jeunes et amateurs, de même que l'abus de drogues et un chômage élevé ont été notés. La violence sexuelle reste un problème grave, malgré l'engagement pris par l'ancienne présidente SIRLEAF de s'attaquer à ce problème.

De même, des manifestations violentes et des émeutes ont eu lieu en Décembre 2019, mais les activités terroristes majeures ont été très limitées depuis la fin de la guerre civile en 2003. Des opérations militaires conjointes avec la Côte d'Ivoire ont atténué les craintes de terrorisme le long de la frontière poreuse au niveau des Comtés de Grand Gedeh et de Nimba, où des bandes armées sont connues pour lancer des attaques sporadiques. La participation du Libéria aux opérations de maintien de la paix de l'ONU comporte un risque d'attaques terroristes islamistes et d'enlèvements, comme en témoigne l'arrestation de plusieurs militants maliens à Monrovia, mais ce risque est faible en raison de l'absence d'un réseau de soutien local dans ce pays.

3. Situation des droits de l'homme

Après les graves violations des droits de l'homme qui ont touché une bonne partie de la société lors de la guerre civile, la *Commission Vérité et Réconciliation* (TRC) a été créée en Mai 2005. Elle a sorti un rapport émettant 142 recommandations visant à réparer les violations des droits de l'homme. En Avril 2012, le tribunal spécial pour la Sierra Leone infligeait une peine de 50 ans de prison et retenait cinq chefs d'accusation de crimes contre l'humanité contre Charles Taylor, cinq chefs d'accusation de crimes de guerre et un chef d'accusation d'autres violations graves du droit humanitaire international.

Dans son rapport 2017-2018, Amnesty International souligne que la violence domestique et les violences sexuelles contre les filles et les femmes demeurent très répandues de même que la traite des êtres humains. L'impunité des droits humains persiste et les conditions carcérales ne sont pas conformes aux normes internationales. La période de détention provisoire est souvent très longue.

Liberté d'expression

Le Liberia autrefois applaudi pour avoir mis fin à deux guerres civiles, est maintenant accusé de violer la liberté d'expression selon ce que les analystes estiment s'intensifier sous le règne du président Georges WEAH. Si l'administration SIRLEAF a fait des efforts pour sauvegarder la liberté d'expression, elle est égratignée pour le moment sous le nouveau régime.

En effet, de nombreux rapports révèlent que l'administration du président WEAH a étouffé la liberté d'expression de plusieurs journalistes et maisons de presse, tel que ce fût le cas lors de l'incident de 2019 où des assaillants inconnus ont attaqué Joy FM, une station de radio basée à Monrovia. Les assaillants ont perturbé la transmission de la station en coupant les câbles reliant l'antenne à l'émetteur. En 2018, un journaliste travaillant pour une station de radio locale a été tué alors qu'il se rendait à son travail. L'action était liée à la publicité d'un annonceur publiée dans le journal, qui a donné lieu à un procès de 1,8 million de dollars.

Cependant en 2019, l'administration du pays a dé-pénalisé la diffamation qui selon les experts, a été un catalyseur crucial pour la liberté d'expression et la liberté de la presse au Liberia. Le président WEAH a signé le 28 février 2019 un projet de loi visant à modifier les articles 11.11, 11.12 et 11.14 du code pénal qui prévoyaient des peines de prison pour toute une série de délits d'expression. Le Sénat a approuvé le projet de loi le 7 février 2019, après la Chambre des représentants du Parlement libérien le 3 juillet 2018, ouvrant ainsi la voie à la signature éventuelle du président WEAH.

Liberté de manifestation

La liberté de manifestation est souvent bafouée sous le régime de WEAH. Une semaine après le début de l'année 2020, une manifestation qui dénonçait le gouvernement du pays a été violemment réprimée par la police à coups de gaz lacrymogène et de canaux à eau envoyant des dizaines de manifestants aux urgences.

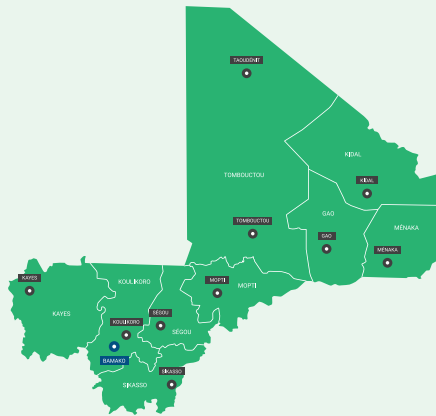
En 2018, des heurts ont éclaté entre les forces de l'ordre et plusieurs dizaines d'opposants au président WEAH. La police a fait usage de la force pour empêcher le cortège d'atteindre son QG.

4. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement libérien de :

- › Accorder plus de transparence dans la gouvernance, surtout financière, en manifestant une réelle volonté politique ;
- › Enquêter sur les détournements de fonds et sur les biens des responsables ;
- › Mettre un terme aux violences en revoyant la protection juridique des femmes et réprimander sévèrement les responsables ;
- › Lutter contre l'impunité en traduisant les acteurs de crimes internationaux graves devant la justice ;
- › Repenser les politiques de sécurité nationale par la mutualisation des moyens avec les pays voisins.

X. République du Mali

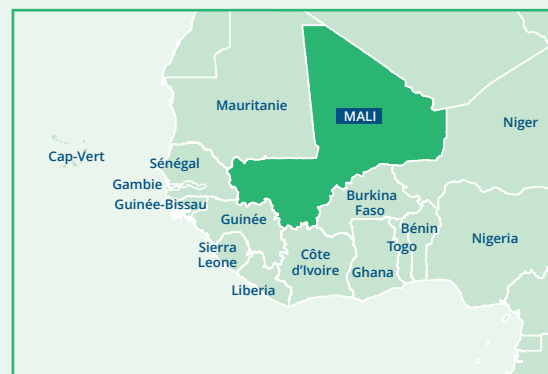


Président
Ibrahim Boubacar KEITA

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 22 Septembre 1960
Capitale : Bamako
Superficie : 1 246 814 km²
Population : 20 252 586 habitants (2019)
Densité : 16,24 habitants / km² (2019)
Taux de natalité : 41 ‰ (2019)
Taux de mortalité infantile : 67,6 ‰ en 2018
Taux de mortalité : 9,41‰ (2018)
PIB/habitant : 943 \$USD (2019)
Taux de croissance : 5% (2019)
Taux de scolarisation (primaire) :
IDH : 0,293 (2019)
Taux d'alphabétisation : 35,5% (2018)
Principales ressources : hydrogène, pétrole, gaz, or, coltan, phosphates, calcaire.



Afrique
de l'Ouest



La démocratie malienne face aux défis sécuritaires

1. Situation de la démocratie

Le Mali a connu 3 coups d'Etat militaires : celui qui porta au pouvoir le *Lieutenant Moussa TRAORÉ* le 19 Novembre 1968, qui mit un terme au régime socialiste de *Modibo KEITA*, père de l'indépendance du Mali.

Il a mis en place un régime de dictature brutale et répressive à laquelle le *Colonel Amadou Toumani TOURÉ* mit un terme le 26 Mars 1991 à la suite d'une manifestation sauvagement réprimée à Bamako par les forces de l'ordre, causant plusieurs morts. Il s'ensuivit un régime démocratique avec l'élection du Professeur *Alpha Oumar KONARÉ* en Avril 1992. Ce grand intellectuel membre de la société civile a posé les bases et les outils d'une bonne régulation de la démocratie, de la gouvernance et des droits humains hérités par le président Amadou Toumani Touré élu en 2002 et réélu en 2007. *Amadou Toumani TOURÉ* avait mis en place un système de démocratie consensuelle où tous semblaient aller bien et rare étaient ceux qui soupçonnaient une décomposition progressive du système qui avait atteint ses limites.

Le troisième coup d'Etat est celui d'*Amadou Aya SANOGO* le 22 Mars 2012 qui a plongé le Mali dans une période assez complexe de tensions, de violations de droits de l'homme mais surtout le point de départ de la déstabilisation politique du pays. En effet, en très peu de temps les deux tiers du pays étaient occupés par les groupes armés terroristes. Plus d'une vingtaine de bérets rouges ont été exécutés sommairement et le capitaine Sanogo a été inculpé en 2013 pour complicité d'assassinat. C'est d'abord la CEDEAO qui est intervenue au Mali pour tenter de démêler un imbroglio politico-sécuritaire, mais sans beaucoup de succès avec le Burkina comme médiateur. Mais tout de même, la CEDEAO avait permis le redéploiement de l'administration et de l'armée sur l'ensemble du territoire national, y compris à Kidal.

Les premiers accords entre le gouvernement et le MNLA ont été signés à Ouagadougou. La CEDEAO a

également essayé d'amener des troupes, mais mal préparée aux conflits asymétriques et dépourvue des moyens appropriés, elle a été totalement impuissante à relever les défis sécuritaires du Mali.

Très rapidement, voilà la situation dont Ibrahim Bou-bacar KEITA hérite en 2013. Son élection avait suscité beaucoup d'espoir, mais aussi beaucoup de contestations, du fait de multiples affaires souvent soulevées par l'opposition et l'opinion malienne.

A cela, il faut bien ajouter les sérieux problèmes de sécurité au nord Mali peu peuplé avec un tiers de la population malienne et deux tiers de la superficie. Le nord est le ventre mou du Mali.

De 2017 à nos jours, c'est le centre du Mali qui a été très affecté avec les conflits intercommunautaires qui s'enflamment, avec les massacres d'individus et les crimes de masse souvent très atroces et très graves. Ce qui contribue à une dégradation rapide et croissante de la situation du Mali mais aussi du Burkina et du Niger.

2. Situation sécuritaire et humanitaire

Un bilan de 208 victimes suite aux attaques djihadistes dans des localités différentes a été enregistré en 2018. De Janvier à Novembre 2019, 472 morts en 17 attaques ont été répertoriés. Elles ont toutes été revendiquées par les groupes armés terroristes dans des localités différentes situées dans les régions du Nord, et tout particulièrement dans la région de Mopti au centre du Mali. Les régions du Nord, Tombouctou, Kidal, Gao et Mopti sont celles qui subissent le plus grand nombre d'attaques. On y compte un total de 720 morts en 2019. Le 23 Mars 2019, plus de 130 personnes ont été massacrées dans le village d'Ogossagou au centre.

Quant aux conflits intercommunautaires, ils ont causé pour l'année 2018 la mort de 208 victimes et ont

été l'oeuvre d'affrontements entre milices dogons et peulhs.

Ces attaques récurrentes ont occasionné des mouvements massifs de populations majoritairement composés de femmes, estimées à 52% des déplacées internes.

A cela s'ajoute, le problème de la circulation des armes en Afrique de l'Ouest qui représente une menace directe à la stabilité des États. La zone ouest africaine est en effet confrontée à la circulation illégale des armes. Pas moins de 20 millions d'armes légères circulent au Sahel (Kalachnikov, mitrailleuses lourdes, lance-roquettes, missiles sol-air de type SAM). Ces armes proviennent en majorité de la Libye où 800 000 à 1 million d'armes légères sont supposées circuler librement ainsi que 80.000 Kalachnikovs. Dans cet espace, 10 972 000 d'armes sont détenues par les civils et plus de 500 millions d'armes illicites circulent dans la zone.

Le conflit au Nord Mali a fait près de 207 751 personnes déplacées internes dans les différentes régions du pays. Avec 75 528 déplacés internes, la région de Mopti est la plus affectée par les mouvements de population. Elle est suivie par la région de Gao avec 58.040 personnes déplacées internes. Ces deux régions sont suivies par les régions de Ségou 24 291 personnes déplacées internes et Tombouctou 22 641 personnes déplacées internes. De janvier 2019 à janvier 2020, le nombre de déplacés est passé de 120 000 à 207 751 personnes. 165 000 réfugiés ont fui le Mali pour s'installer au Niger, en Mauritanie et au Burkina Faso.

Plus de mille écoles sont fermées dans les régions du Nord, du Centre et du Sud, et près de 3 millions d'élèves sont non scolarisés. Le nombre d'écoles fermées dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal et Koulikoro a atteint pour la première fois plus de 1200 soit 13% des écoles de ces régions. Plus de 270 000 enfants sont privés du droit à l'éducation à cause de l'insécurité et des déplacements de populations.

En ce qui concerne la situation humanitaire et les services sociaux de base, 972 000 personnes ont besoin d'assistance humanitaire et n'ont pas accès aux

services primaires les plus élémentaires (eau, électricité...). Selon le Cadre harmonisé sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Mali, environ 648 000 maliens ont besoin d'assistance immédiate (phases 3-5) en octobre-décembre 2019, soit 3.2% de la population totale (20.5 millions). Depuis le début du conflit en 2012, 578 239 personnes ont été déplacées et 554 402 autres sont réfugiées.

En 2020, près de 4,3 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire ont été recensées. Il s'agit d'une augmentation de 1,1 million de personnes en insécurité alimentaire. L'accès à l'aide humanitaire reste un défi dans certaines localités du centre et du nord du pays.

3. Situation des droits de l'homme

L'impunité et la violation des droits humains sont devenues monnaie courante au Mali. En effet, selon le FNUPA, entre Janvier et Octobre 2019, 956 cas de violences basées sur le genre ont été rapportés, dont 43% perpétrés avec comme présumés auteurs les acteurs armés. Selon le HCR, 600 cas de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits commises entre Janvier 2016 et Juin 2017 ont fait plus de 2700 victimes. Il faut également saluer les efforts judiciaires engagés au Mali pour mieux gérer la question de l'impunité avec près de 200 enquêtes ouvertes par le procureur mais on attend encore le jugement des auteurs.

4. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement malien de :

- › Engager un dialogue national afin d'avoir une vision commune de la situation sécuritaire au Mali pour pouvoir faire face ensemble avec détermination aux attaques des groupes armés djihadistes. Il est nécessaire pour le Mali de réaliser cette unité du peuple contre l'extrémisme violent, de manière à rassurer une opinion publique malienne et africaine de plus en plus désemparée face à la situation ;
- › Replacer la définition et l'élaboration des stratégies sécuritaires dans un contexte régional, allant au-delà des limites des seules réponses militaires,

pour concevoir la sécurité en terme de sécurité humaine ;

- › Lutter fermement contre l'impunité en engageant des enquêtes judiciaires indépendantes et impartiales chaque fois que des crimes de masse graves sont commis, et traduire les responsables en justice ;
- › Renforcer partout le dialogue et la réconciliation nationale de façon inclusive, et également associer la société civile et surtout les associations de femmes au processus de paix au Mali ;
- › Favoriser l'appui de la communauté internationale aux efforts du Mali pour restaurer la paix, la sécurité et la présence au Nord de l'ensemble des institutions de la république sur l'ensemble du territoire national ;
- › Favoriser l'appui des institutions internationales aux institutions judiciaires locales pour lutter contre l'impunité

Une démocratie sous influence militaire

1. Situation de la démocratie

L'élection présidentielle de 2019 a permis à la Mauritanie de connaître sa première alternance entre deux militaires : le président sortant *Mohamed Ould Abdel AZIZ* et *Mohamed Ould GHAZOUANI*, le nouvel élu. Ils faisaient d'ailleurs partie de la junte militaire qui porta en 2005 au pouvoir le Colonel Mohamed Ould VALL. Cependant, il convient de rappeler qu'une possibilité de briguer un 3ème mandat était déjà envisageable par Ould Abdel AZIZ, jusqu'à ce qu'il décide de modifier la Constitution et choisisse son dauphin pour l'élection présidentielle, *Ould GHAZOUANI*, perpétuant ainsi le régime militaire. Ainsi, le président nouvellement élu avec 52% à l'issue du scrutin avait vu l'opposition réfuter ce résultat qu'elle qualifie d'un « nouveau coup d'Etat ». C'est dans ce contexte que l'opposition a eu à saisir le Conseil constitutionnel pour faire annuler les résultats et a appelé à la désobéissance civile. Toutefois, le Conseil constitutionnel confirma la victoire du candidat du pouvoir. De potentielles fraudes ont été soupçonnées suite à la sortie du président qui s'est autoproclamé vainqueur avant que la commission électorale ne donne ses chiffres. Il faut signaler aussi une situation post-électorale préoccupante du fait des tensions qui opposent l'actuel président élu Ould GHAZOUANI à son prédécesseur Ould Abdel AZIZ. Ce dernier fait l'objet de beaucoup d'accusations de la part de son vieil ami. L'ancien homme fort du pays Ould Abdel AZIZ qui a fait et défait les différents présidents depuis 2005. Il a donné le pouvoir à Ould VALL intérimaire de 2005 à 2008, a parrainé la candidature d'*Ould Cheikh ABDA-LAHI* avant de l'évincer sans ménagement en 2008 et de régner de façon discontinue de 2008 à 2020. En 2020, il a soutenu et parrainé la candidature de son ami et successeur Ould GHAZOUANI. Entre les deux amis, beaucoup de spéculations parlaient d'un deal à la Poutine et Medvedev, mais les graves accusations du pouvoir contre l'ancien président, le Général Ould Abdel AZIZ, signalent tout à fait le contraire.

2. Situation des droits humains

Des manifestations post-électorales ont suivi les élections, entraînant des arrestations massives dont celle du journaliste *Moussa CAMARA*, directeur de publication du journal La Nouvelle Expression, du président de FPC et ancien chef du mouvement Flam, *Samba THIAM*, du représentant du mouvement IRA à Boghé *Dia BOCAR* et de dizaines de jeunes partisans du candidat de la coalition Vivre Ensemble *Kane Hamidou BABA*. Récemment, le blogueur *Mohamed Ali Ould Abdel AZIZ* a été arrêté pour critique vis-à-vis du pouvoir du président *Mohamed Ould El GHAZOUANI*. Les autorités mauritaniennes ont restreint la liberté d'expression et de réunion particulièrement lorsque les activistes indépendants protestaient contre le racisme et la discrimination ethnique, la persistance de l'esclavage et d'autres sujets sensibles. Des activistes sont arrêtés sur la base d'accusations peu crédibles et le blogueur *Mohamed Cheikh Ould MKHAITIR* n'est toujours pas libéré alors qu'il a déjà purgé sa peine pour blasphème. Le sénateur d'opposition *Mohamed Ould GHADDA* a passé la plus grande partie de l'année 2018 en détention préventive sur la base de vagues accusations de corruption.

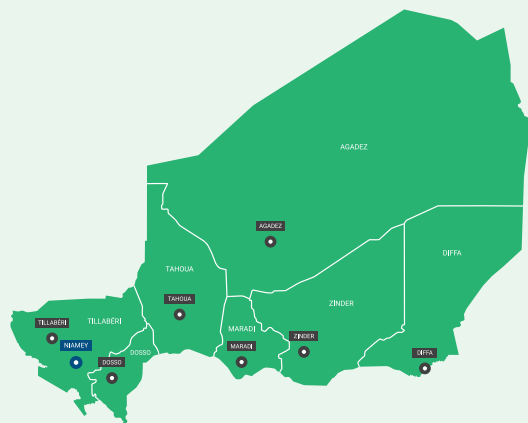
3. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement mauritanien de :

- › Repenser la démocratie en Mauritanie largement dominée par l'activisme politique de l'armée qui bloque toute perspective de réelle démocratisation du pouvoir ce qui rend difficile voire impossible l'accès et l'exercice du pouvoir par les civils ;
- › Réévaluer collectivement et de façon inclusive l'élection présidentielle et les élections législatives, situer les forces et les faiblesses pour voir comment renforcer le système électoral pour plus de transparence par le renforcement des moyens et de l'indépendance des organes de régulation et du contentieux électoral ;

- › Renforcer l'indépendance de la magistrature comme protecteur des droits humains ;
- › Renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles ;
- › Respecter les obligations internationales en matière de liberté d'expression et de manifestation ;
- › Mettre fin aux arrestations arbitraires de journalistes, de dissidents politiques et d'activistes des droits de l'homme.

XII. République du Niger



Président
Mahamadou ISSOUFOU

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 3 août 1960
Population : 21 546 595 habitants (2019)
Densité : 17,01 habitants / km² (2019)
Taux de croissance : 5,2%
IDH : 0,341 (2019)
Taux d'alphabétisation : 28,40 % (2017)
Taux de natalité : 46‰ (2019)
Taux de mortalité infantile : 48,00 ‰ (2017)
Taux de mortalité : 09‰ (2019)
PIB/habitant : 9,240 milliards \$USD (2019)
Principales ressources : or, fer, étain, uranium, pétrole, cuivre, gaz, phosphates.



Afrique
de l'Ouest



Respect de la limitation de mandat et durcissement du régime

1. Etat de la démocratie

Le Niger est confronté depuis 2014 à un conflit asymétrique sur ses deux flancs, avec l'insurrection de Boko Haram à sa frontière avec le Nigéria, au GSIM et également à l'État Islamique au grand Sahara, à sa frontière avec le Mali. Sans compter sa frontière commune avec la Libye qui est également en conflit. En dépit d'un contexte particulièrement hostile, le Niger tente de respecter le principe de l'alternance démocratique.

La prochaine élection présidentielle au Niger est prévue le 27 Décembre 2020. En effet, le président Issoufou a déclaré depuis pratiquement près d'un an son intention ferme de respecter les mandats.

2. Situation des droits humains

Liberté d'expression

En Avril et Mai 2018, des vagues d'arrestation de leaders politiques et d'activistes ayant critiqué le gouvernement ont été notées, dont :

- › *Hama Amadou*, possible candidat à la présidentielle de 2020, qui est incarcéré pour purger les huit mois restants de sa peine d'un an de prison pour trafic de bébés. Il a finalement bénéficié d'une grâce présidentielle liée aux mesures de protection des détenus contre le Covid-19 ;
- › *Insar Abdourahmane*, membre du Cadre d'action pour la démocratie et les droits de l'homme, arrêté et détenu pendant 20 jours et condamné à six mois d'emprisonnement ;
- › *Amadou Ali Djibo*, Idirigeant du Front pour la restauration de la démocratie et de la défense de la République condamné à trois mois de prison avec sursis ;
- › Les forces de sécurité ont eu recours à un usage excessif de la force en réprimant une manifestation des étudiants organisée à Niamey alors qu'ils réclamaient leurs bourses, occasionnant la mort d'un étudiant et des dizaines de blessés.

Situation des migrants

Le Niger est considéré comme une digue pour retenir les migrants en partance pour l'Europe au nom des accords le liant à l'UE. La plupart d'entre eux, soit plus de 1400, sont soudanais, les autres viennent de Centrafrique, du Tchad ou encore du Pakistan. Ils reprochent aux autorités nigériennes et au HCR les conditions de vie épouvantables dans lesquelles ils vivent depuis leur arrivée en 2017, en attendant que leurs dossiers soient étudiés et traités.

Situation des réfugiés

Près de 1600 demandeurs d'asile attendent toujours d'obtenir un statut de réfugié. Le 16 décembre 2019, plus d'un millier de demandeurs d'asile tiennent un sit-in devant le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Agadez, dans le nord du Niger. Ils exigent l'accélération du traitement de leurs dossiers. Ils ont parcouru 15 km qui les séparent de la ville pour dénoncer les conditions de vie dans lesquelles ils sont maintenus en attendant. « *L'été, la chaleur y est insupportable, et l'hiver, le froid est tout aussi dur* ». Il y a aussi beaucoup de malades et de personnes âgées qui ont besoin d'un suivi médical continu. En plus, près de 300 réfugiés à Agadez ont été emprisonnés après avoir mis le feu à leur centre d'hébergement. La population locale vit de plus en plus mal la cohabitation et les réactions xénophobes se multiplient.

En février 2020, le nombre de réfugiés et de déplacés a augmenté. Environ 263.000 personnes déplacées internes dont 120.000 sont des réfugiés composés en très grande majorité de femmes et d'enfants originaires du Nigeria, ainsi que quelques milliers de personnes venues du Tchad.

310 écoles sont fermées en raison de l'insécurité. Elles comptent des effectifs de 14.896 filles et 13.420 garçons, soit un total de 28.286 élèves qui sont privés du droit à l'éducation. Chaque année 370.000 enfants nigériens risquent de mourir de malnutrition sévère s'ils ne sont pas traités.

En plus de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire récurrente, le Niger fait face aux défis liés aux épidémies et aux inondations. 2,3 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire. Le nombre de personnes ayant besoin d'aide d'urgence risque d'atteindre environ 2,9 millions. Les flux de populations fuyant les violences causées par les groupes armés au Nigeria voisin aggravent la situation et les besoins humanitaires, nécessitant de prendre en charge près de 3 millions de personnes, dont plus de la moitié sont des enfants qui ont besoin d'assistance.

3. Situation sécuritaire

La dégradation de la situation sécuritaire est continue au regard des événements qui se sont déroulés depuis quelque temps. Avec le bilan suivant : Plus de 250 personnes civiles tuées et plus de 250 enlèvements. Le bilan 2019 de la crise sécuritaire sur les frontières a atteint des chiffres très préoccupants. Les attaques des groupes armés terroristes dans le camp militaire d'Inates à l'Ouest de la frontière malienne ont fait un total de 71 morts et de plusieurs personnes disparues. L'attaque contre ce même camp (Inates) en Juillet 2019 avait fait 18 morts. Le 9 janvier 2020, des groupes armés terroristes lourdement armés ont attaqué le poste militaire avancé de Chinagodar proche de la frontière malienne. Au moins, 89 morts ont été enregistrés dans les rangs de l'armée nigérienne. C'est l'attaque la plus meurtrière depuis le début de l'insurrection en 2015.

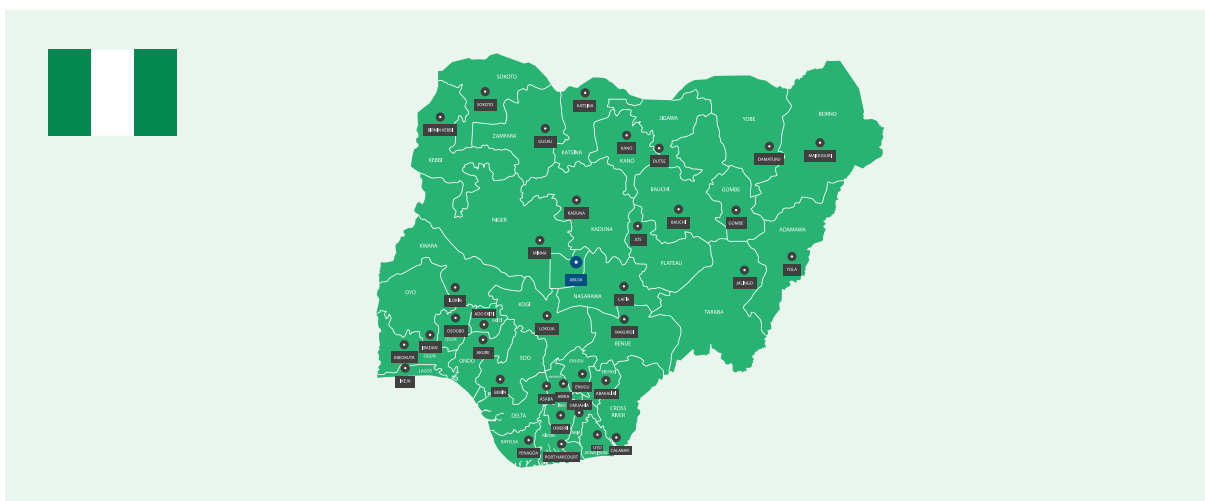
A cela s'ajoutent les conséquences humanitaires de la dégradation de la sécurité dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry qui sont dramatiques : environ 80 000 personnes ont été déplacées depuis le début de l'année et on note également un flux de 40 000 réfugiés nigériens venant des Etats de Sokoto, Zamfara et Katsina basés dans la région de Maradi. A cela s'ajoute la fermeture des écoles dans pratiquement toutes les zones affectées par le conflit.

4. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement nigérien de :

- › Organiser des élections démocratiques, transparentes et apaisées ;
- › Respecter les obligations internationales du Niger en matière de droit de l'homme, surtout en ce qui concerne la liberté d'expression et de manifestation ;
- › Respecter les droits des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées sur son sol ;
- › Accepter l'appui des institutions internationales aux institutions judiciaires locales pour lutter contre l'impunité.

XIII. République du Nigeria



Président
Muhammadu BUHARI

Type de gouvernement : République fédérale
Date d'indépendance : 1^{er} Octobre 1960
Superficie : 923 768 km²
Population : 212.871.345 habitants
Densité : 48,34 habitants / km² (2019)
Taux de natalité : 37,40 ‰ (2019)
Taux de mortalité infantile : 59‰
Taux de mortalité : 11,60 ‰ (2019)
PIB/habitant : 2 028 \$USD (2018)
Taux de croissance : 3,25 % (2019)
IDH : 0,534 (2018)
Taux d'alphabétisation : 66,70 % (2015)
Principales ressources : pétrole, or, gaz naturel, étain, minerais de fer, charbon, pierre à chaux, niobium, plomb, zinc, terre arable.



Afrique
de l'Ouest



Le géant fragile du continent

1. Etat de la démocratie

Première puissance économique de l'Afrique de l'Ouest, l'Etat fédéral du Nigeria composé de 36 Etats, plus Abuja la capitale fédérale, a connu une longue période d'instabilité avec une succession de coups d'Etat militaires.

Paradoxalement, c'est avec le régime plus ou moins controversé du *Président OBASANJO* (1999-2007) que la limitation de mandats est respectée au Nigéria avec l'échec de la tentative de ce dernier de modifier les dispositions de la Constitution relatives au troisième mandat.

Depuis lors, des élections périodiques sont organisées et connaissent fréquemment des tensions, des contestations et des violences. L'élection présidentielle de 2019 qui a vu la réélection de *Muhammadu BUHARI* à la tête du pays en est l'illustration parfaite, pour avoir été l'une des plus contestées dans l'histoire politique du Nigéria.

En effet, des irrégularités avaient été notées notamment la destruction de matériel électoral, des retards à l'ouverture des bureaux de vote et l'intimidation d'électeurs qui ont conduit à des violences électorales ayant causé au moins 53 morts, ont été recensés.

Miné aussi par la corruption, avec ses importantes ressources pétrolières et agricoles, le Nigéria est un des rares pays à présenter un déficit budgétaire. Ce n'est pas un hasard si le président Muhammadu BUHARI a placé son mandat sous le signe de la lutte contre la corruption.

2. Situation sécuritaire et humanitaire

Il faut aussi souligner que ce pays est miné par l'extrémisme violent du groupe terroriste Boko Haram affilié à Al-Qaïda et à AQMI, dont les attaques ré-

currentes et violentes ont causé beaucoup de morts. Le conflit avec Boko Haram a causé la mort de plus de 35.000 personnes et occasionné le déplacement de 3,3 millions de personnes, dont 2,5 millions de déplacés internes dans le Nord-Est du Nigéria, 240 000 réfugiés et 20.000 portés disparus depuis 2009 selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). Plus de 1000 écoles ont été fermées entre fin 2017 et juin 2019 à cause des violences djihadistes.

On note également des affrontements entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades qui secouent depuis des mois les États du centre. Ces affrontements auraient fait aujourd'hui six (06) fois plus de victimes que le conflit contre Boko-Haram. Environ 1300 morts et quelque 300 000 déplacés ont été notés.

La grande criminalité et les enlèvements contre rançon ont connu une recrudescence notamment dans le Nord, tandis que les tensions persistent dans le Sud-Est où des mouvements séparatistes pro-Biafra contestent l'autorité d'Abuja.

S'agissant de la situation humanitaire, environ 4 millions de personnes au Nigéria ont besoin d'une assistance immédiate (phases 3 à 5) en octobre-décembre 2019. La majorité des personnes en situation de crise est concentrée dans les États du nord-est de l'Adamawa (600 000 personnes), Borno (1.1 millions de personnes + 260 000 déplacés internes) et Yobe (950 000 personnes). Certaines régions de l'État de Borno restent inaccessibles à l'aide humanitaire. D'ici juin-août 2020, 5.9 millions de personnes seront probablement en situation de « crise » ou pire (phases 3 à 5). La situation sécuritaire reste volatile, affectant négativement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier dans le nord-est du Nigéria.

Le 14 octobre 2019, la police locale a découvert plus de 300 jeunes garçons enchaînés, torturés et victimes d'abus sexuels dans une école coranique de l'Etat de Katsina. Une autre école avait été démantelée au

début du mois d'Octobre dans l'Etat de Kaduna où autant d'élèves subissaient aussi les mêmes sévices.

Le contrôle des ressources pétrolières constitue un enjeu politique, économique et financier, qui a souvent été source de tensions et de fractures sociales au Nigéria.

3. Situation des réfugiés et des personnes déplacées

Ces attaques ont provoqué le déplacement de plusieurs centaines et milliers de personnes chassées de leur village qui vivent encore dans des centres de déplacés.

Fin 2018, 1,9 millions de déplacés internes et 7,7 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire ont été recensés au Nord-Est du Nigéria selon Médecins Sans Frontières (MSF). Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), 230 000 nouveaux déplacés ont été recensés au dernier trimestre de 2018 et 800 000 restaient inaccessibles pour les organisations humanitaires.

En 2019, le HCR a recensé 244 000 réfugiés nigériens plus de 513 000 déplacés internes au Cameroun, au Tchad et au Niger.

4. Situation des droits de l'homme

Les médias actifs et vivants du Nigéria continuent à faire face à de nombreuses tentatives d'intimidation par les officiers étatiques et non étatiques. *Omoyele SOWORE*, 48 ans, candidat malheureux à la présidentielle de février et pourfendeur virulent du pouvoir avait été arrêté le 1er août pour avoir appelé à l'organisation d'une manifestation de masse, « *Révolution maintenant* ».

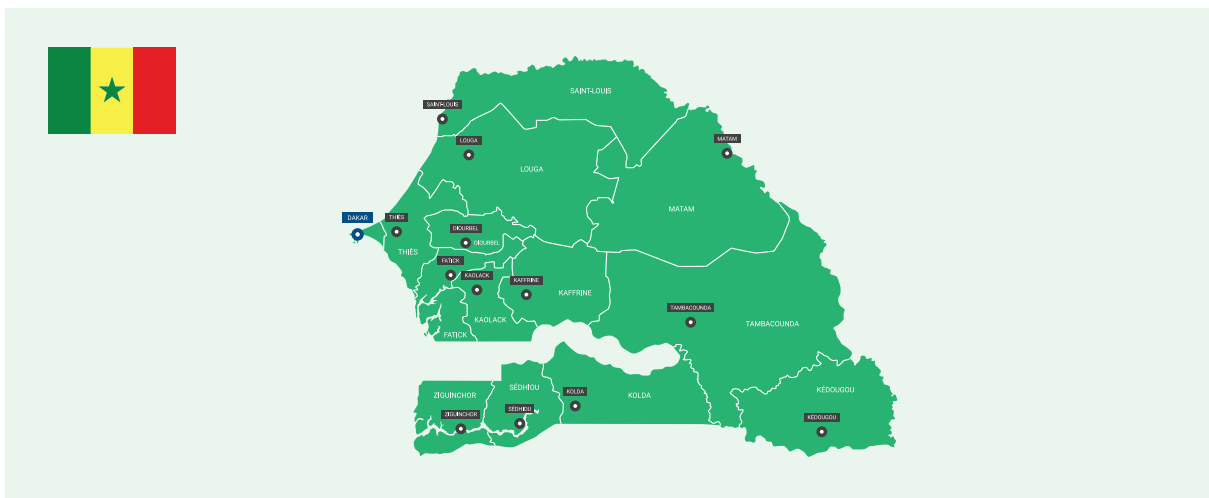
En Décembre 2016, le gouvernement nigérien a lancé l'opération « Repentir contre pardon » : 233 combattants se sont rendus et ont atterri dans la ville de Goudoumaria à près de 1200 km au Sud-Est de Niamey, où se trouve un centre de déradicalisation, de formation professionnelle et de réinsertion des déserteurs de Boko Haram.

5. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement nigérien de :

- › Renforcer la culture et les institutions démocratiques au Nigéria et combattre la corruption électorale ;
- › Renforcer les institutions de régulation et de règlement du contentieux électoral, renforcer leur indépendance et leurs moyens ;
- › Renforcer la formation des gens et des institutions de lutte contre la corruption ;
- › Revoir la politique sécuritaire et restructurer l'armée face à l'extrémisme violent de Boko Haram qui gagne de plus en plus du terrain ;
- › Veiller au respect des droits de l'homme et libertés individuelles en mettant fin systématiquement aux arrestations et détentions arbitraires d'opposants politiques ;
- › Garantir la protection et la sécurité aux médias en respectant la liberté d'expression ;
- › Favoriser l'appui des institutions internationales aux institutions judiciaires locales pour lutter contre l'impunité

XIV. République du Sénégal



Président
Macky SALL

Type de gouvernement : République
Date d'indépendance : 4 avril 1960
Capitale : Dakar
Superficie : 196 712 km²
Côtes : 531 Km
Population : 16.300.000 habitants (2019)
Densité : 82,40 habitants / km² (2019)
Taux de natalité : 36,5‰ (2019)
Taux de mortalité infantile : 51,00 ‰ (2019)
Taux de mortalité : 6,8‰ (2019)
PIB/habitant : 1 522 \$USD habitants (2018)
Taux de croissance : 7,15% (2019)
IDH : 0,514 (2018)
Taux d'alphabétisation : 54% (2017)
Principales ressources : phosphates, marbre, fer, sel, zircon, pétrole, gaz naturel, zinc, cuivre, or, plomb



Afrique
de l'Ouest



La démocratie et les droits humains sous pression

1. Etat de la démocratie

1.1. Une expérience de la démocratie représentative unique et exceptionnelle dans les quatre communes

L'expérience historique du Sénégal en matière de démocratie représentative et de droits de l'homme est unique, inédite et exceptionnelle sur le continent africain, et ce pour plusieurs raisons. Du fait du contexte historique de la colonisation avec la création des quatre communes, du courage, de la lucidité et du leadership politique de l'époque avec *Blaise DIAGNE*, *Galandou DIOUF*, de la qualité des décisions prises pour protéger et promouvoir la démocratie et les droits de l'homme au Sénégal.

Cependant, l'évolution s'est faite en dents de scie, étape par étape depuis la colonisation par des luttes politiques et militantes des acteurs de divers secteurs de la société sénégalaise.

Dans les lignes qui vont suivre, nous allons examiner sommairement les différentes étapes de l'évolution démocratique afin de mieux apprécier les enjeux politiques du débat actuel sur la crise de la démocratie et des droits de l'homme. Tout le monde s'accorde à reconnaître aujourd'hui que la démocratie sénégalaise est soumise de plus en plus à des tensions et a suscité plusieurs initiatives de correction :

- › Le Pacte républicain en 2005 ;
- › Les Assises nationales en 2009 comme tentatives de refondation des institutions et de la société ;
- › Le Dialogue national en 2020 pour évaluer la démocratie électorale et les outils de la gouvernance politique, économique et sécuritaire.

Tout cela bien entendu pour faire face à un climat de défiance et de suspicion généralisée qui touche à la fois aux systèmes ; aux institutions et aux acteurs politiques. Au regard de la crise des élections depuis 2007 (contestation de la présidentielle et le boycott

des législatives), on assiste à des processus électoraux de moins en moins consensuels et de plus en plus contestés. A cela, il faut ajouter l'insécurité constitutionnelle avec des réformes sur la limitation et le nombre de mandats au contenu controversé et avec des tensions, des crises et des conflits politiques.

Concernant la situation des droits de l'homme, le Sénégal est le premier pays à avoir créé une institution nationale des droits de l'homme en Afrique en l'occurrence le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme, décision prise par le Président SENGHOR en 1974. La situation de cette institution à l'heure actuelle est un signe du recul de la culture institutionnelle des droits de l'homme au Sénégal.

1.2. Bref historique des différentes étapes de l'évolution démocratique au Sénégal

Naissance de la participation politique dans les quatre communes

Dès le XVIIIème et XIXème siècle au moment même où les États-Unis et l'Europe commençaient à faire l'expérience de la démocratie représentative, le Sénégal avait élu des maires à Gorée et à Saint-Louis. Plus tard, le Sénégal va élire au palais Bourbon son premier député en 1848 avec l'élection du métis saint-louisien *Barthelemy Durant VALENTIN* le 31 Octobre 1848, qui sera réélu le 10 Aout 1849.

Démissionnaire, il sera remplacé par un autre mulâtre *John SLEIGHT* le 17 Aout 1851.

L'avocat métis *François CARPOT* fera deux mandats au palais Bourbon de 1902 à 1914.

Le vrai basculement historique qui pourrait être considéré comme la première alternance pendant la période coloniale est l'élection du premier député noir *Blaise DIAGNE* le 10 Mai 1914 qui va signer pour la première fois l'accès d'un député noir francophone au palais Bourbon. Blaise DIAGNE a contesté souvent avec violence le système colonial raciste et inégalitaire

et a toujours revendiqué le principe de l'égalité des citoyens et était vraiment en avance sur son temps en Afrique. Il a été élu grâce à un discours neuf, courageux, dénonçant les injustices et l'inégalité entre les européens et les noirs et ce en dépit de l'hostilité que créait la dénonciation du système colonial et la promotion de la race noire auprès des électeurs noirs.

Blaise DIAGNE a été élu grâce au soutien des tous premiers partis politiques sénégalais animés par de jeunes sénégalais comme *Lamine GUEYE*, *Pape Mar DIOP*, *Amadou Duguay CLÉDOR*, par les chefs religieux et coutumiers de l'époque marquant pour la première fois l'émergence de la majorité d'un électorat noir.

Galandou DIOUF succède à *Blaise Diagne* de 1934 à 1941 au palais Bourbon. Dès le début du 20ème siècle, des activistes des droits de l'homme comme *Mody MBAYE*, défendaient déjà leurs droits devant la Ligue française des droits de l'homme face à la répression de l'Administration coloniale.

1.3. Evolution démocratique en dents de scie dans la période postcoloniale

L'expérience du parti unique a été pratiquement une parenthèse (entre 1966 et 1974), compte non tenu des partis clandestins qui existaient, qui étaient connus et relativement tolérés.

Après l'indépendance, le Sénégal a connu brièvement l'expérience du parti unique entre 1966 et 1974.

Le jeu démocratique a été ouvert de façon timide avec la reconnaissance de quatre courants politiques, et dans la même période le président SENGHOR créa le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme, première institution nationale des droits de l'homme sur le continent.

1.4. Première élection présidentielle pluraliste postcoloniale au Sénégal

En 1978, le Sénégal a connu sa première élection pluraliste dans un contexte continental caractérisé par l'existence de régimes de dictature, de régimes autocratiques et des partis uniques. Pendant très longtemps sur le plan diplomatique et sur le plan international, le Sénégal a « vendu » non sans exa-

gération sa vitrine démocratique. En 1981, le Sénégal a connu le multipartisme intégral sous le régime d'Abdou Diouf.

A partir de 1998, le Sénégal avait bien évolué sur le plan du processus électoral en mettant en place l'ONEL en 1997 après des élections municipales et régionales catastrophiques.

Et les résultats des élections législatives de l'époque permettaient d'inscrire dans les faits l'horizon de l'alternance de 2000.

1.5. Le premier basculement démocratique

Avec l'alternance de 2000, la première après 26 ans de règne sans partage du Parti Socialiste (PS), est reconnu au Sénégal, en Afrique et sur le plan international, le premier vrai basculement démocratique du Sénégal après l'indépendance.

La Constitution de 2001 a inscrit la limitation de mandats à 2 après la levée de la limitation des mandats constitutionnels instituée en 1999 par le régime de DIOUF.

1.6. La problématique du troisième mandat et la logique du « j'y suis j'y reste » dans l'histoire des modifications constitutionnelles du Sénégal

Tous les présidents sénégalais qui se sont succédés depuis l'indépendance ont été confrontés à la problématique de la durée et de la limitation du nombre de mandats. Et à y regarder de plus près cela répond à la logique du « j'y suis j'y reste ».

SENGHOR et la modification de la limitation et de la durée du mandat

En 1963, SENGHOR avait fait une constitution assez originale du point de vue de la limitation de mandat, qui imitait le modèle américain d'un mandat de quatre ans renouvelable une fois. L'article 22 de la Constitution précisait : « *la durée du mandat présidentiel est de quatre ans* ». Quatre ans après, Senghor s'attaquait pour la première fois dans l'histoire postcoloniale à la durée et à la limitation de mandats et la modifiait à cinq ans pour une durée indéterminée à travers la

loi N°67-32 du 20 juin 1967 portant révision constitutionnelle en son article 22 : al 2 qui précise « *la durée du mandat est de cinq ans sauf application des dispositions de l'article 75 bis* ».

DIOUF et la modification de la limitation et de la durée du mandat

En 1999, DIOUF a modifié la limitation de mandats juste à la veille de la présidentielle de 2000.

1.7. Comment la modification des constitutions est lue et instrumentalisée pour faire un troisième mandat

En Afrique de l'ouest de plus en plus, certains présidents élus à la faveur des alternances démocratiques prennent souvent le prétexte d'une nouvelle constitution et d'une nouvelle République pour ouvrir la voie à un troisième mandat. Cette perception de la Constitution par son instrumentalisation politique finit par discréditer la discipline comme une science car certains constitutionnalistes conseillers des Présidents de la République de même que les juridictions politiques non indépendantes donnent une lecture allant dans le sens de ce que veut le Chef de l'Etat. Ces ruses politiques qui génèrent des conflits d'interprétation créent des sources de crise, d'instabilité et de conflits. Cela était le cas avec les événements du 23 juin au Sénégal, au Burkina en 2014, au Niger en 2008-2009 et actuellement en Guinée et en Côte d'Ivoire.

Jamais le troisième mandat n'a rencontré autant de résistances, de contestations et de mobilisations pour lui faire barrage dans l'histoire politique du Sénégal avec le mouvement du 23 Juin 2011 (M23). Après ce basculement historique, personne ne pensait que la question du troisième mandat allait encore être d'actualité au Sénégal au point d'empoisonner le climat politique.

Pourtant après les problèmes d'interprétation soulevés par un universitaire sénégalais sur l'absence d'une disposition transitoire ouvrant la porte à la possibilité d'un troisième mandat, le président Macky SALL lui-même, lors d'une conférence de presse, s'était fermement opposé à cette interprétation de cet universitaire réaffirmant qu'il n'y avait aucune ambiguïté sur la limitation de mandats à deux. Il avait

botté en touche la question dans une vidéo en estimant que « *la question n'avait pas lieu d'être car définitivement fixée par la Constitution* ». Il ajouta que : « *d'ailleurs en 2016, c'était moins le nombre de mandats mais la durée* » dont il était question car le Sénégal est passé du septennat au quinquennat bloqué. Donc la question du nombre de mandats était réglée depuis très longtemps invitant « *les sénégalais à être sérieux lorsqu'ils veulent apporter une contribution positive à la marche du Sénégal* ».

De la même manière, le constitutionnaliste *Ismaila Madior FALL* un des rédacteurs de cette Constitution, ancien ministre de la justice avait réaffirmé avec beaucoup plus de force le principe de la limitation de mandats à deux, et pour ne laisser aucun doute. Il l'a répété trois fois au journaliste qui l'interviewait « *je pense que la Constitution est assez claire, en principe c'est le deuxième et dernier mandat du chef de l'Etat* » ajoutant que « *le Président de la République est élu pour un mandat de 5 ans et ce mandat n'est renouvelable qu'une seule fois* ». Pour lui, « *la Constitution sénégalaise est claire et ne laisse la place à aucune autre interprétation* ».

1.8. Evolution de la position du Président de la République sur le troisième mandat

Depuis le 31 Décembre 2020, lors de son allocution du nouvel an et d'un entretien avec les journalistes au palais, la position du Président a sensiblement évolué. De la forte reconnaissance de la limitation de mandats à deux, le président Macky SALL a glissé dans l'incertitude. Les raisons invoquées sont : « *si je dis oui à la limitation de mandats à deux, j'aurais des problèmes à gouverner ce pays, et si je dis non, je serais en face de mécontentement du peuple* ». Mieux ou pire, le Président a pris la décision de sanctionner sévèrement tous ses partisans, membres du gouvernement ou responsables au niveau du gouvernement qui parleraient de la limitation de mandats à deux. Aujourd'hui, le Président Macky SALL a l'opportunité historique de garantir de façon définitive tous les errements liés à la limitation et au nombre de mandats dans l'histoire politique de ce pays depuis l'indépendance. Le président Macky SALL ne doit surtout pas rater cette opportunité historique pour le Sénégal de donner encore un bel exemple de sa maturité en matière de démocratie.

1.9. Démocratie, pétrole et gaz

La découverte massive du gaz et du pétrole qui s'est révélée de façon plus évidente avec le régime de Macky SALL est en train d'exacerber les tensions liées aux enjeux politiques et économiques de la conquête et de la conservation du pouvoir. L'hypothèse des liens entre la modification de la Constitution le 23 Juin liée à la découverte du pétrole au Sénégal et la possibilité de son exploitation, n'est plus une vue de l'esprit car le contrat pétrolier entre le Sénégal et Timis Corporation a d'abord été signé avec le *président WADE*. Le scandale Petrotim qui s'est révélé plus tard avec l'implication d'*Aliou SALL*, va simplement révéler une continuité. Les enjeux liés à la découverte et à l'exploitation du pétrole ont eu un impact plutôt négatif sur la qualité de la démocratie sénégalaise. Le sentiment global de malaise, de découragement, de déception, mais aussi de révolte et de résistance par rapport à ce que l'opinion appelle de plus en plus autoritarisme, dictature pour décrire un régime qui s'est soudainement crispé avec par moment la manifestation d'une certaine brutalité, est quelque chose d'inattendu.

Débattre de la transparence dans la gestion du pétrole de façon holistique, non discriminatoire, consensuelle et pacifique, est un impératif catégorique pour éviter que la compétition pour l'accès aux ressources ne devienne une malédiction pour notre démocratie, nos institutions et notre société.

1.10. Le processus électoral de la Présidentielle de 2019

Un scrutin calme, pacifique, transparent avec une bonne participation des citoyens, mais qui soulève beaucoup de questions quant au processus électoral sans consensus sur bien des points :

Le fichier, les cartes d'électeurs, le parrainage adopté de façon unilatérale et non sans violence politique le jour du vote de la loi à l'Assemblée Nationale et également la mise à l'écart de deux candidats par le biais de la justice. Cela a créé des tensions politiques fortes avec la violence verbale et une véritable crainte d'explosion de violences post électorales. Cependant, grâce à l'intervention de la société civile et des autorités religieuses, le calme a prévalu, sans oublier également l'intervention de la CEDEAO, de l'UA et des

Nations Unies. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si la situation post-électorale a été suivie par un dialogue politique et un dialogue national pour réexaminer ce qu'il faut rectifier et améliorer dans la démocratie sénégalaise.

L'opposition n'a pas reconnu les résultats mais n'a pas non plus saisi le Conseil Constitutionnel pour les contester.

2. Situation des droits de l'homme

2.1. Liberté d'expression et de manifestation

Elle est consacrée par l'article 10 de la Constitution du 22 janvier 2001 en ces termes « *Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public* ». On a constaté que le Sénégal n'a pas mis en oeuvre et n'a pris aucune mesure concrète pour mettre en oeuvre les 9 recommandations relatives à l'espace civique, acceptées par le gouvernement lors de son passage à l'Examen Périodique Universel au Conseil des Nations Unies en 2013.

En effet, la liberté d'expression au Sénégal est limitée par des dispositions restrictives dans le Code de la presse de 2017 et du Code pénal. Malgré plusieurs déclarations publiques du président Macky SALL concernant la dépénalisation des délits de presse, le Code de la presse de 2017 continue de réprimer ces délits et augmente même les peines maximales de prison et les amendes pour ces délits. Le Code pénal prévoit des peines d'emprisonnement pour, en outre, diffamation et offense au chef de l'Etat ; il est utilisé parfois en pratique contre les personnes exprimant des opinions dissidentes.

- › Le journaliste Adama GAYE, arrêté le 29 juillet 2019 avant d'être libéré ;
- › Le 25 février 2019, Abdou Karim GUEYE, rappeur et activiste du mouvement « *Nittu Deug* » (homme de vérité) a été arrêté et inculpé pour « *appel à une manifestation non autorisée sans armes et injures par voie de presse.* »

2.2. Liberté de manifestation

La Constitution sénégalaise du 22 janvier 2001 garantit la liberté de manifestation, mais ce droit a parfois été limité par les autorités. Certains groupes se sont plaints que le gouvernement tardait sans raison à répondre aux demandes d'autorisation de manifestations publiques. D'autres groupes se sont vus refuser une telle autorisation.

- › Le 29 Novembre 2019, le coordinateur de la Plateforme Aar Li Ñu Bok *Guy Marius SAGNA*, le leader du FDS Babacar DIOP et Cie ont été arrêtés suite à une manifestation contre la hausse du prix de l'électricité. Ils sont poursuivis pour infraction à l'ordre public, attroupement et participation à une manifestation non autorisée. Ils ont depuis été libérés ;
- › La liberté de manifestation semble reculer avec l'arrestation de Guy Marius SAGNA et Compagnie pour avoir distribué des flyers ;
- › En plus, l'article 27 de la loi portant Code des Communications Électroniques, adoptée par l'Assemblée nationale le 28 novembre 2018, met en danger la neutralité d'Internet sous le couvert de « *mesures raisonnables de gestion du trafic* »

Les interdictions de manifester en centre-ville de Dakar sont en général motivées par l'arrêté N° 7580 du 20 juillet 2011 du ministre de l'Intérieur de l'ancien régime qui vient contredire la Constitution.

2.3. Réformer le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme

La chute la plus manifeste en matière de droits humains au Sénégal, c'est l'effondrement de l'institution nationale des droits de l'homme amorcée depuis les années 2000 avec le régime du président WADE.

Créé depuis 1974 par SENGHOR, il a joui du statut A dans les années 90 avec le régime de DIOUF, puis a été rétrogradé au statut B en 2011 parce qu'il ne répondait pas aux critères

2.4. L'accès à la justice

L'accès à la justice pour tous est problématique au Sénégal pour plusieurs raisons : un déficit de mag-

istrats et d'avocats sur toute l'étendue du territoire, une justice lente, avec des moyens limités. Ces questions doivent faire l'objet d'une attention particulière de toute la communauté. Le Sénégal et les autres pays de la sous-région doivent tirer des leçons de l'absence d'État, d'institutions et ses services sociaux de base dans les zones éloignées de la capitale, car certains États en conflit au Sahel en font une expérience tragique aujourd'hui avec l'« *autochtonisation* » de l'extrémisme violent. (Confère tableau après recommandation sur le Sénégal).

2.5. Le rôle de la justice dans la promotion et la protection des droits de l'homme

Une justice indépendante et équitable est indispensable pour qualifier l'existence d'un État de droit. Sans justice équitable et indépendante, point d'État de droit.

La justice doit être en première ligne dans la protection des droits de l'homme. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas et cela explique la défaillance de la justice dans la protection des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et de manifestation. La Cour suprême du Sénégal a à plusieurs reprises reconnu les abus de pouvoir dans l'interdiction de manifestations : d'une part, l'arrêt Alioune TINE n° 35 du 13 octobre 2011 et d'autre part, les arrêts de la Cour suprême sur les manifestations N°37 du 9 juin 2016.

Malheureusement, ces décisions de justice aussi importantes non pas d'impact parce que les auteurs d'abus de pouvoir ne sont pas punis et à l'heure actuelle, on ne semble pas en avoir tiré toutes les conséquences. En dépit de l'existence d'un juge des référés, on ne ressent manifestement pas son action par rapport à l'interdiction et à la répression des manifestations.

3. Gouvernance

A quoi sert l'IGE ?

En examinant l'usage fait des rapports de l'IGE par le Président de la République depuis le régime de SENGHOR, on n'a pas l'impression qu'il soit seulement un

instrument de régulation neutre et indépendant de la gouvernance financière. C'est une institution qui est régie par le Chef de l'État pour initier ses enquêtes. Ses rapports sont destinés au Chef de l'État qui seul apprécie ce qu'il en fait. Ce qui porte souvent à croire que l'IGE ressemble beaucoup plus à un instrument politique entre les mains de l'État pour sanctionner des dissidents internes ou de l'opposition (les chantiers de Thiès, la Mairie de Dakar, l'affaire Khalifa SALL, l'affaire Petrotim).

L'IGE est sous le contrôle du Président de la République qui décide seul de ses missions et également des suites à donner à ses rapports, recommandations, ou conclusions. Ce qui pose des questions réelles d'indépendance de cette institution surtout quand le chef de l'État est en même temps chef de parti.

L'OFNAC a été créé par la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 pour promouvoir la gouvernance transparente, sobre et vertueuse et d'après les propos de son créateur, il était destiné à surveiller et éventuellement punir les dignitaires proches de la mouvance présidentielle qui seraient auteur de graves crimes économiques. Etant entendu que la CREI s'occupait déjà de la délinquance économique de membres de l'ancien régime.

Déclaration de patrimoine à l'OFNAC

Le problème de la déclaration de patrimoine se pose toujours puisque quatre cent (400) personnalités de l'État dont le Président de la République, responsable d'un budget de plus d'un milliard, doivent déclarer leur patrimoine à l'OFNAC. En effet, selon l'article 37 al.3 de la Constitution « *Le Président de la République nouvellement élu fait une déclaration écrite de patrimoine déposée au Conseil constitutionnel qui la rend publique.* ». Outre la Constitution qui, elle, ne s'intéresse que de manière lapidaire au Président de la République, il y a la loi 2014-17 et son décret d'application qui régissent de manière beaucoup plus complète toutes les autres autorités publiques. Des autorités qui, contrairement au Président de la République, doivent faire leur déclaration devant l'OFNAC.

La Cour des comptes est une institution d'élites formée de magistrats très compétents qui d'ailleurs se déplacent beaucoup en mission dans les régions pour former des suppléants. Elle compte 21 magistrats qui jugent des centaines de dossiers, qui préparent le rapport sur l'exécution, sur la loi des finances pour le contrôle du budget à travers la loi de règlement et la déclaration générale. La Cour contrôle 600 comptes. Elle régularise les opérations de trésorerie et budgétaires.

Le problème de la Cour des comptes est la publication périodique de ses rapports. Les rapports passent d'abord par le Président avant d'être publiés. Cela prend par conséquent beaucoup de temps, les rapports perdant ainsi leur impact, alors que leur intérêt est à la fois pédagogique, informatif mais aussi dénonciateur et dissuasif, plus précisément avec l'effet du « *naming and shaming* » (interpeller pour faire honte).

Dans son rapport 2017, la Cour des comptes a fait un certain nombre de recommandations largement publiées dans les médias, il nous semble important d'en souligner certaines :

- › Encourager le Garde des Sceaux, Ministre de la justice, à ouvrir une information judiciaire contre *MM. Ismaila DIATTA, Badara GADIAGA et Oumar NDIAYE* pour présentation de diplômes présumés faux.
- › Fustiger le comportement du ministre *Moustapha DIOP* qui avait refusé que le Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin, sous tutelle de son département ministériel, soit contrôlé. L'actuel ministre de l'Industrie avait traité les magistrats, qui étaient venus pour effectuer le contrôle, d'agents corrompus. Il avait intimé l'ordre à l'administrateur du Fonds national de l'entrepreneuriat féminin, *Abdoulaye Dahibou NDIAYE*, et à ses agents de quitter la salle, empêchant ainsi aux agents du corps de contrôle de faire leur travail. Le président de la Cour des comptes et la Chambre a porté plainte contre *Moustapha DIOP*, ministre en charge de la Microfinance à l'époque, auprès du procureur de la République, pour propos diffamatoires et entrave à l'action de la Cour et à l'exercice régulier de fonctionnaires de magistrats.

Toutes les recommandations concernant la saisine du procureur de la République pour l'ouverture d'une information judiciaire doivent absolument être suivies d'actions concrètes pour renforcer la culture de la reddition des comptes et de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Pour contrer les défaillances de ces institutions administratives et indépendantes, les points suivants sont proposés :

- › L'obligation de soumettre le rapport au Président de la République avant la publication doit être ré-examinée pour éviter tout retard dans la publication des rapports des institutions administratives indépendantes.
- › L'absence de liens contraignants entre les institutions administratives indépendantes et la justice doit être rectifiée. .
- › Il est important de trouver les moyens d'une bonne coordination entre d'une part le travail de l'IGE, de la Cour des comptes et de l'OFNAC, qui interviennent pratiquement dans les mêmes dossiers et d'autre part le renforcement des liens avec la justice. Le maillon faible du système est la perception d'une certaine impuissance, d'une certaine incapacité pour ces institutions de poursuivre en justice les auteurs de cas avérés et graves de délinquance économique..

Ces institutions n'ont pas aussi la possibilité d'actionner le pouvoir judiciaire après les enquêtes et la publication des rapports. Cette action est en principe de la compétence du procureur de la République, qui sur ces questions, a tendance à attendre une instruction de la tutelle.

Pour régler cette question, AFRIKAJOM Center recommande d' :

- › Engager la publication du rapport 48h après sa remise effective

Toutes ces raisons expliquent les difficultés à combattre et à éradiquer la corruption, la concussion, les détournements de deniers publics dont les auteurs soupçonnés sont des membres du gouvernement ou des partis de la majorité. Cette situation date pratiquement depuis l'indépendance du Sénégal.

4. Situation en matière de droits de l'enfant

Malgré les avancées notées ces dernières années dans le sens du respect des droits de l'enfant, force est de constater que les enfants continuent de faire l'objet de maltraitance et d'exploitation. Au Sénégal, le mariage d'enfant continue à se pratiquer surtout dans les zones rurales. Les mariages sont parfois célébrés pour la fille dès l'âge de 12 ans, même si le code de la famille fixe l'âge minimum à 16 ans pour la fille et 18 ans pour le garçon. Ce qui est contraire aux législations internationales qui fixent l'âge du mariage de la fille et du garçon à 18 ans. Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays, n'est pas épargné par ce phénomène, étant à la fois un pays de départ, de transit mais aussi de destination des victimes. Les atteintes à l'intégrité physique des enfants sont de plus en plus répandues. On peut citer l'enchaînement des enfants talibés par leur maître coranique à Ndiagne en novembre 2019 et le talibé battu à mort en janvier 2020. Les punitions reposent ainsi sur l'usage de la force physique et/ou l'intimidation verbale pour obtenir les comportements désirés. Bien que le Sénégal soit doté de lois nationales solides interdisant la maltraitance des enfants, la mise en danger d'autrui, la traite des personnes et « *l'exploitation de la mendicité d'autrui* », le problème du respect des droits des enfants subsiste toujours.

5. Situation en matière de droits des femmes

Le Sénégal offre un cadre favorable à la promotion et à la protection des droits des femmes ainsi qu'à l'égalité entre les sexes. En effet, le Sénégal a ratifié plusieurs Conventions qui garantissent le respect des droits de la femme parmi lesquelles nous pouvons citer : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Mieux, la Constitution sénégalaise du 22 janvier 2001, promeut une protection de la gent féminine. Des lois ont été également votées pour garantir ces avancées.

La loi sur la parité absolue Homme-Femme dans toutes les Institutions totalement ou partiellement électives a été adoptée le 28 mai 2010. Ainsi, l'application de cette loi a permis de réels progrès dans l'accès des femmes aux instances de prise de décision. Cependant, même si des avancées sont notées, les femmes sont encore privées de certains de leurs droits. Cette situation s'explique par les manquements notés dans l'application des lois et Conventions que le Sénégal a ratifiées. De plus, les violences faites aux femmes persistent encore, en dépit de l'adoption de la loi n° 99 du 23 janvier 1999 réprimant les violences à l'égard des femmes notamment le viol, le harcèlement sexuel et les mutilations génitales féminines et la pédophilie.

- › Renforcer les moyens, l'indépendance et les pouvoirs de ces organes de régulation ;
- › Demander à la Cour des comptes de travailler de façon étroite avec le procureur ;
- › Créer un pôle financier indépendant qui pourrait remplacer la CREI, dont la mission serait d'une part de se saisir de tous les dossiers relatifs aux détournements de fonds, à la corruption et à la concussion, et d'autre part d'exploiter les rapports de la Cour des comptes, de l'IGE, de l'OFNAC et de poursuivre tous les cas avérés et graves de dérives financières dans la gestion des affaires publiques.

6. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement sénégalais de :

- › Renforcer la stabilité et la sécurité constitutionnelle, surtout sur la question de la durée et du nombre de mandats ;
- › Régler la question du consensus électoral dans la durée sur le fichier, le parrainage et les organes de régulation et de règlement du contentieux ;
- › Permettre à la justice de garantir la liberté d'expression et de manifestation, pour que les citoyens puissent la saisir et qu'elle rende des décisions en matière de démocratie et de droits de l'homme ;
- › Renforcer les organes et les outils de régulation pour lutter contre la corruption, car sans cela, il serait illusoire de parler d'urgence ;

Tableau fixant le siège, le classement, la composition et le ressort des Tribunaux de Grande Instance (TGI)

Siège	Classe	Composition										Ressort
		Président	1 ^{er} vice-président	Doyen des juges	Vice-président	Juges	Juges d'instruction	Procureur	Procureur adjoint	Premier substitut	Substituts	
Dakar	Hors classe	1	1	1	3	40	15	1	1	1	20	Département de Dakar
Kaolack	1 ^{ère} classe	1		1	1	15	5	1		1	5	Région de Kaolack
Saint-Louis	1 ^{ère} classe	1		1	1	15	5	1		1	5	Région de Saint-Louis
Thiès	1 ^{ère} classe	1		1	1	15	5	1		1	5	Département de Thiès
Ziguinchor	1 ^{ère} classe	1		1	1	15	5	1		1	5	Région de Ziguinchor
Pikine-Guédiawaye	1 ^{ère} classe	1		1	1	15	5	1		1	5	Département de Pikine et Guédiawaye
Diourbel	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Région de Diourbel
Louga	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Région de Louga
Tambacounda	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Région de Tambacounda
Fatick	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Région de Fatick
Kolda	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Région de Kolda
Matam	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Région de Matam
Mbour	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Département de Mbour
Sédhiou	2 ^{ème} classe	1		1	1	6	2	1		1	3	Région de Sédhiou
Kaffrine	2 ^{ème} classe	1		1	1	6	2	1		1	3	Région de Kaffrine
Mbacké	2 ^{ème} classe	1		1	1	6	3	1		1	3	Département de Mbacké
Kédougou	2 ^{ème} classe	1		1	1	6	2	1		1	3	Région de Kédougou
Rufisque	2 ^{ème} classe	1		1	1	10	4	1		1	3	Département de Rufisque
Tivaoune	2 ^{ème} classe	1		1	1	6	2	1		1	3	Département de Tivaoune

Source : Papa Assane Touré, LA RÉFORME DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

La résilience en Sierra Leone : un pays qui sort progressivement de l'instabilité, des conflits et de l'autoritarisme

1. Situation démocratique

Petit pays d'Afrique de l'Ouest, la Sierra Leone a connu une certaine instabilité par le passé. Lors des premières élections générales en 1962, *Sir Milton MARGAI*, leader du Sierra Leone People's Party (SLPP), devient chef du gouvernement et tente de réaliser l'unité nationale. Après sa mort, il sera remplacé par son frère qui instaure un régime autoritaire.

En Mars 1967, *Siaka STEVENS* remporte les élections générales. Il s'en est suivi pendant deux ans une crise ouverte marquée par une succession de coups d'État militaires sur fond de luttes interethniques, de grèves, de corruption et de népotisme. Il sera arrêté par le chef d'Etat-major, le Général David Lansana, mais réussit à se réfugier en Guinée. Un nouveau putsch mené par de jeunes officiers lui restitue le pouvoir en Avril 1968.

Pour son second passage au pouvoir, il recourt de plus en plus à des méthodes autoritaires allant à l'encontre des principes démocratiques dont il se réclame, sans toutefois oser les récuser ouvertement. Des contestations sur son régime entraînent son départ en 1985. Des ouvertures démocratiques se font avec son successeur, le Général *Joseph MOMOH*, qui sera chassé du pouvoir par un coup d'État mené par le Capitaine *Valentine STRASSER* en Avril 1992.

La guerre civile au Liberia fait des répercussions dans le pays, qui sera secoué à son tour par une crise violente qui fera des dizaines et milliers de morts et de réfugiés (Mars 1991-Janvier 2002). Le Président *Ahmad Tejan KABBAH* jouera un rôle décisif dans la résolution de ce conflit en acceptant de négocier avec les rebelles du Front Révolutionnaire Uni (RUF). Il est contraint à l'exil après un coup d'Etat de *Johnny Paul KOROMA* en 1997 avant de récupérer le pouvoir en 1998 avec l'aide de l'ECOMOG.

La capture du seigneur de la guerre *Foday SONKOH*, de même que les interventions extérieures con-

tribuent à la fin de la guerre. La forte implication du chef d'Etat libérien *Charles TAYLOR* est aussi un fait à souligner dans ce conflit. Il sera jugé plus tard par le tribunal spécial de la Sierra Leone.

La Sierra Leone est touchée par l'épidémie de la fièvre Ebola en 2013 qui fait environ 4000 morts.

Après plus d'une dizaine d'années de conflit, la Sierra Leone organise des élections générales en 2002, qui marque le début d'une véritable ouverture démocratique avec le respect de la limitation de mandats à deux fixée par la Constitution. En 2007, il est organisé pour la première fois une élection nationale globalement pacifique. Les élections de 2018 ont marqué la quatrième alternance consolidant ainsi sa démocratie d'après-guerre avec l'élection de *Julius Maada Bio*, succédant à *Ernest Bai KOROMA* qui se retire au terme de son second mandat. Le pays s'impose aujourd'hui comme une référence démocratique en Afrique. Selon le dernier classement des pays par indice de démocratie, le pays occupe la 105ème place avec un score de 4.66 point, dont le processus électoral et pluralisme est marqué à 6.58

2. Situation sécuritaire et impunité

Après la fin de la guerre civile en 2002, le Tribunal Spécial de la Sierra Leone a été créé pour juger les acteurs impunis d'atrocités. En 2004, le tribunal a jugé les responsables des trois principales factions : les milices progouvernementales (CDF), les membres de l'ex junte (AFRC) et le RUF, dont le leader *Foday SANKOH* est décédé en détention en Août 2003. Le tribunal a pris sa dernière décision majeure en septembre 2013 avec la condamnation de *Charles TAYLOR* à 50 ans de prison.

Selon le rapport 2019 de la société canadienne spécialisée en sécurité GARDAWORLD, la criminalité est un problème important en Sierra Leone, surtout dans la capitale Freetown, où les déplacements in-

ternes dus aux conflits, l'abus de drogue et la tack the country. stigmatisation post-Ebola sont des facteurs contributifs. Le pays ne constitue pas pour l'instant une cible prioritaire des djihadistes en raison de leur portée géographique limitée et de leur faible capacité opérationnelle à attaquer le pays.

3. Situation des droits de l'homme

Dans son rapport 2017-2018, Amnesty International mentionne des restrictions à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Les conditions de détention sont loin de satisfaire les normes internationales. Des filles enceintes ont été exclues du système éducatif.

Liberté d'expression

Une série d'attaques contre des journalistes a terni l'image de la Sierra Leone sur le projet de loi décriminalisant les délits de diffamation. Le 8 septembre 2019, un groupe d'hommes présumés être des gardes du corps du président Julius Maada BIO, ont agressé des journalistes sportifs lors d'un match de football au stade Siaka Stevens.

Le 16 septembre 2019, la journaliste Mary EKERE du journal The post à Uyo est arrêtée pour avoir pris des photos d'une opération par l'Agence de Gestion Environnementale et d'Assainissement mis en place par le Gouvernement. Elle a été trainée devant le tribunal le 17 Septembre et ramenée à la prison pour une seconde nuit tandis que les charges à son encontre n'ont pas été clairement définies.

Liberté de manifestation

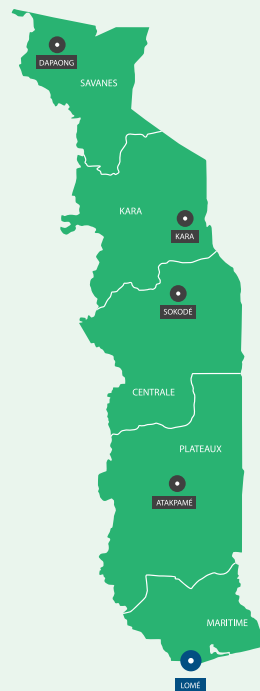
La liberté de manifestation connaît aussi un recul avec les violences et l'impunité policière. Durant la dernière décennie (2009-2019), 9 manifestants ont été tués et 80 autres blessés au cours de rassemblements dans lesquels la police a fait usage de balles réelles sur des manifestants pacifiques. L'impunité policière était généralisée sous le régime d'Ernest Bai KOROMA. Selon Amnesty International, 39 personnes sont actuellement en train d'être jugées après avoir été arrêtées au cours de manifestations en 2015 et 2016.

4. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement sierra-léonais de :

- › Respecter la liberté d'expression et de manifestation ;
- › Lutter contre l'impunité en condamnant les violences policières ;
- › Lutter contre la corruption et le clientélisme ;
- › Respecter le droit à l'éducation des enfants en mettant un terme à l'exclusion des établissements scolaires des filles en état de grossesse ;
- › Repenser les politiques de sécurité nationale pour réduire le taux de criminalité et le trafic de drogues ;

XVI. Republic of Togo



President
Faure GNASSINGBÉ

Type of Government: Republic
Date of independence: April 27, 1960
Capital: Lomé
Surface area: 56,600 km²
Coasts : 56 km
Population: 8.1 million (2019)
Density: 152 inhab/km² (2019)
Birth rate: 33‰ (2019)
Infant mortality rate: 4.8‰ (2019)
Mortality rate: 8‰ (2019)
GDP/inhabitant: USD 617 (2017)
Growth rate: 4.9% (2018)
HDI: 0.513 (2018)
Literacy rate: 84.29% (2015)
Main resources: oil, limestone, gold, uranium, phosphates, marble, peat, diamonds



West
Africa



L'impossible alternance démocratique au Togo : le spectre de la présidence à vie

1. Situation de la démocratie

Processus électoraux qui se succèdent et se ressemblent

La trajectoire politique et démocratique de cet Etat francophone d'Afrique de l'Ouest est tout à fait inédite et intéressante par l'influence négative que le Togo exerce pratiquement sur l'ensemble du continent africain. C'est le Togo qui a inauguré les formes les plus brutales et les plus violentes de la succession au pouvoir et c'est le Togo qui a également inventé les nouvelles formes de pathologies démocratiques avec l'instrumentalisation des institutions publiques, de la Constitution, les fraudes électorales et toute une panoplie de ruses pour s'éterniser au pouvoir. C'est ce que nous appelons ici le syndrome togolais dont le continent africain doit se guérir.

C'est au Togo, où se produit le premier coup d'état militaire de l'Afrique francophone qui s'est tragiquement terminé avec l'assassinat du Président Sylvanus OLYMPIO le 13 janvier 1963.

Cet exemple totalement négatif sera plus tard suivi par d'autres Etats africains.

S'en est suivie une dictature militaire implacable, répressive et violente, la mise en place d'un Etat familial, népotiste, clanique et la création d'une polarisation politique ethno-régionale que le pays a encore du mal à solder.

En 1992, sous la pression des transitions démocratiques en Afrique et suite à une crise politique sérieuse, le Togo va adopter par référendum une des constitutions les plus libérales de son histoire politique avec la limitation du mandat présidentiel à deux comme le prévoit l'article 59 de la Constitution : « *Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats.* »

En 2002, la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002 modifie l'article 59 et fait sauter le verrou de la limitation des mandats : « *Le président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans. Il est rééligible...* »

Le Togo est l'un des premiers pays de l'Afrique de l'Ouest, à faire sauter le verrou de la limitation de mandats les transitions démocratiques et à installer l'instabilité politique et l'insécurité constitutionnelle.

Les modifications de la nouvelle Constitution avec la baisse de l'âge de l'éligibilité, qui passe de 45 à 35 ans, préparaient déjà la succession au pouvoir par le fils.

Le Togo met ainsi en place avec l'instrumentalisation de la Constitution, des institutions de la République et la fraude électorale un système qui permet à la famille de s'éterniser au pouvoir.

L'élection présidentielle de 2005 va également servir d'exemple à plusieurs pays africains qui ne vont plus hésiter à s'affranchir des contraintes constitutionnelles de la limitation de mandats pour conserver le pouvoir par tous les moyens, ouvrant ainsi l'ère pour certains pays de la succession monarchique.

Au terme de plusieurs crises et conflits politiques, liés aux confrontations récurrentes entre le pouvoir, l'opposition et les organisations de la société civile derrière le mouvement citoyen « Sauvons le Togo », et face à la répression violente des manifestations de masse et les risques d'escalade, une médiation de Présidents de la sous-région a abouti à une révision Constitutionnelle en 2019 par référendum restaurant la limitation de mandats à deux : article 59 « *Le Président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. Cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire...* »

2020, la continuité des mêmes méthodes et des mêmes ruses dans l'indifférence ou avec la complicité des partenaires

La reconnaissance des deux tours de l'élection présidentielle qui confère plus de légitimité à la présidentielle et rassure l'opposition ne change pas grand chose car cette fois-ci tout s'est joué dès le premier tour de la présidentielle.

Au terme du scrutin de la présidentielle de 2020, le Président Faure GNANSINGBÉ est élu sans grande surprise avec 72,36% des voix, suivi de l'ancien Premier ministre Agbéyomé KODJO qui récolte seulement 18,37% des suffrages et du chef de l'opposition Jean-Pierre FABRE qui obtient 4,35% des voix.

Le taux de participation de cette élection très contesté par l'opposition est de 76,63 % et a connu une légère hausse par rapport à celle de 2015 qui était de 60,99%.

Toutefois, des irrégularités ont été constatées durant ce scrutin, ce qui confirme le recul démocratique et la crise de la gouvernance au Togo depuis quelques années.

En effet, la société civile a recensé des bourrages d'urnes et des inversions de résultats principalement à Lomé et à Vogon.

Des délégués de l'opposition se sont également vus refuser les accès dans certains bureaux de vote et l'internet a été coupé par intermittence dans la capitale ou totalement dans certaines régions sensibles comme Sokodé dans le Nord aux alentours de 18h. D'autres incidents comme le retrait d'accréditation de nombreux observateurs de l'église et de la société civile ainsi que l'abandon du système de sécurisation électronique des résultats quelques jours avant le vote, ont aussi été signalés.

Des manoeuvres d'intimidation et de harcèlement judiciaire ont été notées à l'endroit de l'opposant Agbéyomé KODJO :

- › Domicile encerclé par les forces de sécurité quelques heures après la fermeture des bureaux de vote ;

- › Audition par une commission parlementaire spéciale ;
- › Levée de son immunité parlementaire le 16 Mars 2020 à la demande du procureur du tribunal de Lomé pour troubles aggravés à l'ordre public, dénominations calomnieuses, usage illégal des symboles et emblèmes de l'État, appel au soulèvement de l'armée et atteinte à la sécurité intérieure de l'État.

L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a également affirmé que ses responsables politiques ont été victimes de coupures téléphoniques les empêchant de communiquer avec leurs délégués dans les bureaux de vote. Mais le plus étonnant dans tout cela, est la rapidité de la proclamation des résultats car pour la première fois au Togo, les résultats sont annoncés à peine 24h après le vote.

Cependant la confusion règne toujours autour du scrutin dans la mesure où la frustration de connaître le vainqueur légitime des élections demeure toujours en Afrique, particulièrement au Togo.

En effet, quelques heures avant l'annonce des résultats officiels, l'outsider de l'opposition Agbéyomé KODJO s'était déjà autoproclamé président démocratiquement élu. Par la suite, il a dénoncé de nombreuses fraudes ayant émaillé le scrutin et affirme que le vote a été un véritable « tsunami » en sa faveur.

2. Situation des droits humains

Cette crise a fait une vingtaine de morts, des centaines de blessés et d'importants dégâts matériels. Depuis cette période, des villes comme Bafilo, Sokodé, Kpalimé, Lomé (Zongo) font l'objet d'occupation par les forces de défense et de sécurité afin d'empêcher toute manifestation publique des partisans du Parti National Panafricain (PNP) de Tchikpi ATCHADAM exilé dans un pays de la sous-région. La médiation de la CEDEAO a certes contribué à apaiser la crise, mais l'opposition en est sortie fragilisée et plus divisée. C'est la raison pour laquelle tout porte à croire que l'on se dirige vers des élections instrumentalisées au profit de Faure GNASSINGBÉ et de son parti politique UNIR et ses alliés, si les conditions de transparence ne sont pas réunies pour ce énième scrutin présidentiel.

3. Situation sécuritaire

Cette soif d'alternance des togolais a de grands risques de faire basculer le pays dans la violence renforcée par les menaces terroristes provenant du nord du pays. Cependant, le pouvoir n'a pas cédé et en mai 2019, les députés ont voté une révision constitutionnelle qui permet non seulement au président Gnassingbé de se représenter en 2020 et 2025, mais aussi de bénéficier d'une immunité à vie pour les actes posés pendant les mandats présidentiels. Dès le 15 Janvier, le front citoyen Togo-Debout et plusieurs organisations de la société civile togolaise ont dénoncé les irrégularités qui entouraient le processus électoral devant conduire à l'élection le 22 Février 2020 du président de la République.

Même s'il peut se targuer d'être l'un des rares pays africains à ne pas connaître de dévolution anticonstitutionnelle du pouvoir hormis l'épisode rocambolesque de 2005, le Togo présente aussi la triste étiquette de n'avoir jamais connu d'alternance démocratique. Après avoir succédé à son père GNASSINGBÉ Eyadema en 2005, Faure GNASSINGBÉ, 53 ans, réélu en 2010 et 2015, à l'époque dans un scrutin à

tour unique, reste le grand favori à la victoire finale. Il briguera son quatrième mandat à la suite de la modification de la Constitution, qui introduit une limitation à deux mandats non rétroactifs. Tout porte à croire que l'heure ne sera pas à l'alternance. Après le coup d'Etat d'Avril 1967, la dynastie Gnassingbé est toujours au pouvoir. Le pays a connu 2 coups d'Etat en 1963 et en 1967 dans son histoire politique.

4. Recommandations

AFRIKAJOM Center recommande au gouvernement-togolais de :

- › Respecter la limitation de mandat ;
- › Organiser des élections libres et transparentes ;
- › Promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles ;
- › Respecter la liberté d'expression et de manifestation ;
- › Renforcer la sécurité des frontières face à la menace constante des attaques djihadistes ;

Conclusion et recommandations

En conclusion, certains pays africains qui ont signé et ratifié la Charte Africaine de la Démocratie, de la Gouvernance et des Élections sont encore tentés par le syndrome togolais du troisième mandat ou de la présidence à vie⁷. Cela se manifeste à travers les réformes constitutionnelles qui suscitent beaucoup de tensions politiques, beaucoup de violences et d'instabilités dans les pays, nous avons de plus en plus des élections contestées, des mécanismes de régulation délégitimés, mais aussi des acteurs politiques et de la société civile en détention arbitraire.

Sur les quinze (15) pays de la CEDEAO, la plupart des pays francophones connaissent des problèmes avec l'élection présidentielle de plus en plus contestée et des élus de moins en moins reconnus (Mali, Guinée-Bissau, Togo, Sénégal). En Guinée Conakry les élections législatives et le référendum sont boycottés par l'opposition, au Bénin les élections législatives également boycottées par l'opposition. Concernant la Côte d'Ivoire, même si le Président OUATTARA a renoncé à faire un troisième mandat, le climat préélectoral est tendu, le processus électoral se déroule dans un contexte de fortes contestations et de défis surtout par rapport à l'adoption d'une réforme Constitutionnelle par voie législative. A cela s'ajoute le mandat d'arrêt contre le candidat à la présidentielle de 2020, Guillaume SORO et la détention des députés de son parti politique. Quant au Niger, le processus électoral se manifeste par un climat de plus en plus tendu avec l'arrestation et la détention de plusieurs acteurs de la société civile.

Les nouvelles pathologies de la démocratie en Afrique de l'ouest se manifestent par la crise de plus en plus marquée de l'État de droit, de la gouvernance et des élections et s'explique par le reniement des engagements régionaux et internationaux par rapport à des textes et à des mécanismes que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et de la CEDEAO ont créés de façon délibérée.

Ce n'est pas un hasard si de plus en plus les décisions des cours de justice de la CEDEAO ou de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sont de plus en plus contestées par les États qui souvent refusent de les mettre en œuvre.

Cela vient en partie du fait de la nature du pouvoir dans certains pays africains, qui est souvent un pouvoir illimité, un pouvoir sans contrôle, un pouvoir sans contre-pouvoir réel, ni national, ni régional, ni international.

Car, aujourd'hui, le contexte mondial de montée du populisme, de l'affaiblissement de l'État de droit, de la démocratie et des droits humains ne confère plus aux États occidentaux l'autorité politique et morale requise pour donner des leçons ou « punir » certains États africains.

Nous vivons également sur le continent comme ailleurs une espèce de désidéologisation, et de désémantisation des visions et des valeurs politiques sans contenu. Ce qui réduit souvent l'action gouvernementale à un exercice consistant à se partager les postes, les ressources et en ignorant totalement les normes de fonctionnement de la démocratie, de la gouvernance et de la justice, avec la montée d'un absolutisme qui tue les institutions démocratiques.

De plus, la lutte contre le terrorisme semble justifier un peu partout les dérives et dysfonctionnements de la démocratie et les tentations autoritaires et répressives.

Néanmoins, le continent africain fait partie des continents où les choses bougent dans pratiquement tous les sens avec une jeunesse de plus en plus mo-

7 Le Sénégal n'a pas ratifié la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance

bilisée, habitée par des idéaux nobles, une jeunesse courageuse qui tente de changer les choses un peu partout en Afrique : en Ethiopie, au Soudan, en Algérie, en Tunisie, en Guinée-Conakry, au Sénégal, en Gambie, au Ghana, au Nigéria, au Bénin, etc.

Il faut saluer les efforts réels d'un certain nombre de pays africains pour respecter leurs obligations internationales en matière de démocratie, de droits humains et de gouvernance. En Afrique de l'Ouest, malgré les difficultés, ce sont le Cap-Vert, le Ghana, la Gambie, le Niger, le Mali, le Nigeria, le Liberia, la Sierra Leone. Ces pays tentent de respecter aussi les deux mandats.

L'UA et la CEDEAO ont fait beaucoup d'efforts dans la création des normes pour le fonctionnement de la démocratie, de la bonne gouvernance, et ont mis en place des mécanismes de mise en oeuvre dont l'efficacité est à consolider.

La CEDEAO peut aller loin concernant la question de la limitation des mandats présidentiels à deux. Dans pratiquement tous les pays de la CEDEAO, les constitutions reconnaissent la limitation de mandats à deux. Il est temps aujourd'hui qu'un sommet entérine cet état de fait en intégrant dans le Protocole additionnel sur la gouvernance et la démocratie une disposition limitant le mandat présidentiel à deux pour tous les pays de la CEDEAO avec application immédiate.

Ces décisions pourraient contribuer à consolider l'Etat de droit, la démocratie, la paix, la stabilité et la justice.

En dépit des résolutions prises par :

- › L'OUA en 1999, de bannir les coups d'état militaires ;
- › L'Union Africaine d'adopter en 2007 la Charte Africaine de la Démocratie, de la gouvernance et des Élections, et la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 2004 ;
- › La CEDEAO sur la gouvernance et la démocratie en 2000, qui représente une véritable Constitution des pays membres, et la Cour de Justice de la CEDEAO en 1993 ;

Il manque au leadership africain d'aujourd'hui, toute l'autorité politique et morale permettant le respect et la mise en oeuvre concrète de ces institutions qui n'ont pas pris une ride.

D'où la nécessité absolue de faire une grande campagne de promotion, de communication et de sensibilisation globale auprès des autorités publiques et des élus, des organisations de la société civile, des médias, tout comme des citoyens, pour permettre un véritable ancrage dans l'espace CEDEAO et sur le continent d'une culture largement partagée de la bonne gouvernance, de la démocratie, de la justice, de l'équité, de la reddition des comptes et du combat contre l'impunité.

Les institutions internationales monétaires internationales, ainsi que la communauté internationale ne devraient pas rester indifférents par rapport à une cette situation de déliquescence qui sont souvent des facteurs d'instabilité et de vulnérabilité des Etats postcoloniaux.

Faute de mécanismes de mise en oeuvre suffisamment forts et efficaces pour dissuader les leaders qui s'accrochent au principe sacro-saint de la souveraineté pour opprimer et réprimer à huis clos, nous faisons face à des États postcoloniaux vulnérables, menacés dans leur existence ou tout simplement effondrés.

Cette situation d'instabilité et de dégradation de la situation sécuritaire intervient à un moment où apparaissent en Afrique de l'Ouest de grandes potentialités en ressources minérales qui suscitent d'énormes convoitises nationales et internationales. En effet, les régimes autoritaires affichent de plus en plus une volonté d'avoir une mainmise sur le contrôle et la gestion de ces ressources. D'ailleurs, la convoitise que suscitent le contrôle et la gestion des immenses ressources minérales découvertes sur le continent n'est pas totalement étrangère à l'intérêt pour le troisième mandat ou la présidence à vie.

Il est bon de souligner la convoitise des ressources par les groupes armés djihadistes qui sont en train de déstabiliser tout le Sahel.

Ce document était prêt avant que la pandémie du COVID-19 ne se manifeste comme un élément aggravant des nouvelles pathologies démocratiques des États postcoloniaux en Afrique de l'Ouest. Ce diagnostic dressé ici pourrait constituer un des éléments de réponses du monde africain après le COVID-19.

COVID-19, qui apparaît au plan mondial comme le mur sur lequel bute toutes les certitudes de toutes natures : scientifiques, politiques, économiques, démocratiques, tout en favorisant l'union nationale et le consensus politique a tendance à accentuer les réflexes autoritaires avec les régimes d'exception et le confinement du débat politique et des institutions démocratiques.

Il faut saisir l'opportunité des politiques d'union nationale pour réinventer une démocratie africaine apaisée qui réconcilie la démocratie électorale et le suffrage universel à la contre-démocratie des acteurs de la société civile et hors institutions et de la majorité sociologique. Il faut réinventer une démocratie du débat public, de l'équité et de la justice. Réinventer un consensus démocratique fondé sur la défense de l'intérêt général et de la morale publique, réinventer ce nouvel en-commun comme programme de l'après COVID-19.

AFRIKAJOM Center recommande aux États africains et aux organisations régionales et sous régionales de :

- Repenser et refonder collectivement avec les universités et la société civile, les institutions de l'État postcolonial, de moins en moins adaptées au contexte africain et mondial avec :
 - L'émergence de nouveaux acteurs, de plus en plus radicaux et de plus en plus souverainistes,
 - La révolution digitale et l'intelligence artificielle,
 - L'approfondissement des fractures politiques, sociales, spatiales et identitaires, facteurs d'instabilité, de violence et de conflits ;
- Organiser un sommet de la CEDEAO réservé à la limitation des mandats présidentiels à deux pour tous les États membres de la sous-région ;
- Faire l'état des lieux sur l'application par les États membres du protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance et le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ;
- Faire l'état des lieux du respect par les États des textes et des mécanismes de régulation de l'État de droit, de la démocratie, des droits humains, de la gouvernance et de la sécurité (notamment la CADHP, la Charte de la démocratie, de la gouvernance et des élections) ;
- Lutter contre l'impunité en renforçant les moyens et l'indépendance des juridictions régionales, sous régionales et nationales ;
- Renforcer le pouvoir judiciaire, car sans un pouvoir judiciaire indépendant et sans une justice équitable, on ne peut parler de l'État de droit ; or, la justice est le maillon faible des institutions démocratiques en Afrique. Il faut donc en renforcer ses moyens humains, financiers et logistiques par exemple en portant le budget de la justice à 3% du budget national ;
- Au plan national, renforcer les institutions parlementaires et leur pouvoir de contrôle sur les exécutifs, avec un droit de regard sur les personnes qui sont nommées à des postes stratégiques par l'organisation d'auditions ;
- Au plan régional, promouvoir et renforcer les mécanismes judiciaires et les mécanismes de lutte contre la corruption ;
- Promouvoir une démocratie d'implication, délibérative, participative et apaisée, avec une bonne culture de la tolérance, en s'inspirant des traditions africaines de la palabre ;
- Dans le domaine de la gouvernance, renforcer le mécanisme de contrôle des finances publiques et la reddition des comptes par la création de pôles financiers forts et indépendants, avec le pouvoir réel d'ouvrir des enquêtes sur toutes les personnes suspectées de corruption ou de détournement de fonds publique, de blanchiment, sans ingérence aucune ;
- Libérer tous les détenus et les prisonniers d'opinion ;
- Lutter sans merci au plan régional et sous régional contre la criminalité organisée nationale et transnationale.

AFRIKAJOM CENTER

AFRIKAJOM Center a été créé en 2018 par des femmes et des hommes de bonnes volontés d'horizons divers, sur initiatives de son fondateur Alioune TINE. AFRIKAJOM Center est un *Think tank*, un centre d'études et de recherches, un laboratoire d'idées dont la vision est construction d'un monde plus juste et équitable.

L'objectif d'AFRIKAJOM Center est l'élaboration d'une stratégie prospective, proactive, novatrice, créative et interactive essentiellement centrée sur la promotion de l'homme et de son environnement. Son domaine d'action porte sur le respect de la démocratie, des Droits Humains, de l'Etat d droit, de la Gouvernance, de la Sécurité et de l'Environnement.

